12- La valorisation des abords de la Selle

En lien avec le déploiement du projet éolien, la commune a entrepris un programme de valorisation environnemental des abords de la Selle, en limite du bourg.
L'emprise est directement connectée au sentier de randonnée « la boucle de Saint Souplet ».
Il s'agira de veiller à la bonne connexion de ce site avec les circulations du bourg.

A proximité de l'ancien Moulin, l'objectif est de permettre de nouveau l'accès du public à la rivière, le projet de valorisation des abords de la Selle représente une dizaine d'hectares

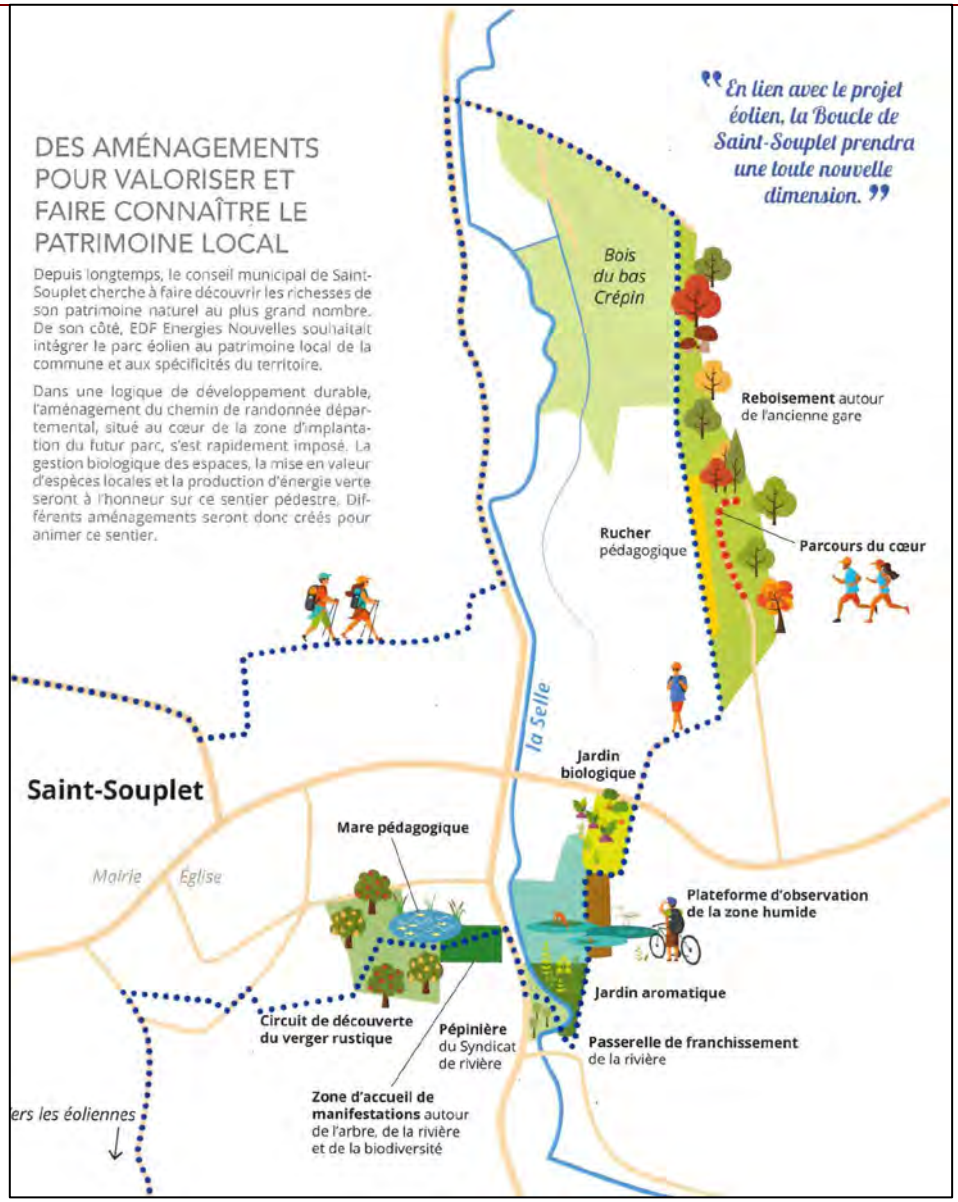


Figure 117 : Projet compensatoire du parc éolien

F- La mutation du territoire

13- Mode d'occupation des sols

L'occupation du sol majoritaire sur la commune de Saint-Souplet est représentée par la typologie grandes cultures (90.4%), suivis des sols artificialisés (6.5%) ET de zones naturelle et semi-naturelle (3.1%).

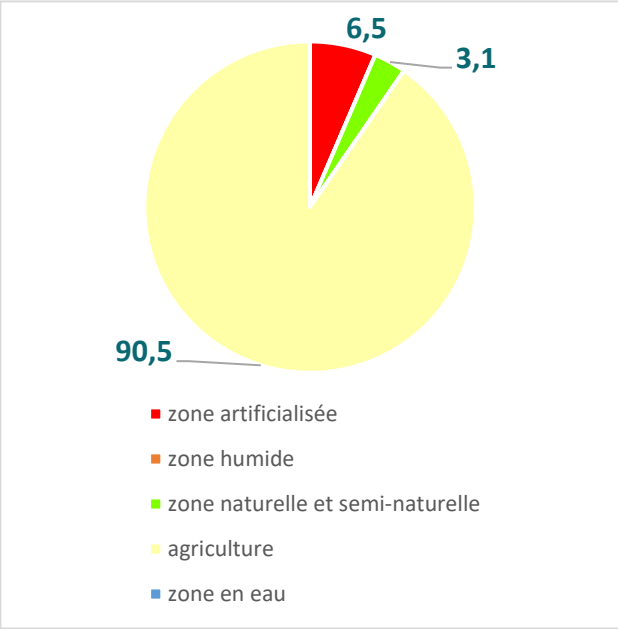
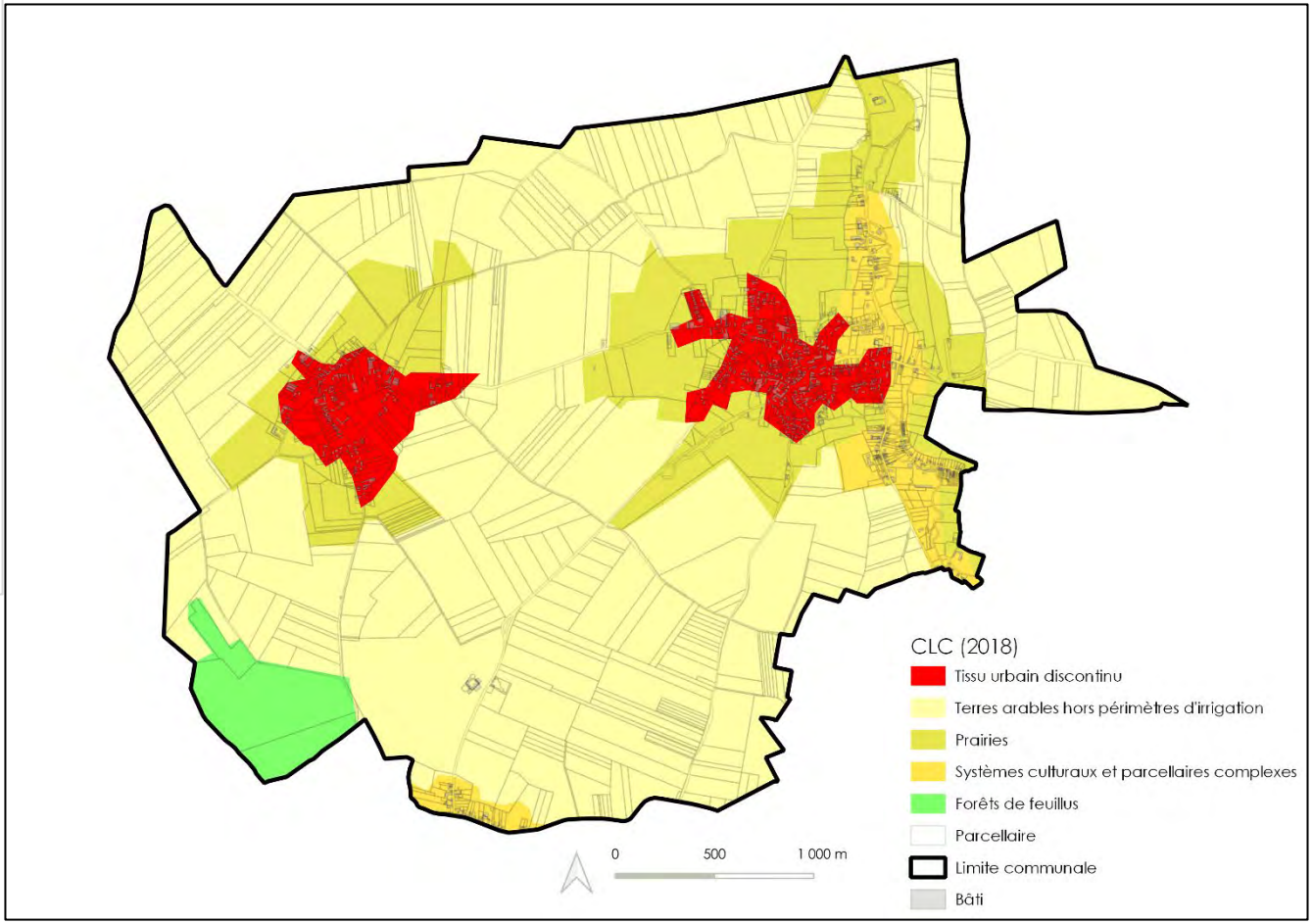


Figure 119 : Zones d'occupations de la commune

Figure 118 Le mode d'occupation des sols selon le CLC 2018 à Saint Souplet



14- Analyse de l'usage des sols

L'usage du sol est une vue « anthropique » du territoire, ce dernier est partitionné en fonction du rôle principal qui peut être attribué à un espace donné, notamment en termes d'activités humaine (OCS2D - Dictionnaire de la donnée).

L'observation OCS2D a permis de révéler les parcelles qui entre 2005 et 2015 ont vu leurs usages modifiés.

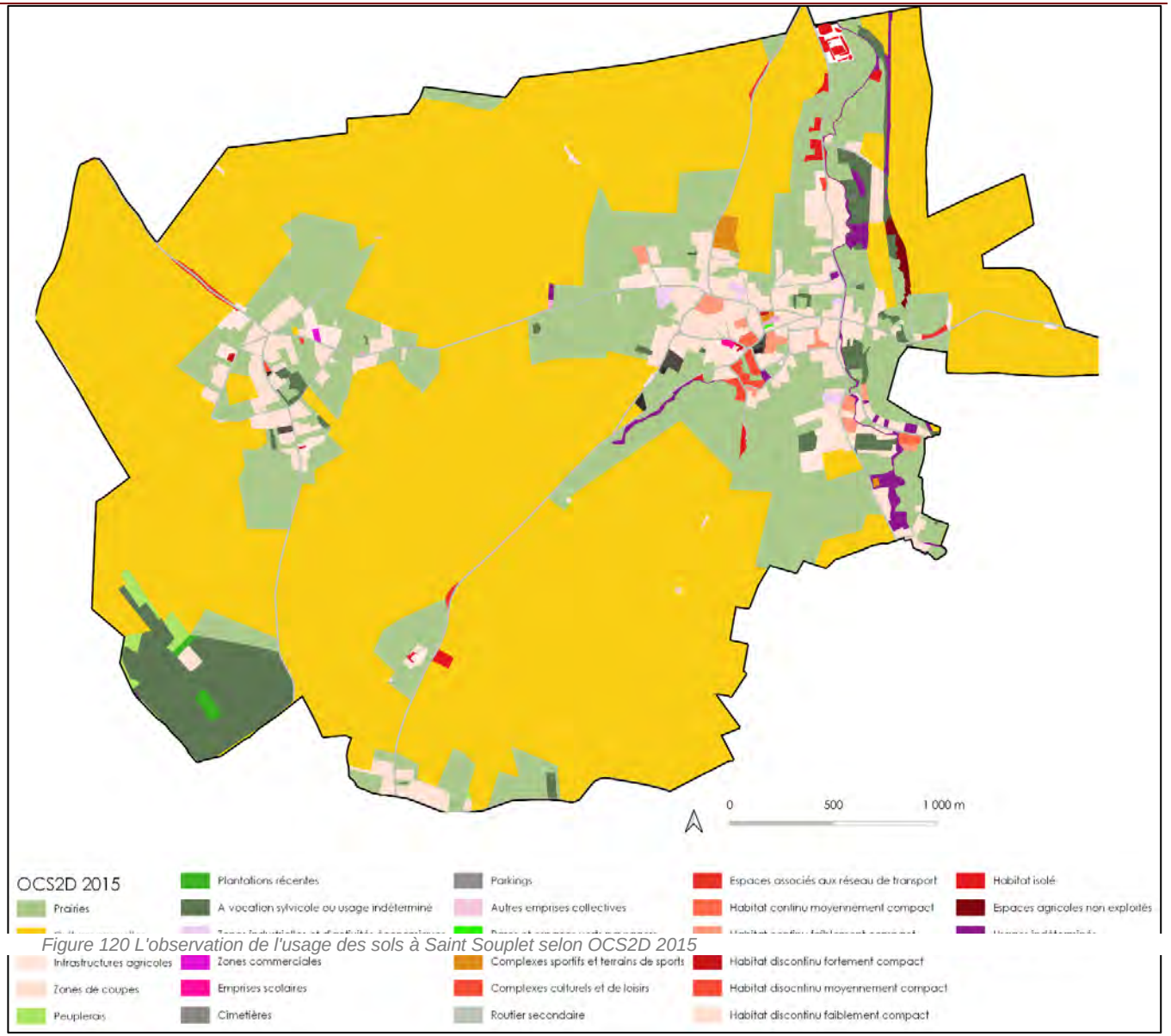


Figure 120 L'observation de l'usage des sols à Saint Souplet selon OCS2D 2015

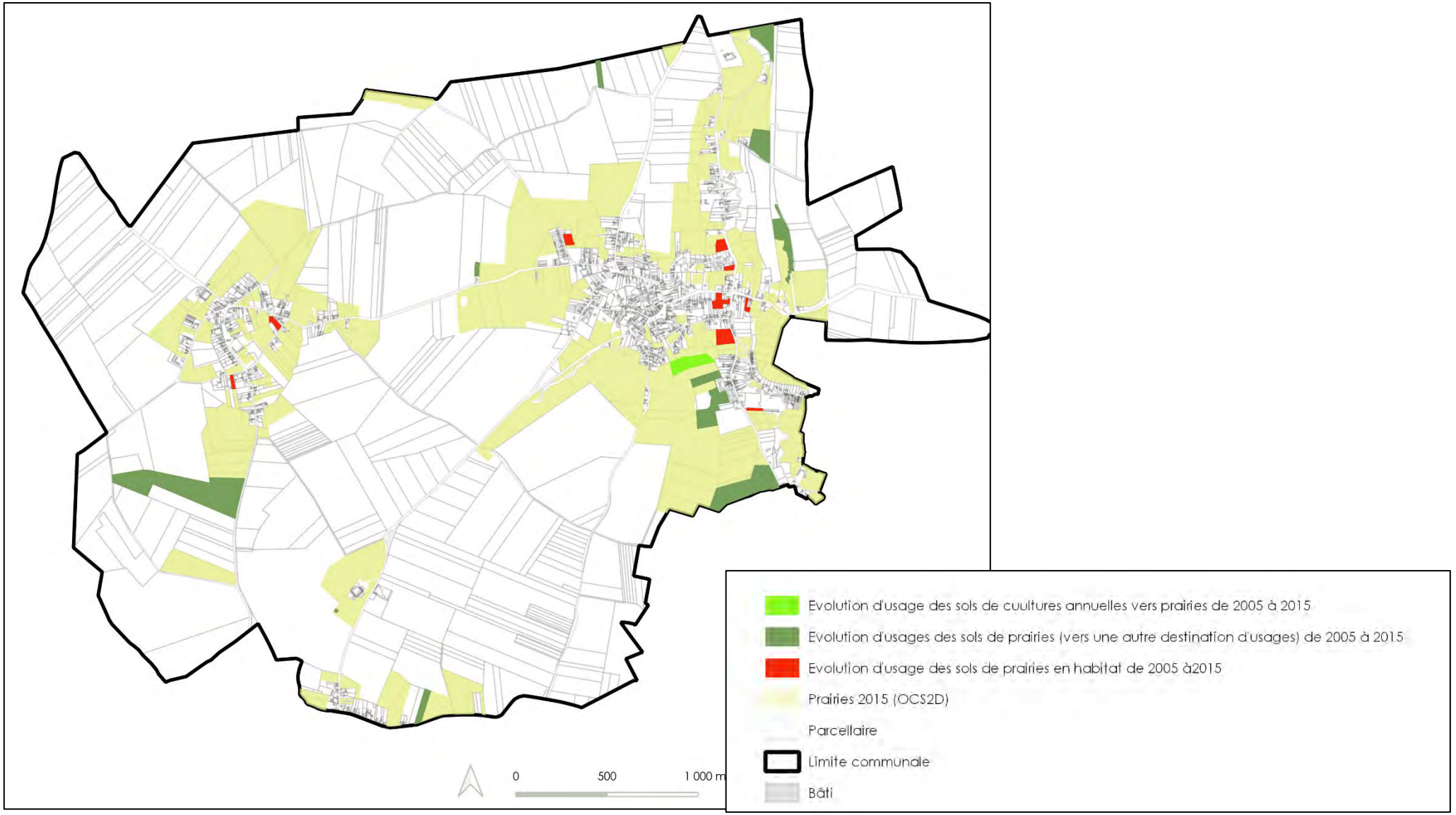


Figure 121 L'évolution d'usages des sols de prairies et cultures entre 2005 et 2015 selon OCS2D à Saint Souplet

SYNTHÈSE DE L'ANALYSE URBAINE

La centralité villageoise s'est structuré autour d'éléments structurants comme les fermes, les fabriques, en apportant une occupation mixte. Les extensions pavillonnaires s'organisent sous forme de découpage au coup par coup. Elle se sont implantées « en densification, dans le paysage bocager.
Le développement de ce tissu récent crée cependant un certain éloignement des constructions par rapport au centre traditionnel.

CONSTAT

- La typologie urbaine de Saint Souplet est typique des bourgs du Cambrésis dont le développement est caractérisé par la présence d'industries de la première révolution industrielle : tissage, exploitation de la matière première agricole. Le tissu ancien est homogène et les extensions sont relativement circonscrites et intégrées au fonctionnement urbain.
- Il reste un effort important à mener quant à la qualification des espaces publics majeurs et à la connexion des centralités urbaines, en valorisant les nombreuses voies douces.
- Le rapport à l'eau, la topographie particulière du site, doivent s'affirmer en termes de valorisation de l'aménagement urbain, comme identité propre de Saint Souplet.
- Certains secteurs offrent de réelles potentialités de renouvellement urbain, dans le cadre de la restructuration du centre bourg.

ENJEUX

- Préserver et valoriser la forme urbain et l'identité communale forte ;
- Intégrer les projets de renouvellement urbain et d'aménagement des espaces publics au projet de développement global de la commune ;
- Veiller à la qualité des liaisons entre les différentes centralités et vers les espaces naturels ;
- Renforcer la préservation du patrimoine rural en veillant notamment à la qualité des mutations ;
- Encadrer l'évolution et la densification de la commune dans le cadre du projet urbain global.

Prescriptions territoriales d'aménagement

1- Schéma Régional d'Aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) : document de référence

Le SRADDET, adopté le 30 juin 2020 par la Région Hauts-de-France est un document de référence auquel les différents documents de rangs inférieurs doivent se référer. En l'absence d'un SCOT intégrateur, le Plan Local d'Urbanisme de Saint Souplet doit également s'appuyer sur ce dernier.

La vision régionale s'appuie sur 3 partis pris. Chacun de ces partis comprend des orientations, elles-mêmes déclinées en règles.

- Parti pris I : Une ouverture maîtrisée, une région mieux connectée :
  - ✓ Orientation 1 : Développer l'attractivité du territoire en valorisant les ressources régionales
  - ✓ Orientation 2 : Valoriser les opportunités de développement liées au positionnement géographique
  - ✓ Orientation 3 : Impulser trois mises en système pour favoriser l'ouverture et développer les connexions

- Parti pris II : Une multipolarité confortée en faveur d'un développement équilibré du territoire régional ;

  - ✓ Orientation 1 : Fédérer les territoires autour de cinq espaces à enjeux au service d'un développement équilibré
  - ✓ Orientation 2 : Conforter le dynamisme de la métropole lilloise et affirmer Amiens comme second pôle régional
  - ✓ Orientation 3 : Révéler les atouts des pôles d'envergure régionale
  - ✓ Orientation 4 : Valoriser les fonctions des espaces ruraux et périurbains dans leur diversité et renforcer les pôles intermédiaires
  - ✓ Orientation 5 : Intégrer les territoires en reconversion et/ou en mutation dans les dynamiques de développement

- Parti pris III : Un quotidien réinventé s'appuyant sur de nouvelles proximités et sur une qualité de vie accrue :

  - ✓ Orientation 1 : Conforter la proximité des services de l'indispensable : santé, emploi et connaissance
  - ✓ Orientation 2 : Favoriser le développement de nouvelles modalités d'accès aux services et de nouveaux usages des services
  - ✓ Orientation 3 : Développer une offre de logements de qualité, répondant aux besoins des parcours résidentiels et contribuer à la transition énergétique
  - ✓ Orientation 4 : Renforcer l'autonomie alimentaire, portée par les circuits de proximité
  - ✓ Orientation 5 : Intégrer l'offre de nature dans les principes d'aménagement pour améliorer la qualité de vie

La partie écrite est complétée par une cartographie.

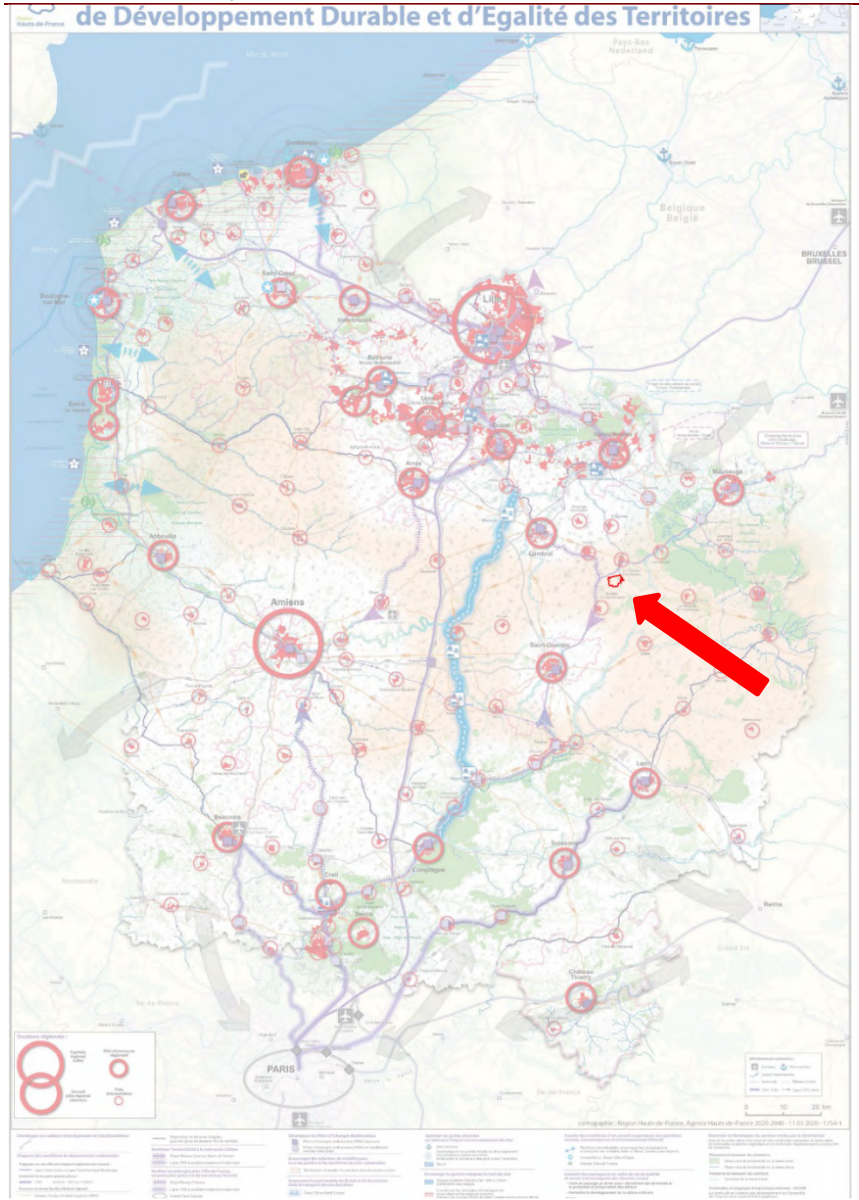


Figure 122 Localisation de Saint Souplet à l'échelle régionale

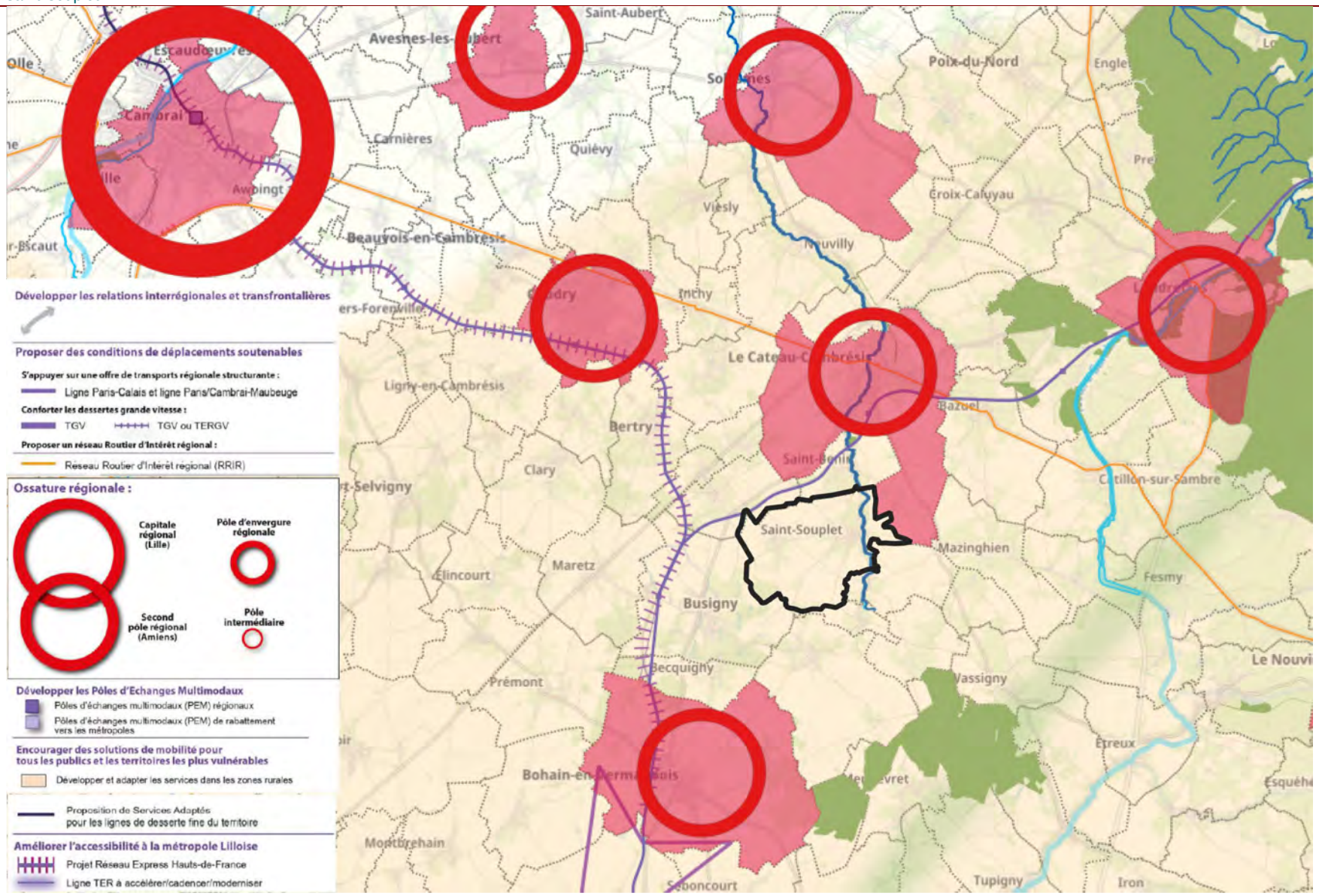


Figure 123 Saint Souplet au sein de l'ossature urbaine régionale

2- Schéma de Cohérence Territorial : compatibilité

La commune de Saint-Souplet est concernée par le SCOT du Pays du Cambrésis.

Le SCoT est un document stratégique d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de planification. Il vise à mettre en cohérence les différentes politiques publiques d'un territoire. A ce titre, il s'intéresse à différentes problématiques, notamment les questions d'organisation de l'espace, d'habitat, de mobilité, de développement économique, d'environnement, …

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambrésis a été approuvé le 23 novembre 2012. Ce dernier est en révision.

Jusque son approbation, le SCoT actuel s'applique. Les discussions sur la consommation foncière envisagée dans le cadre du futur SCoT sont d'ores et déjà engagées.
Au niveau démographique, les éléments portant sur l'évolution de la population de 2006 à 2018, à l'échelle de l'arrondissement seront repris au rapport de présentation (+2,54%).
Dans le cadre du DOG, le Pays se fixe comme ambition de renforcer les centralités autour des « pôles de centralités », et notamment autour de Cambrai et sa couronne urbaine, pôle majeur du territoire.
Conformément au PADD du SCOT, les pôles concentreront l'essentiel des développements prévus en termes de services, de zones d'activités commerciales, industrielles et tertiaires. Ils devront être reliés entre eux via le développement prioritaire des transports collectifs.

Ces pôles concentreront également l'essentiel du développement de l'offre de logements locatifs aidés et accession sociale, au travers d'une offre adaptée aux besoins, dans des formes urbaines respectueuses de l'économie du foncier.

Par ailleurs, le DOG insiste sur l'intégration des enjeux climatiques par la prise en compte du plan climat 2010 – 2020, notamment au travers d'un mode d'aménagement du territoire et d'un urbanisme durable qui s'appuieront sur une politique volontariste en termes de :

a. protection environnementale et de reconstitution de corridors biologiques
b. mise en place d'un urbanisme durable et respectueux de l'agriculture et de la nature pour un meilleur cadre de vie ;
c. maîtrise énergétique et de développement des énergies renouvelables ;
d. réduction de la dépendance à l'automobile en développant les transports collectifs et les modes doux ;
e. développement d'éco-filières économiques porteuses d'emplois ;
f. optimisation du traitement et de la collecte des déchets ainsi que la valorisation.

A ces objectifs quantitatifs, il convient d'assurer les objectifs suivants déclinés dans les parties ci-après :
 Diversifier la production de logements pour combler le déficit en logements sociaux, apporter une réponse au parcours résidentiel de la population urbaine et rurale
 Limiter la consommation d'espace en donnant la priorité au renouvellement urbain, en valorisant le parc existant et en intensifiant les ouvertures de nouvelles zones à l'urbanisation
 Qualifier les nouvelles opérations d'urbanisme en encadrant leur mise en œuvre et en préparant l'urbanisme durable de demain

Les documents d'urbanisme locaux, les opérations d'aménagement citées à l'article R.122-5 du code de l'urbanisme, ainsi que les programmes locaux de l'habitat doivent intégrer ces préoccupations dans leurs projets.

Extrait du SCoT

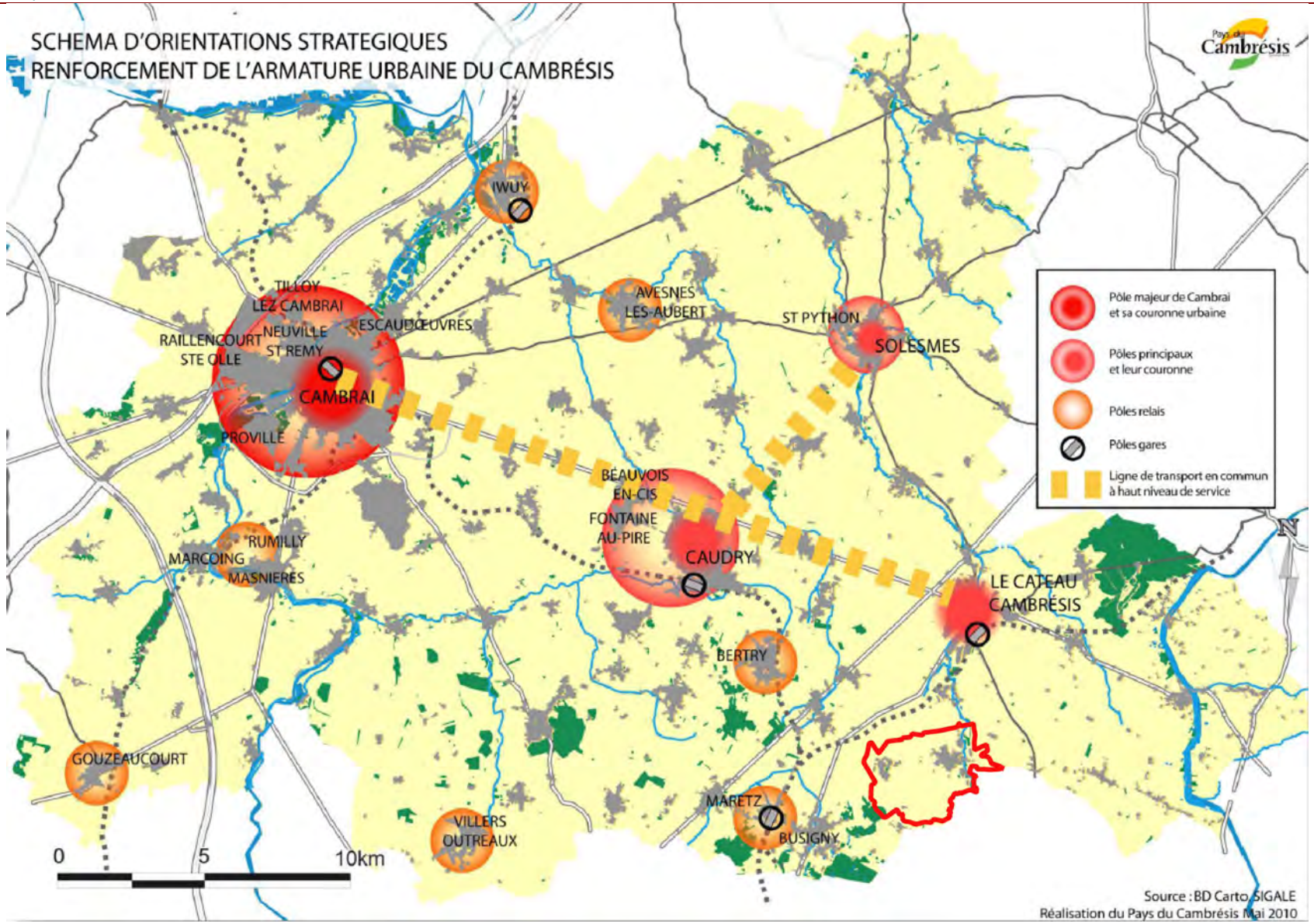


Figure 124 Saint Souplet au sein de l'armature urbaine du Cambrésis

<u>Extrait du compte foncier du SCOT</u> : il s'agit des surfaces maximales à ouvrir à l'urbanisation à l'horizon 2020.
le DOG indique le nombre d'hectares maximum que chaque commune peut ouvrir à l'urbanisation en extension d'ici 2020 (hors zones dédiées au développement économique et commercial).

Pour la commune de Saint Souplet, 1 hectare est envisagé.

Le projet d'aménagement et de développement durables s'est axé sur les enjeux liés à la préservation de l'avenir et du cadre de vie sur :

- *Protéger et étendre les espaces naturels*
- *Protéger le patrimoine bâti, les paysages et mettre en valeur les entrées de villes*
- *Maîtriser l'énergie et développer des sources renouvelables*
- *Protéger la ressource en eau*
- *Prévenir les risques, les nuisances et les pollutions*
- *Améliorer la gestion des déchets*

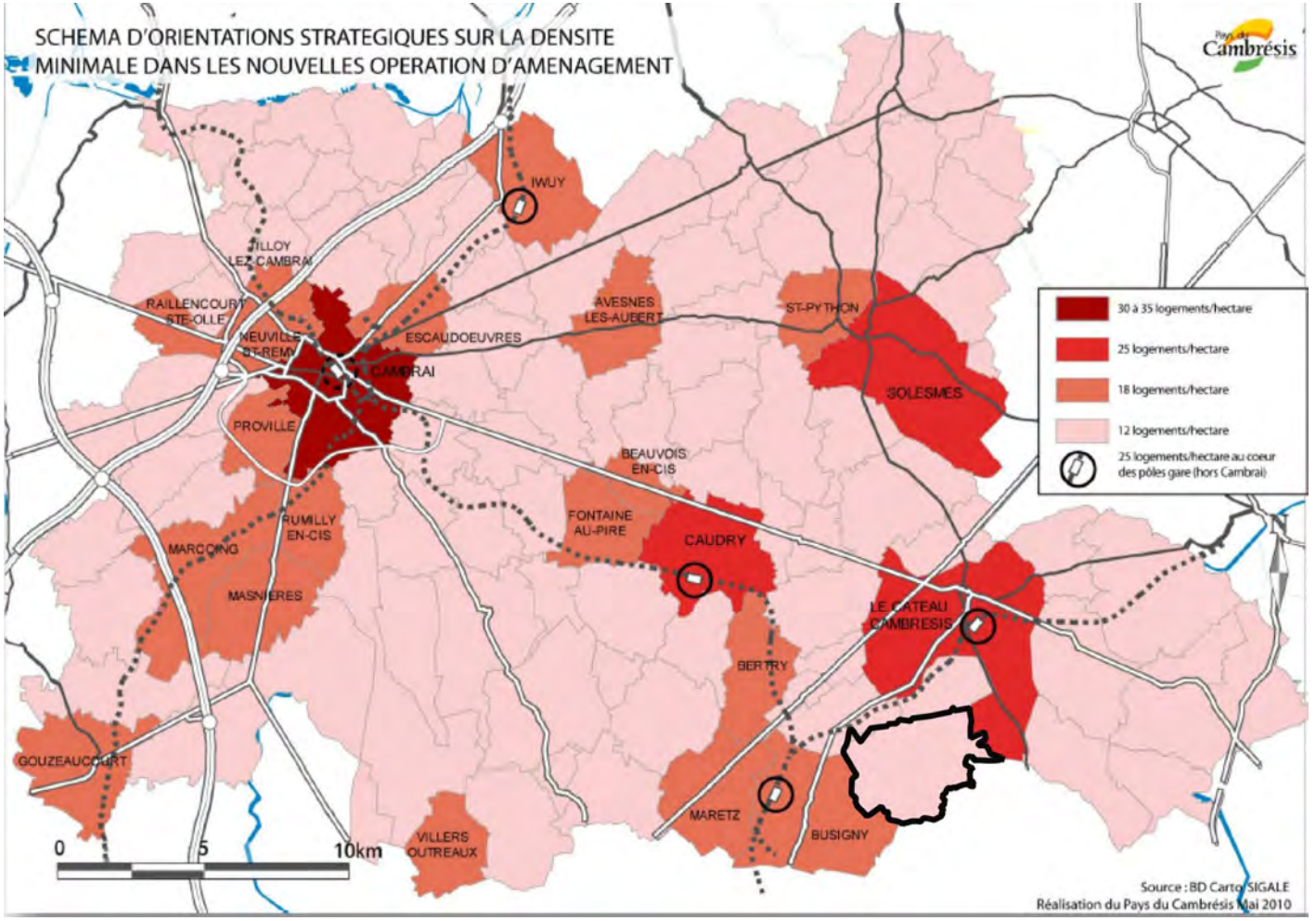


Figure 125 Densité minimale des opérations d'aménagement sur les communes du SCoT du Cambrésis

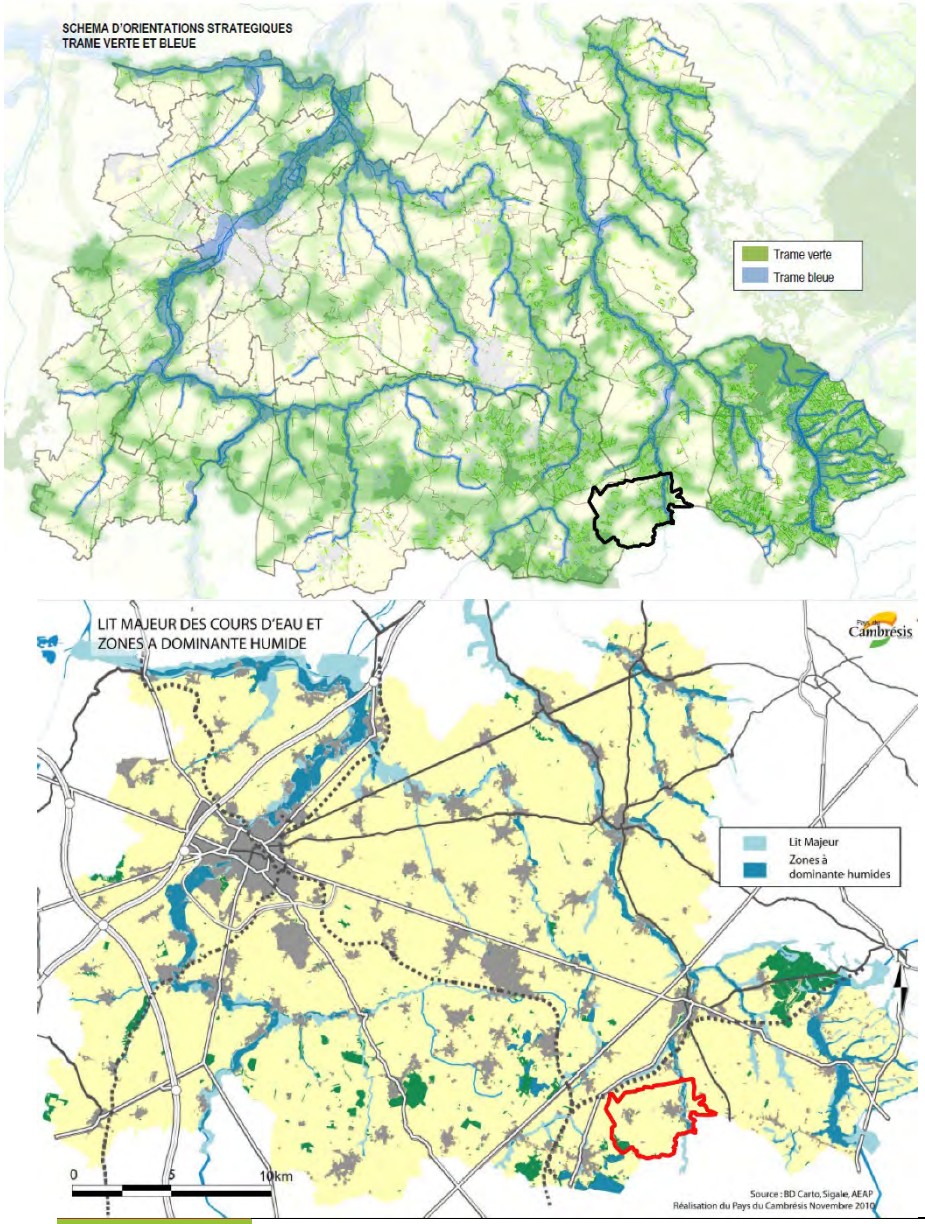


Figure 126 Saint Souplet au sein de la TVB du SCoT

3- Plan Climat Air Energie (PCAET) : prise en compte

Selon l'article L131-5 du code de l'urbanisme, les plans locaux d'urbanisme et les documents en tenant lieu prennent en compte le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) prévu à l'article L. 229-26 du code de l'environnement.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle 1 et 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial vise deux objectifs :

- l'atténuation, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 ces émissions d'ici 2050),

- l'adaptation, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

Le PCAET vient s'intégrer au projet politique de la collectivité. Si un Agenda 21 local préexiste, le PCAET renforce le volet « Energie-Climat » de celui-ci. Dans le cas contraire, il peut constituer le premier volet d'un futur Agenda 21.

Saint Souplet étant implanté dans le périmètre du PETR Pays du Cambrésis, ce dernier a engagé une démarche d'élaboration.

Les objectifs globaux reposent sur une stratégie permettant d'atteindre en 2050 :

- 100% des consommations d'énergie couvertes par la production d'énergie renouvelable
- Baisse de 62% des consommations d'énergie totale
- 2200 GWh de production d'énergie renouvelable
- Baisse de 73% des émissions de GES
- des émissions directes de GES de 2,1 Teq CO2 par habitant ;
- un stockage du carbone égal à 40% des émissions

En application de l'article L. 121-18 du code de l'environnement, le Pays du Cambrésis a réalisé une déclaration d'intention relative à la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du PCAET en fin d'année 2019/ début 2020.

4- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie

Le nouveau SDAGE adopté le 15 mars 2022 s'applique.

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** est le document de planification appelé « plan de gestion » dans la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. A ce titre, il a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Ainsi, les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être « compatibles, ou rendus compatibles » avec les dispositions des SDAGE (art. L. 212-1, point XI, du code de l'environnement).
Il fixe les objectifs à atteindre sur la période considérée. C'est le Comité de Bassin, rassemblant des représentants des collectivités, des administrations, des activités économiques et des associations, qui a en charge l'élaboration et l'animation de la mise en œuvre du SDAGE.
Les orientations fondamentales du SDAGE pour une gestion équilibrée de la ressource en eau sont classées selon les principaux enjeux identifiés à l'issue de l'état des lieux sur le bassin et auxquels elles répondent.

Les objectifs environnementaux visés par la DCE et ses directives sont :

- Prévenir la dégradation de l'état de toutes les masses d'eau. Ceci inclut le fait d'inverser toute tendance à la hausse, significative et durable, de la concentration de tout polluant pour les eaux souterraines ;
- Restaurer le :
  - Bon état écologique et chimique des eaux de surface, à l'exception des masses d'eau artificielles ou fortement modifiées par les activités humaines ;
  - Bon potentiel écologique et chimique pour les masses d'eau artificielles ou fortement modifiées par les activités humaines ;
  - Bon état chimique et quantitatif des eaux souterraines ;
- Réduire les émissions de substances prioritaires et supprimer les émissions de substances dangereuses prioritaires ;
- Respecter les objectifs spécifiques aux zones protégées.

Ce chapitre présente dans un premier temps la définition des objectifs. Il spécifie dans un second temps les objectifs retenus pour chaque masse d'eau du bassin.
Les objectifs environnementaux sont identifiés dans les dispositions IV à VII de l'article L.212-1 du code de l'environnement : « Les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux correspondent :
1°) Pour les eaux de surface, à l'exception des masses d'eau artificielles ou fortement modifiées par les activités humaines, à un bon état écologique et chimique ;
2°) Pour les masses d'eau de surfaces artificielles ou fortement modifiées par les activités humaines, à un bon potentiel écologique et à un bon état chimique ;
3°) Pour les masses d'eau souterraine, à un bon état chimique et à un équilibre entre les prélèvements et la capacité de renouvellement de chacune d'entre elles ;
4°) A la prévention de la détérioration de la qualité des eaux ;
5°) Aux exigences particulières définies pour les zones visées au 2º du II (zones protégées), notamment afin de réduire le traitement nécessaire à la production d'eau destinée à la consommation humaine »

Les objectifs du SDAGE à fixer

- Le **très bon état** pour les masses d'eau en très bon état actuel ;
- Le bon état ;
- Le **bon potentiel** pour les masses d'eau fortement modifiées ;
- Un objectif moins strict pour les masses d'eau ne pouvant atteindre le bon état en 2027.

Les 5 enjeux du bassin Artois-Picardie sont désignés par des lettres :

- Enjeu A : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et des zones humides.
- Enjeu B : Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisantes.
- Enjeu C : S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations.
- Enjeu D : Protéger le milieu marin.
- Enjeu E : Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

1. Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques* et des zones humides*

Orientation A-1 : Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux

Disposition A-1.1 : Limiter les rejets
Disposition A-1.2 : Améliorer l'assainissement non collectif
Disposition A-1.3 : Améliorer les réseaux de collecte

Orientation A-2 : Maîtriser les rejets par temps de pluie des surfaces imperméabilisées par des voies alternatives (maîtrise de la collecte et des rejets) et préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles)

Disposition A-2.1 : Gérer les eaux pluviales
Disposition A-2.2 : Réaliser les zonages pluviaux

Orientation A-3 : Diminuer la pression polluante par les nitrates d'origine agricole sur tout le territoire

Disposition A-3.1 : Continuer à développer des pratiques agricoles limitant la pression polluante par les nitrates
Disposition A-3.2 : Rendre cohérentes les zones vulnérables avec les objectifs environnementaux*
Disposition A-3.3 : Accompagner la mise en œuvre du Programme d'Actions Régional (PAR) Nitrates en application de la directive nitrates

Orientation A-4 : Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants vers les cours d'eau*, les eaux souterraines et la mer

Disposition A-4.1 : Limiter l'impact des réseaux de drainage
Disposition A-4.2 : Gérer les fossés*, les aménagements d'hydraulique douce et les ouvrages de régulation*
Disposition A-4.3 : Eviter le retournement des prairies et préserver, restaurer les éléments fixes du paysage*
Disposition A-4.4 : Conserver les sols

Orientation A-5 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques* dans le cadre d'une gestion concertée

Disposition A-5.1 : Définir l'espace de bon fonctionnement* des cours d'eau*
Disposition A-5.2 : Préserver les connexions latérales* des cours d'eau*
Disposition A-5.3 : Mettre en œuvre des plans pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau*
Disposition A-5.4 : Réaliser un entretien léger des milieux aquatiques*
Disposition A-5.5 : Respecter l'hydromorphologie* des cours d'eau* lors de travaux
Disposition A-5.6 : Limiter les pompages risquant d'assécher, d'altérer ou de saliniser les milieux aquatiques*
Disposition A-5.7 : Diminuer les prélèvements situés à proximité du lit mineur* des cours d'eau* en déficit quantitatif

Orientation A-6 : Assurer la continuité écologique* et sédimentaire

Disposition A-6.1 : Prioriser les solutions visant le rétablissement de la continuité longitudinale*
Disposition A-6.2 : Assurer, sur les aménagements hydroélectriques, la circulation des espèces et des sédiments dans les cours d'eau*
Disposition A-6.3 : Assurer une continuité écologique* à échéance différenciée selon les objectifs environnementaux*
Disposition A-6.4 : Prendre en compte les différents plans de gestion piscicoles

Orientation A-7 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique et la biodiversité

Disposition A-7.1 : Privilégier le génie écologique lors de la restauration et l'entretien des milieux aquatiques*
Disposition A-7.2 : Limiter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes*
Disposition A-7.3 : Encadrer les créations ou extensions de plans d'eau
Disposition A-7.4 : Inclure la fonctionnalité écologique dans les porter à connaissance
Disposition A-7.5 : Identifier et prendre en compte les enjeux liés aux écosystèmes aquatiques

Orientation A-8 : Réduire l'incidence de l'extraction des matériaux de carrière

Disposition A-8.1 : Conditionner l'ouverture et l'extension des carrières
Disposition A-8.2 : Remettre les carrières en état après exploitation

Orientation A-9 : Stopper la disparition, la dégradation des zones humides* à l'échelle du bassin Artois-Picardie et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité

Disposition A-9.1 : Identifier les actions à mener sur les zones humides* dans les SAGE
Disposition A-9.2 : Gérer, entretenir et préserver les zones humides*
Disposition A-9.3 : Préserver les zones humides* dans les documents d'urbanisme*
Disposition A-9.4 : Eviter les habitations légères de loisirs dans les zones humides* et l'espace de bon fonctionnement* des cours d'eau*
Disposition A-9.5 : Mettre en œuvre la séquence « éviter, réduire, compenser » sur les dossiers zones humides* au sens de la police de l'eau

Orientation A-10 : Poursuivre l'identification, la connaissance et le suivi des pollutions par les micropolluants nécessaires à la mise en œuvre d'actions opérationnelles

Disposition A-10.1 : Améliorer la connaissance des micropolluants

Orientation A-11 : Promouvoir les actions, à la source de réduction ou de suppression des rejets de micropolluants

Disposition A-11.1 : Adapter les rejets de micropolluants aux objectifs environnementaux*
Disposition A-11.2 : Maîtriser les rejets de micropolluants des établissements industriels ou autres vers les ouvrages d'épuration des agglomérations
Disposition A-11.3 : Eviter d'utiliser des produits toxiques
Disposition A-11.4 : Réduire à la source les rejets de substances dangereuses
Disposition A-11.5 : Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires
Disposition A-11.6 : Se prémunir contre les pollutions accidentelles
Disposition A-11.7 : Caractériser les sédiments avant tout remaniement ou retrait
Disposition A-11.8 : Construire des plans spécifiques de réduction de pesticides à l'initiative des SAGE

Orientation A-12 : Améliorer les connaissances sur l'impact des sites pollués

2. Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisantes

Orientation B-1 : Poursuivre la reconquête de la qualité des captages et préserver la ressource en eau dans les zones à enjeu eau potable définies dans le SDAGE

Disposition B-1.1 : Mieux connaître les aires d'alimentation des captages pour mieux agir
Disposition B-1.2 : Préserver les aires d'alimentation des captages
Disposition B-1.3 : Reconquérir la qualité de l'eau des captages prioritaires
Disposition B-1.4 : Etablir des contrats de ressources[1]
Disposition B-1.5 : Adapter l'usage des sols sur les parcelles les plus sensibles des aires d'alimentation de captages
Disposition B-1.6 : En cas de traitement de potabilisation, reconquérir la qualité de l'eau
Disposition B-1.7 : Maitriser l'exploitation du gaz de couche

Orientation B-2 : Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau

Disposition B-2.1 : Améliorer la connaissance et la gestion de la ressource en eau
Disposition B-2.2 : Mettre en regard les projets d'urbanisation avec les ressources en eau et les équipements à mettre en place
Disposition B-2.3 : Définir un volume disponible*
Disposition B-2.4 : Définir une durée des autorisations de prélèvements

Orientation B-3 : Inciter aux économies d'eau et à l'utilisation des ressources alternatives

Disposition B-3.1 : Inciter aux économies d'eau
Disposition B-3.2 : Adopter des ressources alternatives à l'eau potable quand cela est possible
Disposition B-3.3 : Etudier le recours à des ressources complémentaires pour l'approvisionnement en eau potable

Orientation B-4 : Anticiper et assurer une gestion de crise efficace, en prévision, ou lors des étiages sévères

Disposition B-4.1 : Respecter les seuils hydrométriques de crise de sécheresse

Orientation B-5 : Rechercher et réparer les fuites dans les réseaux d'eau potable

Disposition B-5.1 : Limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution

Orientation B-6 : Rechercher au niveau international, une gestion équilibrée des aquifères*

Disposition B-6.1 : Associer les structures belges à la réalisation des SAGE frontaliers
Disposition B-6.2 : Organiser une gestion coordonnée de l'eau au sein des Commissions Internationales Escaut et Meuse

3. S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations

Orientation C-1 : Limiter les dommages liés aux inondations

Disposition C-1.1 : Préserver le caractère inondable des zones identifiées
Disposition C-1.2 : Préserver, gérer et restaurer les Zones Naturelles d'Expansion de Crues*

Orientation C-2 : Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation et les risques d'érosion des sols et coulées de boues

Disposition C-2.1 : Ne pas aggraver les risques d'inondations

Orientation C-3 : Privilégier le fonctionnement naturel des bassins versants

Disposition C-3.1 : Privilégier le ralentissement dynamique des inondations par la préservation des milieux dès l'amont des bassins versants

Orientation C-4 : Préserver et restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau*

Disposition C-4.1 : Préserver le caractère naturel des annexes hydrauliques dans les documents d'urbanisme*

4. Protéger le milieu marin

Orientation D-1 : Réaliser ou réviser les profils pour définir la vulnérabilité des milieux dans les zones protégées baignade et conchyliculture mentionnées dans le registre des zones protégées (cf. parties 1.3.2.1 et 1.3.3.3, document d'accompagnement n°1 – Présentation synthétique de la gestion de l'eau)

Disposition D-1.1 : Mettre en place ou réviser les profils de vulnérabilité des eaux de baignades et conchylicoles

Orientation D-2 : Limiter les risques microbiologiques en zone littorale ou en zone d'influence des bassins versants définie dans le cadre des profils de vulnérabilité pour la baignade et la conchyliculture

Orientation D-3 : Intensifier la lutte contre la pollution issue des installations portuaires et des navires

Disposition D-3.1 : Réduire les pollutions issues des installations portuaires

Orientation D-4 : Prendre des mesures pour lutter contre l'eutrophisation* et la présence de déchets sur terre et en mer

Disposition D-4.1 : Mesurer les flux de nutriments à la mer

Disposition D-4.2 : Réduire les quantités de déchets en mer, sur le littoral et sur le continent

Orientation D-5 : Assurer une gestion durable des sédiments dans le cadre des opérations de dragage et de clapage

Disposition D-5.1 : Evaluer l'impact lors des dragages-immersions des sédiments portuaires

Disposition D-5.2 : S'opposer à tout projet d'immersion en mer de sédiments présentant des risques avérés de toxicité pour le milieu

Orientation D-6 : Respecter le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte

Disposition D-6.1 : Prendre en compte la protection du littoral dans tout projet d'aménagement et de planification urbaine

Orientation D-7 : Préserver les milieux littoraux particuliers indispensables à l'équilibre des écosystèmes avec une forte ambition de protection au regard des pressions d'aménagement et d'activités

Disposition D-7.1 : Préserver les milieux riches et diversifiés facteurs d'équilibre du littoral

Disposition D-7.2 : Rendre compatible les schémas régionaux des carrières avec la diversité des habitats marins

5. Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau

Orientation E-1 : Renforcer le rôle des Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE

Disposition E-1.1 : Faire un rapport annuel des actions des SAGE

Disposition E-1.2 : Développer les approches inter SAGE

Disposition E-1.3 : Sensibiliser et informer sur les écosystèmes aquatiques au niveau des SAGE

Orientation E-2 : Permettre une meilleure organisation des moyens et des acteurs en vue d'atteindre les objectifs environnementaux*.

Disposition E-2.1 : Mener des politiques d'aides publiques concourant à réaliser les objectifs environnementaux* du SDAGE et du document stratégique de la façade maritime Manche Est – mer du Nord (DSF MEMNor), ainsi que les objectifs du PGRI

Disposition E-2.2 : Viser une organisation du paysage administratif de l'eau en s'appuyant sur la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)

Disposition E-2.3 : Renforcer la prise en compte de l'évaluation des politiques publiques de l'eau

Orientation E-3 : Former, informer et sensibiliser

Disposition E-3.1 : Soutenir les opérations de formation et d'information sur l'eau

Orientation E-4 : Adapter, développer et rationaliser la connaissance

Disposition E-4.1 : Acquérir, collecter, bancariser, vulgariser et mettre à disposition les données relatives à l'eau

Disposition E-4.2 : S'engager dans une gestion patrimoniale

Orientation E-5 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau dans l'atteinte des objectifs environnementaux*

Disposition E-5.1 : Développer les outils économiques d'aide à la décision

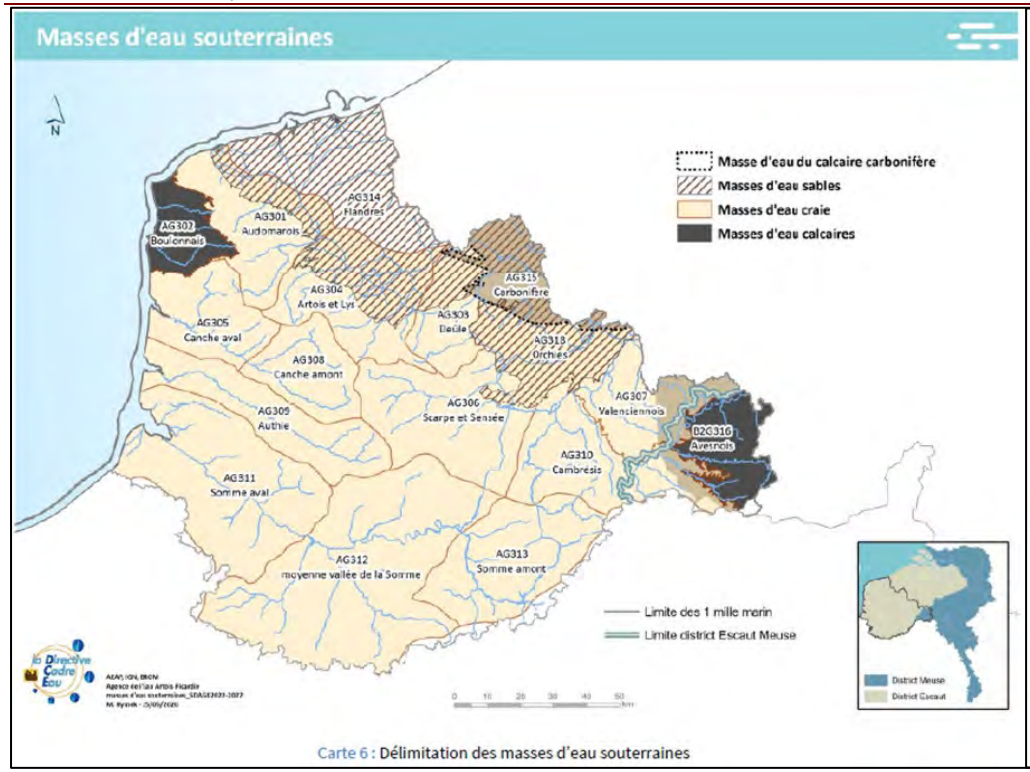
Disposition E-5.2 : Renforcer l'application du principe pollueur-payeur

Disposition E-5.3 : Renforcer la tarification incitative de l'eau

Orientation E-6 : S'adapter au changement climatique

Orientation E-7 : Préserver la biodiversité

Figure 127 : Extraits du SDAGE



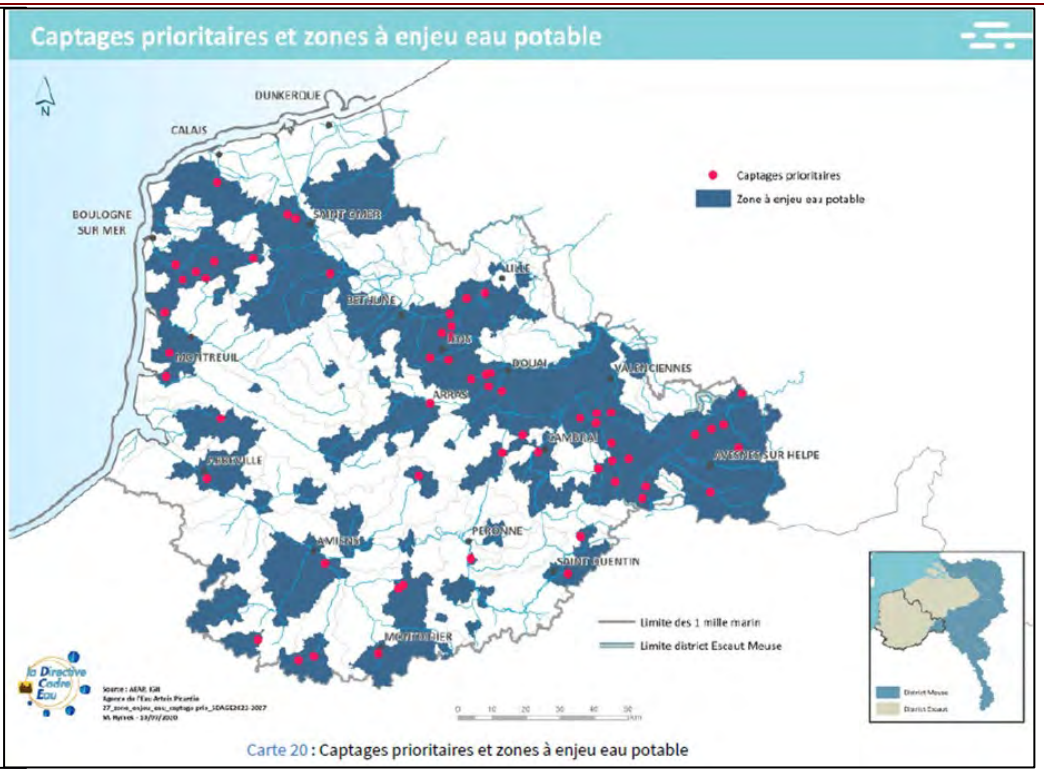


Figure 128 : Cartes du SDAGE

Enjeu de zones humides repérées au SDAGE :

Source site internet SADGE Artois Picardie –

Les zones à dominante humide sont identifiées au SDAGE, elles se situent au sud de la commune, de part et d'autre de la Selle, en fond de vallée.

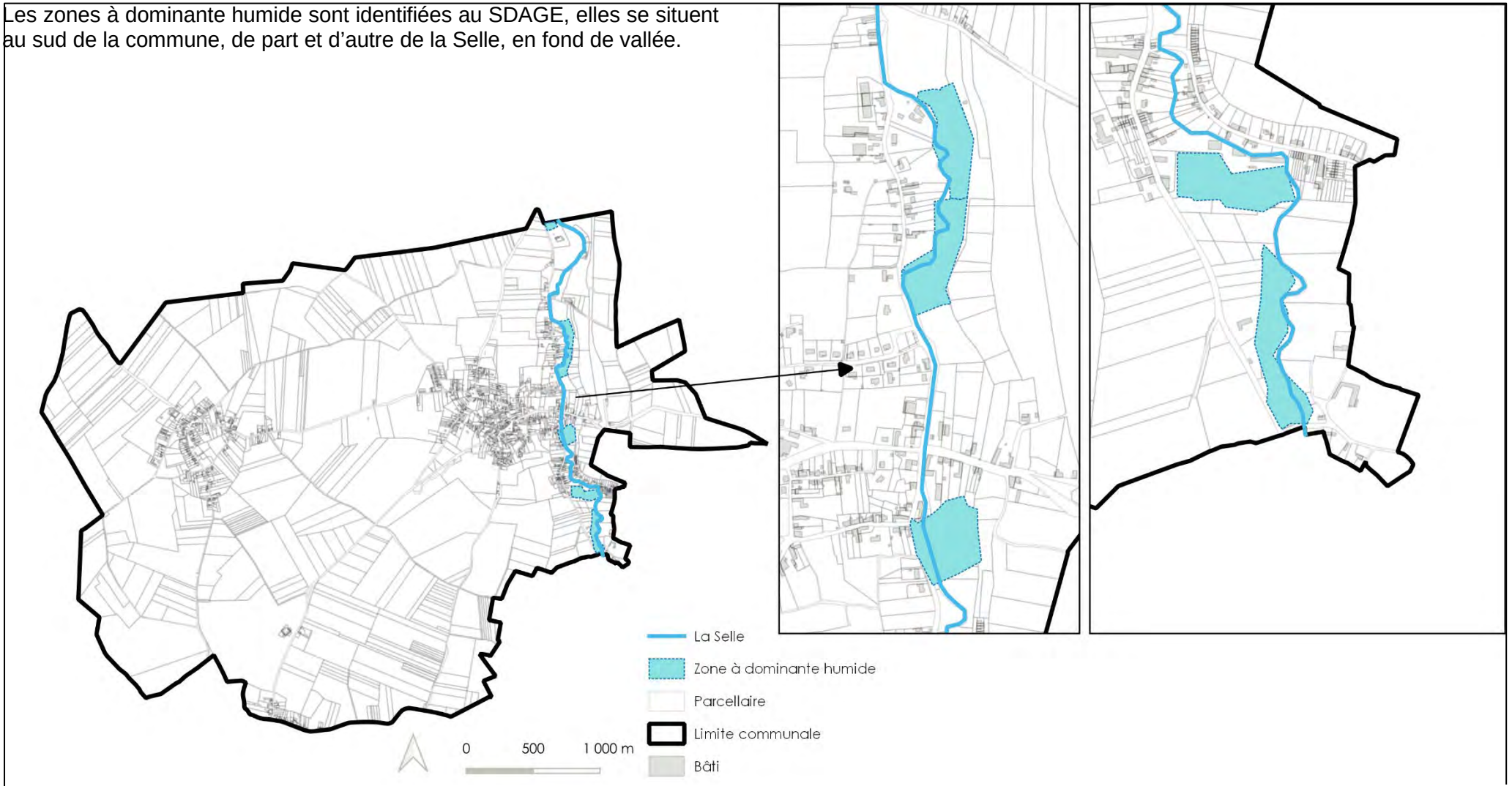


Figure 129 : Zones humides répertoriées dans le SDAGE

5- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Escaut

Le SAGE de l'Escaut est en cours d'élaboration.

Le périmètre du SAGE de l'Escaut concerne 248 communes de l'Aisne, du Nord et du Pas de Calais. Il est donc situé sur les deux régions du Nord-Pas de Calais et de la Picardie et partage une frontière avec la Belgique.

Le bassin versant de l'Escaut présente une caractéristique particulière puisqu'il s'agit d'un cours d'eau transfrontalier. L'Escaut est canalisée et navigable à partir de Cambrai, où elle est rattachée au canal de Saint Quentin. L'Escaut est un cours d'eau qui traverse une zone densément peuplée et industrialisée à l'aval de son cours.

Le territoire de ce bassin versant côté français possède deux entités distinctes : un secteur à l'aval, plutôt urbain, très peuplé et industriel, et un secteur amont plus rural, une population moins importante et une activité agricole marquant fortement l'identité locale. Ce territoire rassemble de nombreuses activités liées à la ressource en eau que ce soit au niveau industriel ou agricole, qui ont des impacts plus ou moins importants sur la ressource.

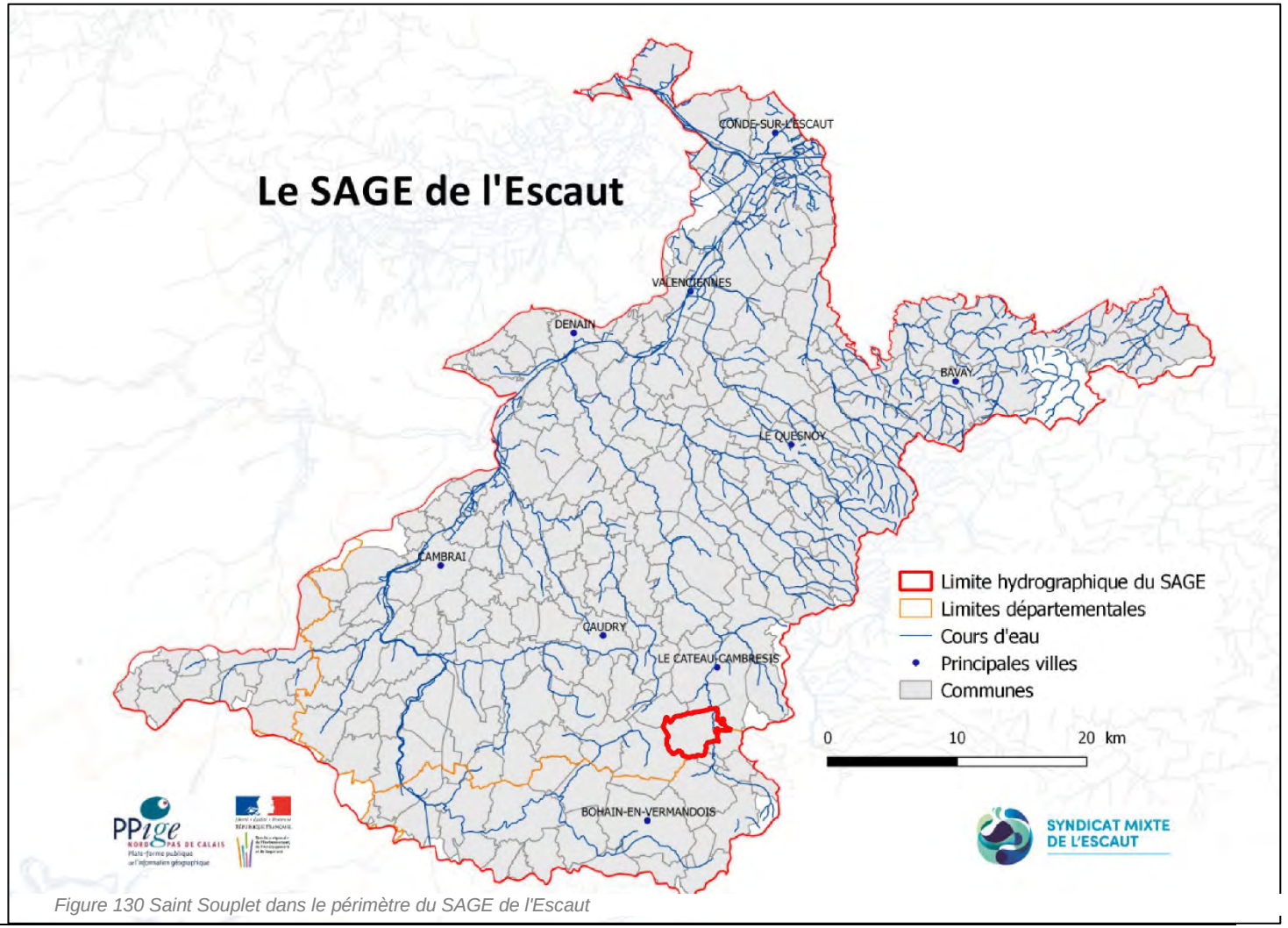


Figure 130 Saint Souplet dans le périmètre du SAGE de l'Escaut

Enjeu	Objectif	Indicateurs
Enjeu 1 : Reconquérir les milieux aquatiques et humides	Objectif 1 : Préserver, restaurer les zones humides	Nombre de communes couvertes par un inventaire des zones humides
		Nombre de communes ou EPCI-FP prenant en compte les zones humides dans leurs documents d'urbanisme
		Surfaces de zones humides couvertes par un plan de gestion
	Objectif 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	Linéaire de cours d'eau couvert par un plan de gestion actualisé
		Nombre de plans de gestion des cours d'eau pour lesquels un bilan mi-parcours a été réalisé
		Nombre de plans de gestion des cours d'eau pour lesquels un bilan final a été réalisé
		Nombre d'actions de communication menées sur les espèces exotiques envahissantes
	Objectif 3 : Rétablir la continuité écologique des cours d'eau et des canaux ainsi que la continuité latérale (connexion avec les annexes hydrauliques)	Nombre d'obstacles à l'écoulement rendus franchissables par rapport au nombre total d'obstacles sur les cours d'eau
		Nombre d'actions de restauration de la continuité latérale menées
		Nombre de documents d'urbanisme intégrant une marge de recul des constructions par rapport aux cours d'eau
Enjeu 2 : Maîtriser les ruissellements et lutter contre les inondations	Objectif 4 : Mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales	Nombre de collectivités et d'EPCI doté d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
		Nombre de collectivités et d'EPCI doté d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales
	Objectif 5 : Limiter le ruissellement et l'érosion des sols hors zones urbaines	Nombre de bassins versants prioritaires couverts par une étude de lutte contre le ruissellement/érosion
		Nombre de collectivités ou d'EPCI-FP ayant intégré l'objectif de réduction du risque ruissellement dans leurs documents d'urbanisme
		Nombre de réunions du groupe de travail agricole et actions de sensibilisation vis-à-vis du risque de ruissellement et d'érosion
	Objectif 6 : Caractériser l'aléa et réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face au risque d'inondations	Réalisation d'une carte des zones inondables et zones naturelles d'expansion des crues sur les territoires non couverts par des PPRi
		Nombre d'actions de communication menées pour développer la culture du risque
Enjeu 3 : Améliorer la qualité des eaux	Objectif 7 : Limiter l'impact de l'assainissement collectif	Nombre de collectivités ou d'EPCI disposant d'une étude diagnostic du système d'assainissement de moins de 10 ans sur les zones prioritaires
		Nombre de réunions du groupe de travail "assainissement"'
		Avancement des contrôles de branchements et de leurs réhabilitations
	Objectif 8 : Améliorer l'assainissement non collectif	Avancement des contrôles des ANC
		Taux de conformité des ANC
	Objectif 10 : Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires et le risque de transfert au milieu	Nombre de collectivités territoriales et établissements publics locaux adhérant à la « Charte d'entretien des espaces publics Artois-Picardie » ou disposant d'un plan de gestion différenciée
Enjeu 4 : Gérer la ressource en eaux souterraines	Objectif 11 : Améliorer la connaissance	Mise à jour de la carte « gestion quantitative et qualitative du bassin de l'Escaut » indiquant le réseau des piézomètres et qualitomètres
		Avancement de l'étude bilan besoins / ressources
	Objectif 12 : Garantir une eau potable de qualité pour tous	Avancement dans la délimitation des AAC
		Nombre de captages prioritaires dotés d'un plan d'actions multi-pressions
		Taux de réalisation effectif du plan d'actions sur chaque captage prioritaire
		Nombre d'exploitations agricoles souscrivant à un dispositif d'aides pour modifier leurs pratiques
		Mise à jour de la cartographie « sites et sols pollués »
		Avancement de la hiérarchisation des sites à réhabiliter
	Objectif 13 : Réduire les pressions quantitatives sur la ressource	Nombre de communes ou d'EPCI doté d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable
		Evolution des rendements et indice linéaire de perte sur le territoire
		Réalisation de fiches de bonnes pratiques sur les économies d'eau
		Nombre d'actions de sensibilisation sur les économies d'eau
Enjeu 5 : Assurer la mise en place d'une gouvernance et une communication efficaces pour la mise en œuvre du SAGE	Objectif 14 : Améliorer, centraliser et partager les connaissances	Mise en place d'un plan de communication : nombre d'actions menées
		Nombre de rencontres organisées avec les élus
		Nombre d'élus présents en Commission Locale de l'Eau

Figure 131 : Enjeux du SAGE

6- Le PGRI du bassin Artois - Picardie

Le PGRI arrête les priorités de gestion, spécifiques à chaque grand bassin, les plus à même d'atteindre les grands objectifs de la stratégie nationale. Assorti de dispositions, le PGRI permettra d'évaluer les résultats obtenus en termes de réduction des conséquences négatives des inondations et d'améliorer en continu la vision stratégique au cours des cycles de mise à jour prévus par la directive inondation.

Arrêté du 19 novembre 2015.

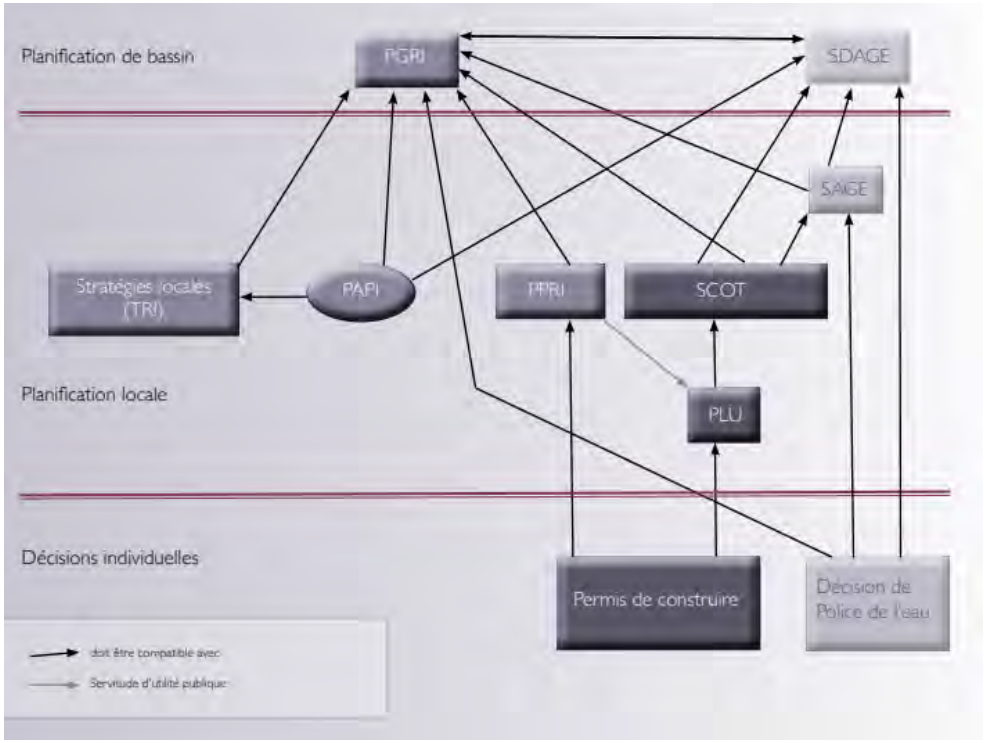


Figure 132 : Schéma du rôle du PGRI

Le PGRI fixe 5 objectifs, qui se déclinent en 16 orientations regroupant chacune plusieurs dispositions. En introduction de chaque orientation, un exposé des motifs et des principes pour l'action détaille le contexte et les enjeux qui ont conduit à proposer les dispositions.

Le PGRI est opposable à l'administration. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles, ou rendus compatibles sous 3 ans après l'approbation du PGRI, avec les dispositions des objectifs 1 et 2 du PGRI Artois-Picardie.
Les documents d'urbanisme devront également être rendus compatibles avec les objectifs 3, 4 et 5 du PGRI Artois-Picardie

Les 5 objectifs du PGRI Artois-Picardie sont :

- **Objectif 1.** Aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations
- **Objectif 2.** Favoriser le ralentissement des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques
- **Objectif 3.** Améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information, pour éclairer les décisions et responsabiliser les acteurs
- **Objectif 4.** Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale des territoires sinistrés
- **Objectif 5.** Mettre en place une gouvernance

7- Le PPRN de la Selle

Le Plan de Prévention des Risques Naturelle de la vallée de la Selle, prescrit le 11 août 2014 porte sur le risque inondation par débordement du cours d'eau principal et / ou de ses affluents. Le bassin versant de la Selle comporte 57 communes dont 44 dans le département du Nord et 13 dans le département de l'Aisne. 25 communes se trouvent dans l'arrondissement de Cambrai.

Le PPRI de la vallée de la Selle a été approuvé par arrêté préfectoral le 16 juin 2017.

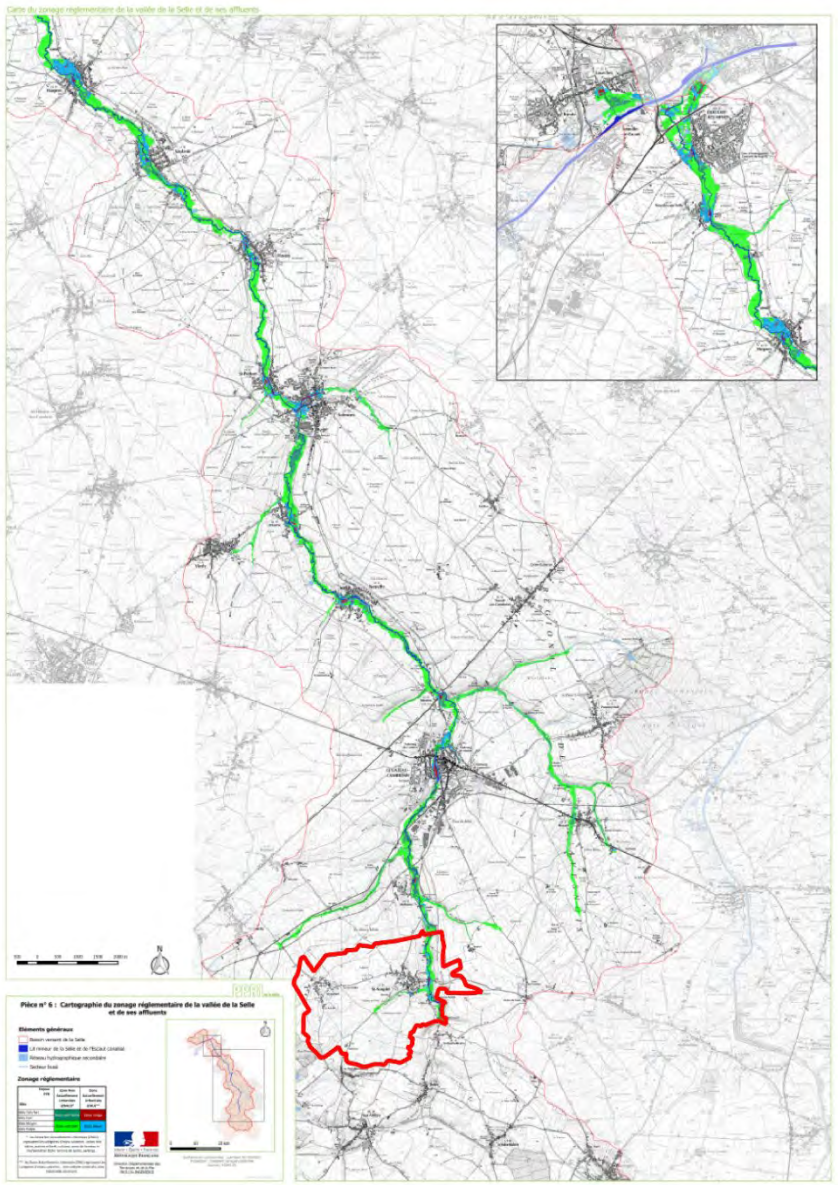


Figure 133 Saint Souplet au sein du périmètre PPRN de la Selle

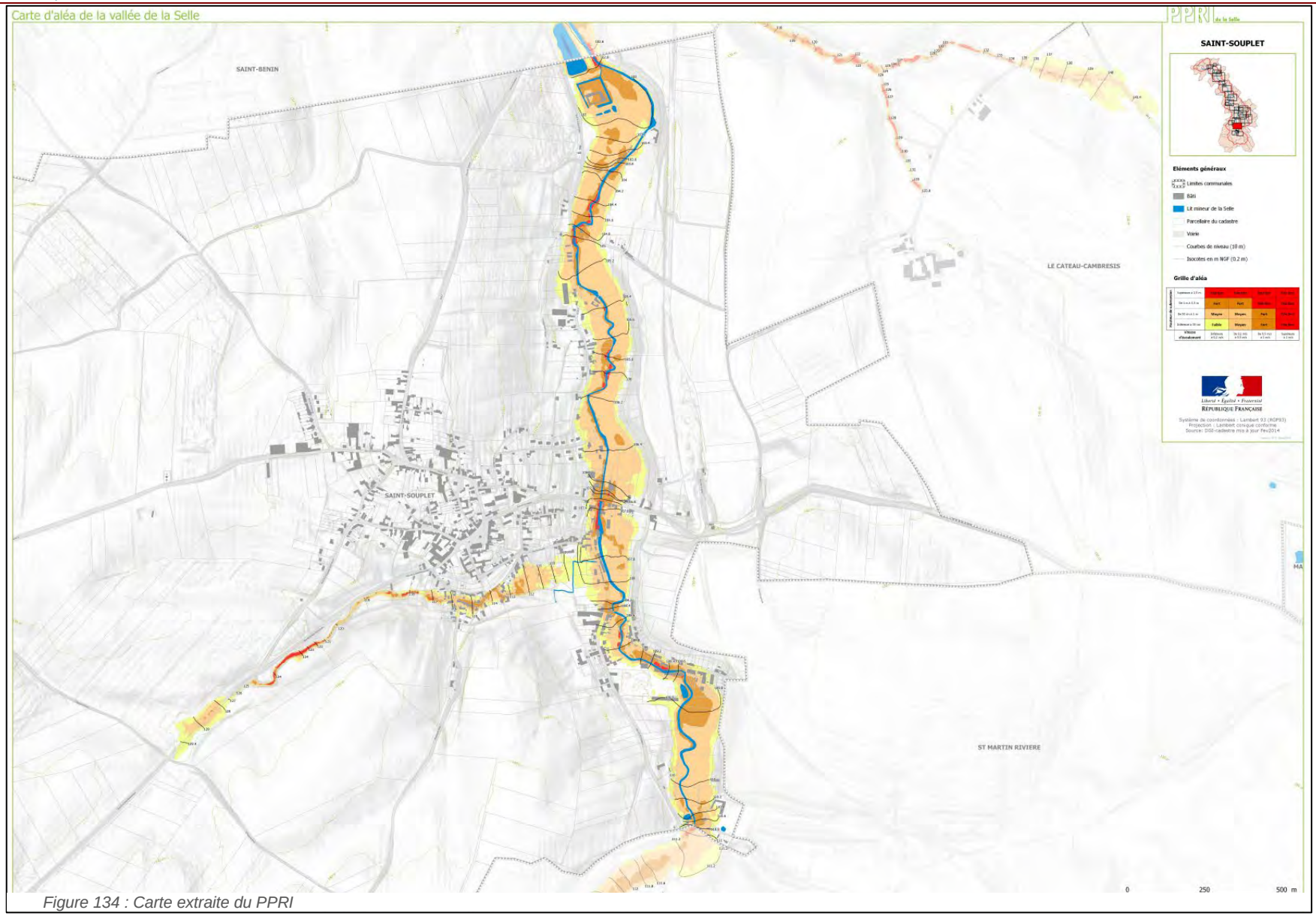


Figure 134 : Carte extraite du PPRI

8- Le Programme Local de l'Habitat

La commune de Saint-Souplet devra prendre en compte les éléments la concernant du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes du Caudrésis Catésis, approuvé le 6 octobre 2015.

La réalisation du diagnostic a permis l'identification de grandes orientations pour l'avenir et a abouti en lien avec les orientations du SCOT à un scénario de développement de l'habitat à l'horizon 2020.
Découlant de ces deux phases, la troisième étape du PLH a consisté en l'élaboration d'un programme d'actions dont la mise en œuvre doit permettre la concrétisation de la politique de l'habitat souhaitée par les élus.

- La territorialisation des objectifs prévoit la construction de 30 logements neufs pour les communes de Saint Souplet, Honnechy, Maurois, Reumont et Saint Benin.

CCCC	Objectif PLH en neuf	Objectif PLH de sortie de vacance	Objectif PLH Total
Avesnes-les-Aubert	42	18	60
Beauvois-en-Cambrésis	48	12	60
Berny	30	6	36
Le Cateau-Cambrésis	90	36	126
Caudry	348	36	384
Fontaine-au-Pire	36	6	42
Villers-Outréaux	24	18	42
Busigny	36	18	54
Maretz			
Bazuel	36	90	360
Catillon-sur-Sambre			
La Groise			
Mazinghien			
Ors			
Pommereuil			
Rejet-de-Beaulieu			
Beaumont-en-Cambrésis	42		
Bérastre			
Inchy			
Montay			
Neuvilly			
Troisvilles			
Béthencourt	42		
Guiéry			
Saint-Aubert			
Saint-Hilaire-lez-Cambrai			
Saint-Vaast-en-Cambrésis			
Bévillers	30		
Boussières-en-Cambrésis			
Carnières			
Catillonnès			
Elincourt			
Honnechy	30		
Maurois			
Reumont			
Saint-Benin			
Saint-Souplet			
Gouzeaucourt	42		
Gurlay			
Haucourt-en-Cambrésis			
Lesdain-Cambrésis			
Montigny-en-Cambrésis			
Audencourt	48		
Elincourt			
Malincourt			
Walincourt-Selvigny			
CC du Caudrésis et du Catésis	924	240	1164

Objectif	TOTAL construction neuve	dont locatif privé (yc PLS) 10%	dont locatif aidé 20%				dont accession (par différence)			
				Rappel production 2009-2012	dont très social	Rappel production 2009-2012		Rappel production moyenne 2009-2012	dont accession aidée 50%	Rappel Prêt à Taux Zéro en neuf Moyenne 2009-2011
Caudrésis Catésis	154	15	31	20	12	4,6	108	78	64	38
Dont Pôles	109	13	31	20	12	4,5	65	34	33	nr
Dont hors pôles	45	3	0	0	0	0	43	45	22	nr

	Total reprise sur parc vacant	dont investissement privé en loyer conventionné (ANAH)	dont locatif aidé en acquisition amélioration à bas loyer (PLAI HLM/ PACT/logt Communaux)	dont accession en accession aidée
Caudrésis Catésis	40	13	13	14
Dont Pôles	25	9	9	7
Dont hors pôles	15	4	4	7

		Prévision livraisons 2016-2021					Estimation diffus		Total PLH	
cccc	Statut de la commune	Accession	HLM	Promotion	Total	Annuel	Total	Annuel	Total	Projets annuels
Honnechy	Rural				0	0,0	3	0,5	3	
Maurois	Rural				0	0,0	2	0,3	2	
Reumont	Rural				0	0,0	8	1,3	8	4
Saint-Benin	Rural				0	0,0	5	0,8	5	
Saint-Souplet	Rural				0	0,0	7	1,2	7	

Tableau 19 : Résumé du PLH

ORIENTATIONS		ACTIONS
1- Favoriser la mise à niveau du parc existant et initier une modernisation des centres anciens	Action 1.1	Accompagner la démarche initiée par la Pays avec son PIG "Habiter Mieux" centré sur les propriétaires occupants
	Action 1.2	Soutien à l'amélioration des conditions de logement des locataires du privé
	Action 1.3	Engager des actions spécifiques de lutte contre la vacance et la dévalorisation des centres anciens
	Action 1.4	Se doter d'outils d'aide à la restructuration du tissu existant et action immobilière
	Action 1.5	Accompagner l'amélioration du parc social et très social des communes et du PACT
2 - Diversifier l'offre de logement en direction des catégories les plus modestes et des publics spécifiques	Action 2,1	Favoriser le développement de l'offre aidée
	Action 2,2	Poursuivre le développement et le rééquilibrage territorial de l'offre dédiée aux ménages fragiles tout en assurant le bon fonctionnement de ce marché
	Action 2,3	Adaptation du parc existant et prise en compte ponctuelle dans le neuf de la problèmatique du vieillissement
3. Développer une politique foncière durable pour l'habitat	Action 3.1	Permettre une meillleure utilisation des documents d'urbanisme
	Action 3.2	Se doter d'outils d'aide à la restructuration du tissu existant et action immobilière (cf action 1.4)
	Action 3.3	Aider les communes à gérer la complexité des montages opérationnels par un renforcement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
4. Suivi, pilotage et animation de la politique de l'habitat	Action 4.1	Créer un observatoire de l'habitat
	Action 4.2	Mettre en place un dispositif de suivi et de pilotage du PLH

Tableau 20 : Orientations du PLH

9- Servitudes et contraintes

(Cf. Plan et liste détaillée des servitudes en annexe)



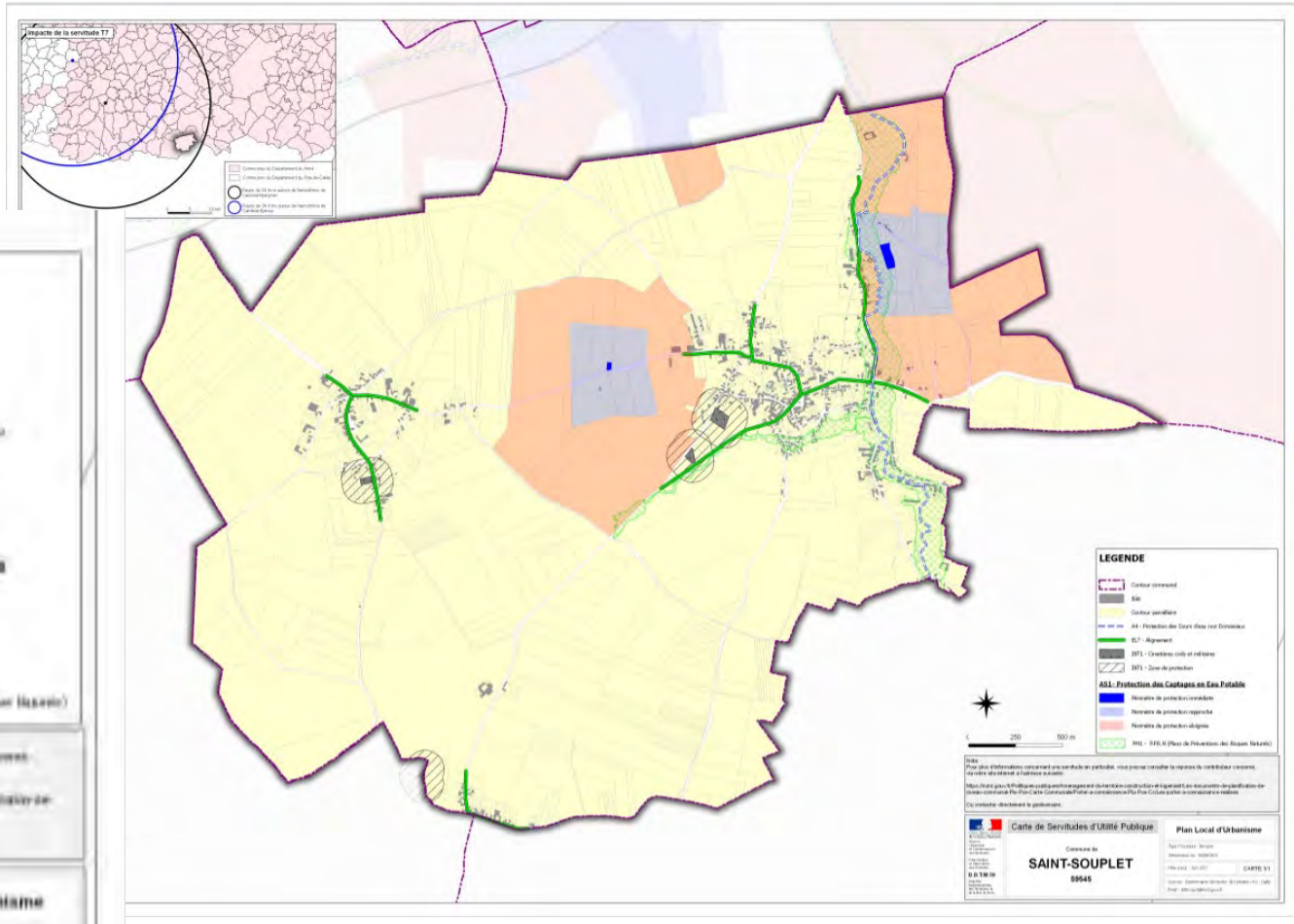


Figure 135 Les servitudes sur le périmètre communal de Saint Souplet

10- Plan des Surfaces Submersibles / Plans de Prévention des Risques : conformité

Non concernée.

11- Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) : prise en compte

Le SDAGV du Nord a été approuvé le 20 décembre 2019 pour la période 2019-2025.

La commune n'a aucune obligation concernant l'accueil des Gens du Voyage.

12- Schéma Directeur territorial d'Aménagement Numérique du Nord-Pas de Calais (SDTAN) : prise en compte

Le SDTAN ou Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) est un rapport qui recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifient les zones qu'ils desservent et présentent une stratégie de développement de ces réseaux.

Le SDTAN du Nord Pas de Calais est mis en œuvre depuis le 25/03/2013.

- Le SDTAN vise les objectifs suivants :
- Cohésion sociale et équité territoriale
- Développement économique direct et indirect
- Evolution des services et politiques publiques
- La fibre optique pour tous à horizon de 2025
- Une complémentarité stricte entre initiative privée et initiative publique
- Un traitement différencié des zones d'initiative privée et publique

13- Plan Régional d'Agriculture Durable (PRAD) : prise en compte

Un Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) fixe les orientations stratégiques de l'État pour l'agriculture et l'agroalimentaire au niveau régional, et les traduit en projets opérationnels. Il doit être pris en compte dans le projet communal.
Le PRAD Nord Pas de Calais présente trois axes stratégiques :
Axe 1 : la promotion d'une agriculture diversifiée et créatrice d'emplois, la préparation de l'avenir par la recherche ;
Axe 2 : l'implication et la reconnaissance du rôle de l'agriculture dans les enjeux d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement ;
Axe 3 : l'innovation et la formation.
Le PRAD est en vigueur depuis le 11 mars 2013.

14- Schéma Interdépartemental des Carrière (SIC) : prise en compte

Les départements du Nord et du Pas de Calais ont élaboré un schéma interdépartemental des carrières en vigueur depuis le 7 décembre 2015.
La commune n'est pas citée comme gisement potentiel.

15- Le Plan de Déplacement Urbain

La commune de Saint-Souplet n'est pas concernée.

Développement humain, social, économique

Sources : Insee, Dossier complet de la commune de Saint-Souplet, paru le 22/09/2020

A- Analyse démographique

Définitions :

Population sans double compte correspond à la somme de la population municipale et de la population comptée à part, diminuée des doubles comptes.

Population municipale : personnes vivant dans les logements de la commune (y compris militaires et élèves internes qui ont leur résidence personnelle dans la commune), personnes vivant dans les collectivités de la commune (foyers, cités universitaires, maisons de retraites, hôpitaux, communautés religieuses…), les personnes sans abri ou vivant dans des habitations mobiles recensées au premier jour de collecte dans la commune, les mariniers rattachés à la commune.

Population comptée à part : militaires des forces françaises logés dans des casernes, camps ou assimilés de la commune mais n'ayant pas de résidences personnelles dans la commune, élèves internes des lycées, collèges, grandes écoles… qui n'ont pas de résidences personnelles dans la commune, les détenus des établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans domicile fixe rattachées administrativement à la commune, mais recensées dans une autre commune, personnes vivant dans une collectivité d'une autre commune ayant déclaré avoir leur résidence personnelle dans la commune, les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, logés, hors communauté, dans une autre commune et ayant déclaré une résidence familiale dans la commune.

Doubles comptes : partie de la population comptée à part, composée des trois derniers groupes définis ci-dessus, ainsi que des militaires et des élèves internes vivant dans un établissement de la commune et ayant leur résidence personnelle dans une autre commune.

1- L'évolution démographique

La population communale diminue régulièrement depuis les années 1960 : **la population communale était de 1 230 habitants au dernier recensement**.

Le solde naturel est pourtant positif sur la globalité de la période, c'est le solde migratoire (plus de départs que d'arrivées d'habitants) qui engendre la baisse régulière de la population communale. En effet, il est négatif depuis les années 1960. La population communale est essentiellement composée de ménages avec enfants.

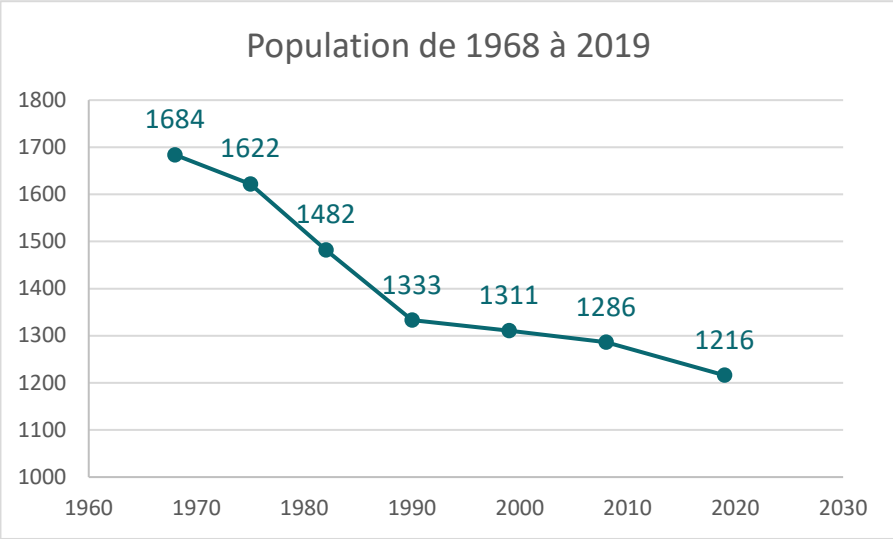


Figure 136 : Evolution de la population communale

Le Taux de Croissance Annuel Moyen constaté entre 2008 et 2019 est ainsi de -0.17% pour la commune de Saint Souplet contre 0.32 % au niveau du département.

La décroissance démographique de Saint Souplet depuis 1968 est plus ou moins constante, avec un solde migratoire toujours négatif mais parfois associé à une légère hausse des naissances notamment entre 2008-2013, +0.8 %.

Dès 2008, la croissance démographique s'explique toujours par un solde naturel supérieur au solde migratoire. A noter que le solde migratoire était négatif depuis 1968, signifiant un nombre de départs plus important que les sorties, mais accompagner d'un solde naturel positif qui ne permettait pas d'inverser la tendance.

La densité de la commune est relativement élevée du fait d'une urbanisation importante avant 1950. Néanmoins la baisse démographique depuis 1968 a pour conséquence une baisse de la densité.

Indicateurs démographiques deuis 1968 :

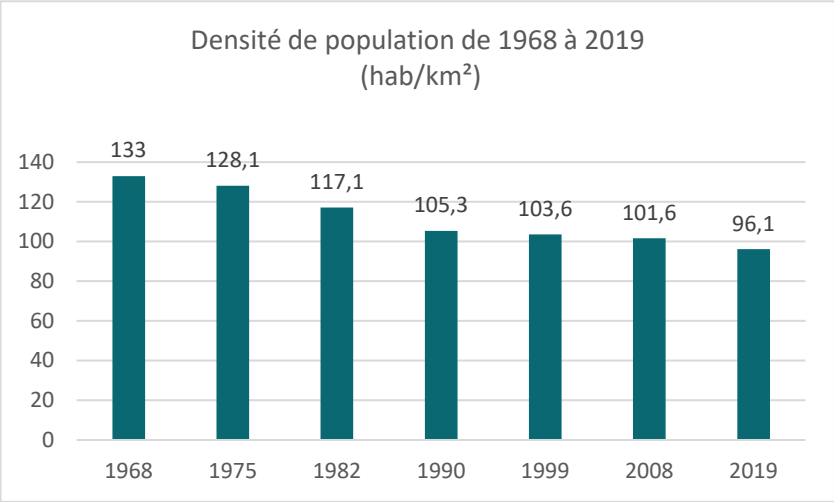


Figure 138 : Evolution de la densité de population

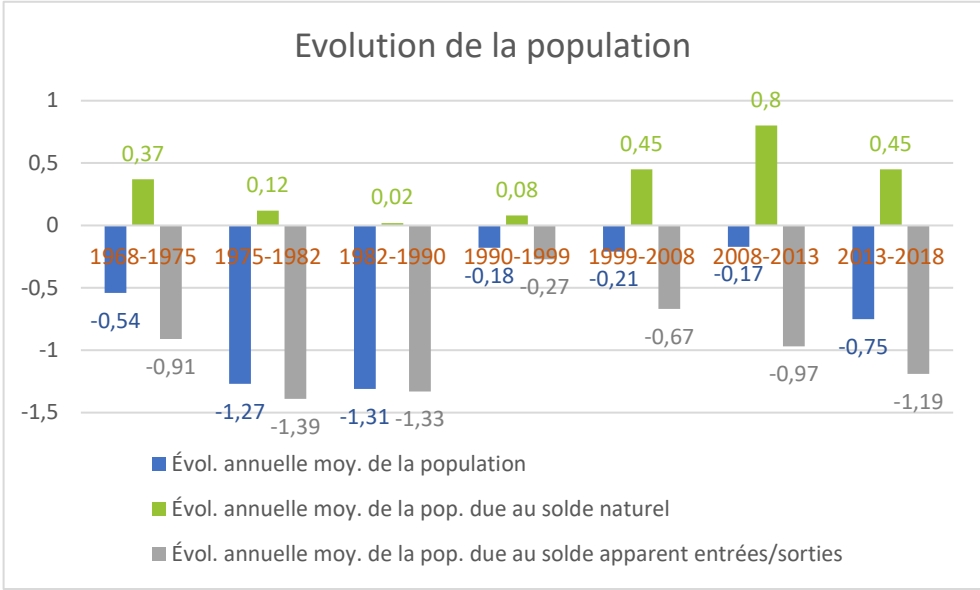


Figure 137 : Evolutions annuelles moyennes de la population

Il est très important de maintenir et d'attirer de jeunes ménages dans la commune, afin de renforcer son dynamisme démographique. Le maintien des strates de la population les plus jeunes implique une offre suffisante de services et d'équipements : écoles, équipements sportifs et de loisirs, transports, … dont la commune dispose aujourd'hui.
Il est essentiel pour Saint-Souplet d'attirer de jeunes avec des enfants qui vont grandir dans la commune. Pour les populations en place, compte tenu du solde naturel positif, il s'agit :
- de permettre aux jeunes classes d'âge de rester dans la commune : logements destinés aux jeunes : locatif social, petits logements, ...
- de permettre le maintien des personnes âgées, ...

⇨ L'objectif pour la commune est donc à la fois de maintenir son attractivité pour une population familiale avec de jeunes enfants, de maintenir une population de jeunes adultes, et de permettre le maintien à Saint Souplet des plus anciens. Un travail approfondi sur le "**parcours résidentiel**", en

termes de mixité des logements tant dans le mode d'occupation, que dans la taille des logements, devra être mené.

2- Evolution de la structure de la population

Au regard de la structure par âge de la population, une tendance semble s'amorcer : les classes d'âge de 0 à 44 ans voient leur population diminuer : cela signifie que l'offre est peu adaptée aux ménages en début de parcours résidentiel (pour les 20 - 44 ans). L'augmentation de la population de la tranche 45-59 ans est certainement due au fait que plusieurs personnes d'une même classe d'âge sont passées dans la tranche supérieure, après s'être installés dans la commune il y a une dizaine d'année (logements neufs).

Compte tenu de l'évolution des tranches d'âge les plus jeunes, dans les 5 à 10 prochaines années les enfants vont quitter le foyer, et ainsi accroitre le phénomène de décohabitation.

Afin d'accompagner l'évolution de la population, il faudra veiller à l'accueil et au maintien des jeunes ménages dans la commune en début de parcours résidentiel.

Les classes d'âges au-delà de 60 ans voient leur population augmenter. Cela signifie que pour maintenir cette population, il s'agira de répondre aux besoins des ménages vieillissant.

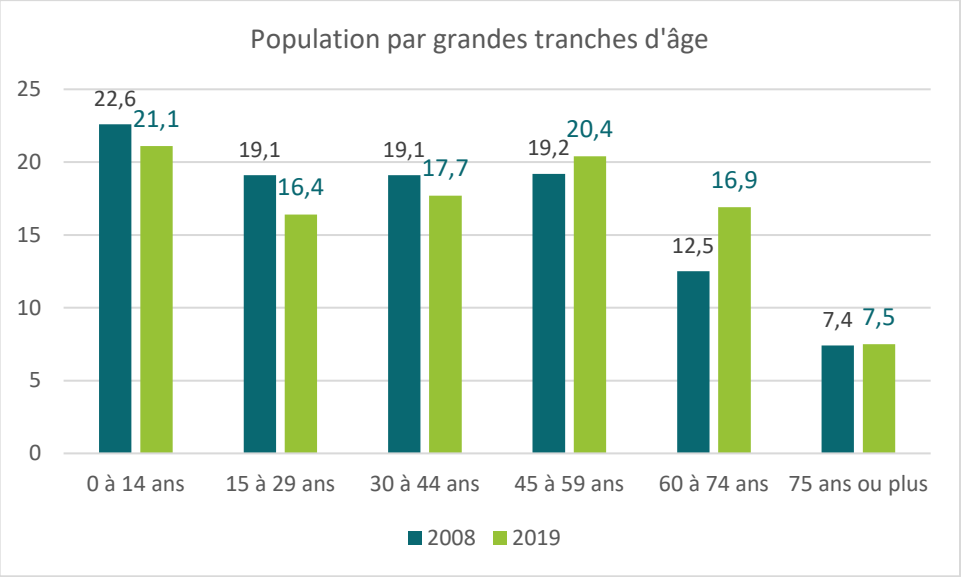


Figure 139 : Evolution de la population par tranche d'âge

B- Famille - situation matrimoniale

Le nombre de personnes par ménage est en baisse régulière depuis les années 60.
Le vieillissement de la population accélère le phénomène de décohabitation.
La taille des ménages reste supérieure à la moyenne nationale : 2.5 personnes par ménage en 2015 pour la commune.

3- Evolution de la taille des ménages

Depuis 1968, la moyenne du nombre d'individus par foyer diminue sur le territoire national. Ce phénomène nommé desserrement des ménages est dû aux séparations, familles monoparentales, jeunes quittant le domicile parental, vieillissement de la population. Il conduit à une augmentation du nombre des ménages, à un accroissement des besoins en logements et à une modification de la typologie des besoins.

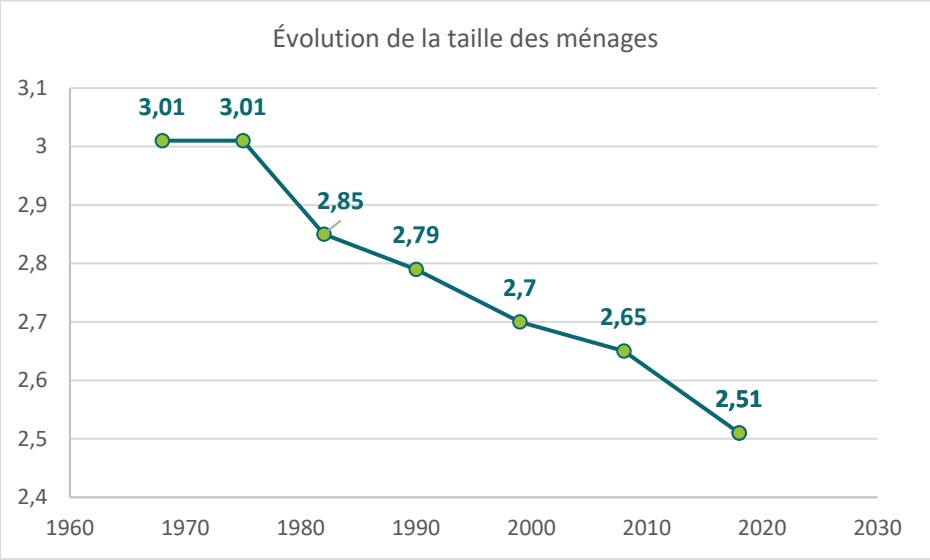


Figure 140 : Evolution de la taille des ménages

On remarque que la commune de Saint-Souplet n'échappe pas à cette tendance. De 3,01 habitants par foyer en 1968, elle est passé à 2,51 en 2019, une baisse modérée mais réelle.
Ainsi, l'indice a régressé de 0,5 point entre 1968 et 2019.

De plus, la proportion de couples sans enfants et couple avec enfant est la typologie de ménages la plus représentée sur la commune (soit ¼ des ménages en 2019).

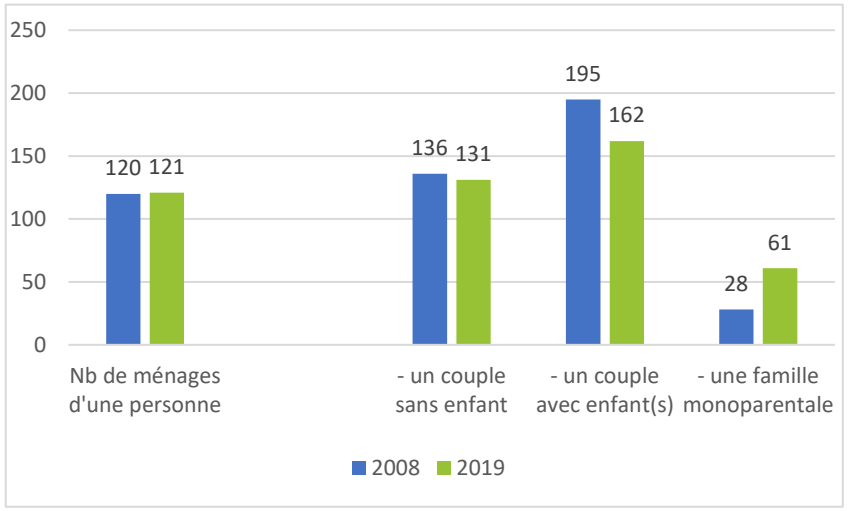


Figure 141 : Composition des ménages à Saint Souplet en 2008 et 2019

Les ménages d'une personne ont progressé entre 2008 et 2019 de + 2.5 %. 57.4 % des ménages d'une personne vivant seule ont + de 80 ans. La composition de ménages vivant seule représente une grande partie les tranches d'âges de personnes âgées.

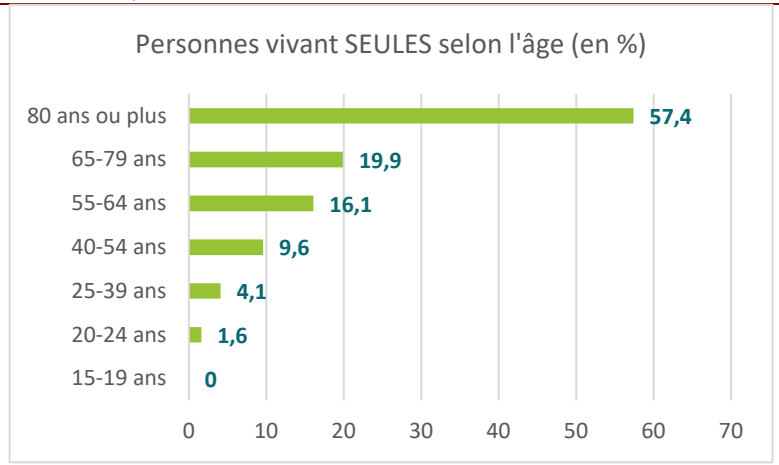


Figure 142 : Tableau 27 Personnes vivant seules selon l'âge en 2019 à Saint Souplet

Les ménages « famille monoparentale », ont également progresser, passant de 28 à 61 ménages de cette composition.

En extrapolant linéairement la décroissance observée entre 2008 et 2018, on aboutirait à un foyer moyen égale à 2,34 en 2032.

A lui seul, ce desserrement des ménages nécessiterait la production (ou remise sur le marché) de 2018 à 2032 de 40 logements soit 2,8 logements par an

Ces chiffres étant ceux permettant d'assurer la stabilité démographique de la commune, sans augmentation de la population.

Il convient par conséquent de mettre en lien cette réflexion avec celle sur la taille des futurs logements.

4- Indice jeunesse et de vieillesse

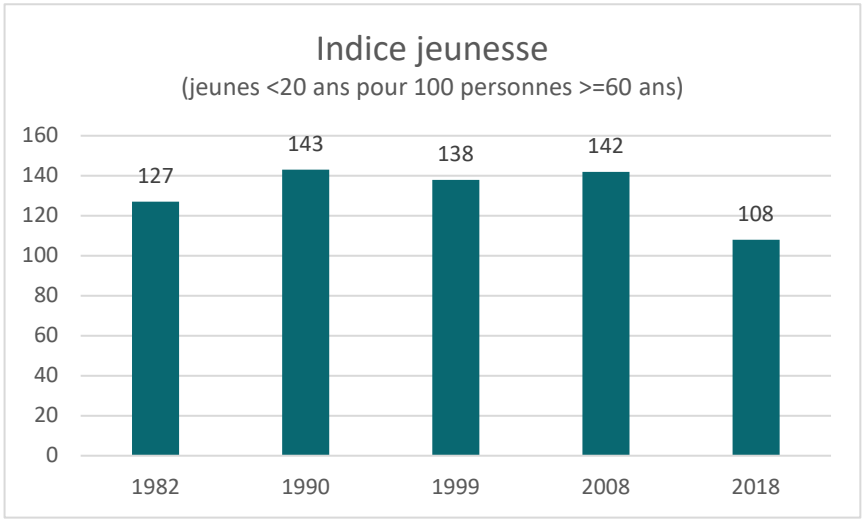


Figure 143 : Evolution de l'indice de jeunesse à saint Souplet depuis 1982

L'indice de jeunesse correspond au nombre de jeunes de 0 à 19 ans divisé par celui des personnes de 60 ans et plus. Plus l'indice est élevé, plus la population est jeune, inversement, un indice faible est un marqueur d'une population âgée. Il permet une comparaison aisée du vieillissement sur différentes échelles.

L'indice de jeunesse de Saint Souplet en 2019 s'élève à 1,08, ce qui signifie qu'il y a 108 « jeunes » de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus. Cette valeur est supérieure à celle de la France (1,01), et du département (0,93). Cet indice est néanmoins en baisse pour la population de la commune depuis 2008.

Tableau 21 Part des personnes âgées vivant seules sur Saint Souplet

Un vieillissement se définit par une augmentation de la proportion de personnes âgées dans une population, en raison d'une diminution de la fécondité et de la mortalité.

Sur Saint Souplet, le vieillissement de la population tend à légèrement augmenter depuis 2008 car :

- La commune a connu une évolution des personnes âgées de 75 ans et plus entre 1999-2008 : + 2 %.
- Depuis 2008, leur effectif légèrement décroît, -0.5 % entre 2008 et 2013.

Une moindre réduction du vieillissement est observée depuis 2013 sur la commune, passant de 6.9 % à 7.5 % en 2018.

Contrairement à l'EPCI, où la part des plus de 75 ans est en baisse (-0.4 %), le vieillissement de la population de Saint Souplet progresse. Par ailleurs, 50 % des 75 ans et + vivent seule sur la commune.

Vivre seul à son domicile	
Indicateurs	
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	*41*
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	*50*

Tableau 22 : Evolution du vieillissement de la population à Saint Souplet

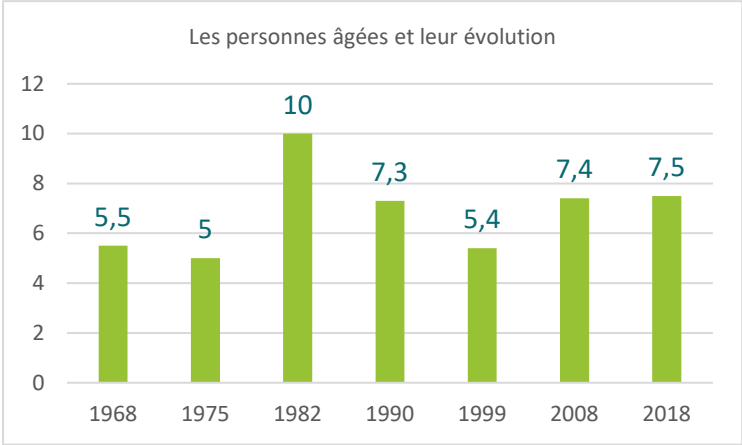


Figure 144 : Taux d'évolution de la population

C- Habitats - logements

L'analyse du parc de logements et de son évolution va permettre de déterminer la façon dont le parc a réagi face à l'évolution démographique.

Il apparaît alors clairement que l'augmentation du nombre de résidences principales n'induit pas nécessairement une croissance de la population proportionnelle. Une partie des logements créés servent à « combler le point mort », c'est-à-dire à compenser la perte de population qui devrait être induite par un certain nombre de facteur dont le plus important est le desserrement des ménages, c'est-à-dire la diminution constante du nombre de personnes par foyer.
Plus de 55% des logements de la commune disposent de 5 pièces ou plus. Il s'agit de grands logements qui correspondent moins aux besoins actuels des ménages. De plus, le nombre de grands logements a continué d'augmenter entre les 2 recensements.

L'augmentation du nombre de résidences principales, l'augmentation de la vacance sont les principales causes du manque de l'absence de dynamisme démographique sur la commune. Le solde migratoire confirme cette situation : plus d'habitants quittent Saint-Souplet, malgré le nombre relativement important de nouveaux logements.

En 2019, la majorité (83.6%) des logements sur le territoire de Saint Souplet constitue des résidences principales. Les résidences secondaires sont en nombre limité (18, soit 3.1%).
Les logements vacants sont en hausse depuis 2008 (77, soit 13.3% en 2019), selon l'INSEE.

Depuis 2006, le rythme de construction est à une moyenne très faible (1.7 nouvelles résidences principales par an). Ce manque de dynamisme et le phénomène de desserrement des ménages, génèrent un solde migratoire négatif : il est essentiel de développer des produits permettant d'accueillir de nouveaux habitants ou de maintenir les plus jeunes.

5- Evolution du parc de logements

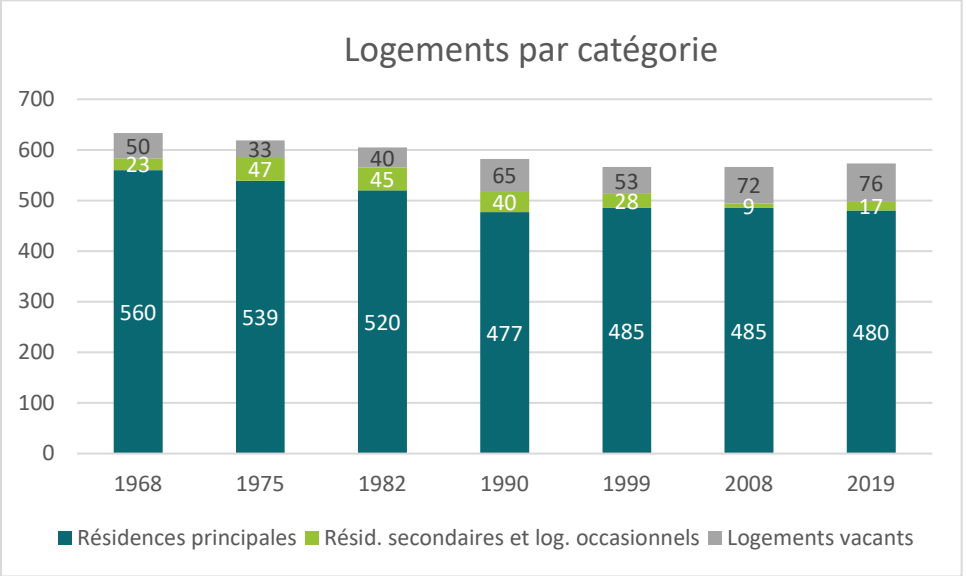


Figure 145: Evolution du type de logement

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2019	2020
Résidences principales	*560*	*539*	*520*	*477*	*485*	*485*	*480*	*475*
Résid. secondaires et log. occasionnels	*23*	*47*	*45*	*40*	*28*	*9*	*17*	*17*
Logements vacants	*50*	*33*	*40*	*65*	*53*	*72*	*76*	*75*
Total	*633*	*619*	*605*	*582*	*566*	*567*	*574*	*567*

Tableau 23 : Répartition des logements par catégorie à Saint Souplet

6- Typologie du parc de logements

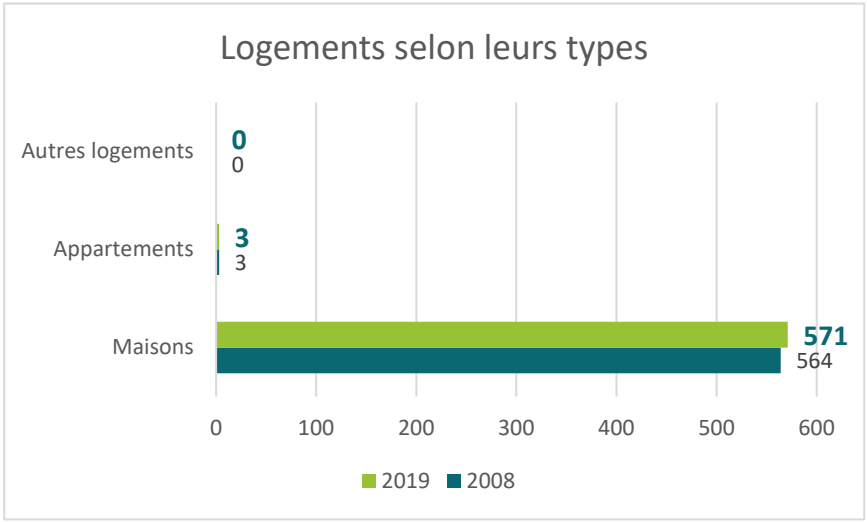


Figure 146 : Logements selon leur types sur le parc de Saint Souplet

L'immense majorité de ces logements sont des maisons (99.5%). La part des appartements n'a pas progressé depuis 2008, 0.5%. Ce qui signifie qu'une part des nouveaux logements construits entre 2008 et 2019 complète une offre de typologie d'habitation en maisons (+13 logements de type maison).

Saint Souplet est caractérisée par une proportion importante de grands logements soit un peu plus de la moitié des logements du parc comprennent plus de 5 pièces (60.8%). De plus cette offre tend à progresser entre 2008-2019 (soit, +2%). L'offre de logement des 2 et 4 pièces n'a pas progressé (stabilisation des 2 et 4 pièces) entre 2008 et 2019, tandis que l'offre en logement 3 pièces à régresser.

En tenant compte de la baisse régulière de la taille des foyers, une option pour augmenter le nombre de logements sans étalement urbain, et assurer une croissance démographique maîtrisée, consisterait à concentrer une partie de l'effort des constructions vers ces logements de taille plus restreintes.

Evolution du nombre de logements par catégorie et par taille :

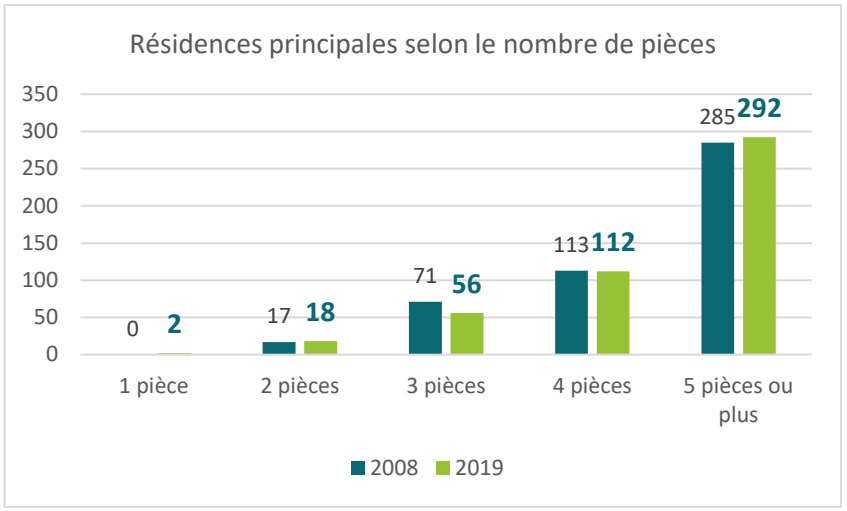


Figure 147 : Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces à saint Souplet en 2008 et 2019

L'analyse de la structure du parc par âge permet de visualiser les grandes périodes de production de logements sur la commune ainsi que la fréquence de renouvellement du parc. L'importance du patrimoine ancien de la commune est ici évidente.

36.2 % des logements datent ainsi d'avant la fin de la première guerre mondiale. On voit néanmoins surtout ressortir l'importance de la période 1919-1970, durant laquelle en 35 ans ont été édifiés 45.7 % des logements de la commune. Ainsi, on constate que moins de 20% du parc date après 1970.
Malgré une répartition équilibrée des périodes de constructions des logements, la majorité des logements datant avant les 70. Ce qui signifie que le parc de logement est caractérisé par son ancienneté, et explique potentiellement l'importance d'une part de logement vacant observé depuis 2008.

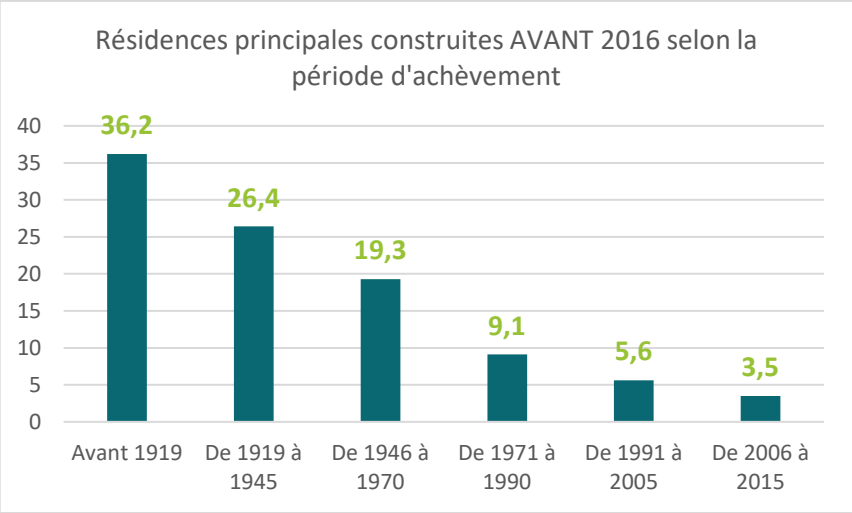


Figure 148 : Répartition des résidences selon leur période d'achèvement à Saint Souplet

Il conviendra évidemment de préserver ce patrimoine ancien tout en permettant au bâti de s'adapter aux évolutions, notamment en matière d'économie d'énergie.

Statuts d'occupation

Les logements sur Saint Souplet sont occupés de la manière suivante :

- par leur propriétaire à 75 %
- par des locataires à 24.9 %, 0.4% du total étant des locataires de logements locatifs sociaux.

	Valeur	Évol. 2008-2019
Propriétaires	*360*	*- 1.4 %*
Locataires	*113*	*0.9 %*
- dont locataires d'un logement HLM loué vide	*2*	*- 75,0 %*
Logés gratuitement	*7*	*- 22,2 %*
Ensemble	*480*	*1,0 %*

Tableau 24 : Les statuts d'occupation des logements du parc de Saint de Souplet

Les évolutions des statuts d'occupation entre 2008 et 2019 sont positifs, la part des locataires tend à légèrement évoluer (soit 1.8 %) tandis que la part des propriétaires tend légèrement régresser plus lentement (-0.5 %). L'évolution du statut locataire en locatif social n'a pas évolué.

Augmenter une part de logements locatifs permet d'assurer un parcours résidentiel complet sur la commune : les jeunes y ayant grandi et/ou souhaitant y aménager, les personnes âgées y aillant vécu, et souhaitant demeurer sur la commune sans avoir l'envie ou les moyens d'acheter peuvent ainsi trouver à se loger.

Ancienneté d'emménagement des ménages :

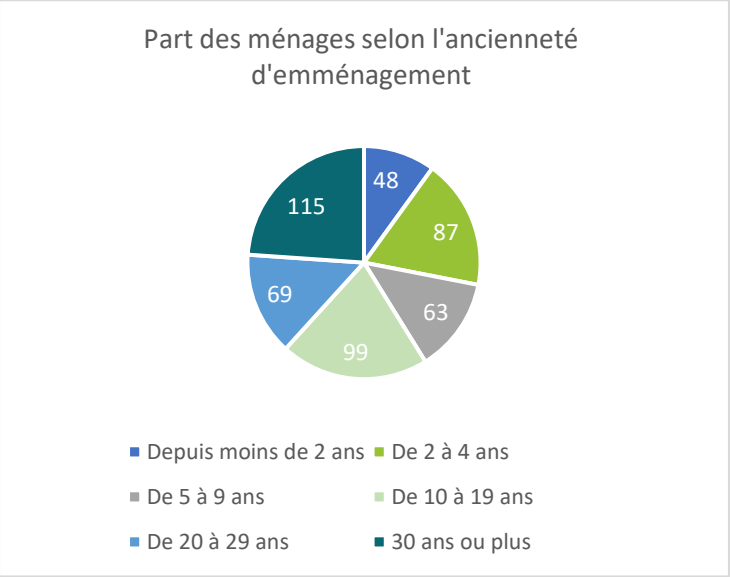


Figure 149 : Répartition des ménages selon leur ancienneté d'emménagement sur la commune de Saint Souplet

Une répartition équilibrée de l'ancienneté d'emménagement est observable sur la commune, ce qui signifie une rotation résidentielle importante. Sur cette répartition, le nombre moyen de pièces par logement reste inchangé. Cette forte migration résidentielle dans un parc à dominante de grands logements risque d'entraver le maintien et donc l'optimisation du parc de logements et de rendre les résidences principales inadaptées à leurs occupants actuel et à venir.

Confort des logements

Un nombre important de résidences principales dispose des normes de confort indiquées par l'INSEE. Ainsi, 94.43% des résidences principales sont

munies d'une salle de bains avec baignoire ou douche et 51.34% possèdent le chauffage central (individuel ou collectif).
Le taux de confort concernant les salles de bains se rapproche de celui du département (94.43% pour la commune contre 96,3% pour le Département).
Le taux de logements possédant le chauffage central à Saint Souplet est inférieur à ceux du Département qui est de 72,3%. Ce faible taux de confort des logements sur la commune est à relier à l'ancienneté d'achèvement des logements du parc de la commune.
A noter que ces données sont à prendre avec précaution au vu de l'évolution actuelle des modes de chauffage (RT 2012...).

Confort des résidences principales		
Indicateurs		**%**
Salle de bain avec baignoire ou douche	*454*	*94,4*
Chauffage central collectif	*0*	*0,00*
Chauffage central individuel	*247*	*51,3*
Chauffage individuel 'tout électrique'	*83*	*17,3*
Ensemble	*480*	*100*

Tableau 25 : Confort des résidences principales à Saint Souplet

Le parc locatif social

La commune comprend un logement social individuel de 5 pièces et + sous financement PLAI.

Hébergement touristique

La commune ne comprend aucun hébergement touristique.
L'attractivité touristique des communes rurales des alentours et plus particulièrement sur l'Avesnois occupe la principale offre d'hébergement touristique de l'intercommunalité.

➔ D'après les éléments étudiés ci-avant, il est constaté une part conséquente de logements vacants. En 2019, les logements vacants représentaient 13.2 % du parc et les résidences secondaires relativement faible (17), un taux élevé (équivalent à celle de l'échelle intercommunale (10.8%)) et compris dans un seuil « non adapté » de fluidité du parc et donc à proscrire par un renouvellement du parc. Les possibilités de réaffectation/réhabilitation restantes en la matière sont donc essentielles au renouvellement du parc.

Afin de favoriser des parcours résidentiels complets, permettant l'accueil tant de jeunes ménages que de personnes âgées souhaitant occuper des logements plus petits que les maisons familiales sans quitter la commune, une part de locatif doit être maintenue. Dans la même optique, des logements plus petits (3 ou 4 pièces) doivent judicieusement compléter l'offre résidentielle.

La commune connait une certaine hausse du nombre de logement, elle souhaite poursuivre son développement urbain tout en limitant l'impact de cette volonté de développement sur les terres agricoles et naturelles.

C'est ainsi environ 1 logement par an que la commune devrait produire entre 2018 et 2032 pour atteindre cet objectif, soit 20 logements entre 2018 et 2032.

D- Consommation foncière

Entre 2010 et 2020, sur les 1267 hectares communaux, 3,9 ha ont été consommés, soit une moyenne de 0,39 ha par an. Ainsi, 0,31 % de la superficie du territoire a été consommée en dix ans.

Période	Total logements commencés
2010	3
2011	1
2012	0
2013	0
2014	1
2015	0
2016	2
2017	0
2018	9
2019	1
2020	1
2021	0
Total	18

Tableau 26 : Logements commencés selon Sytadel entre 2010 et 2021

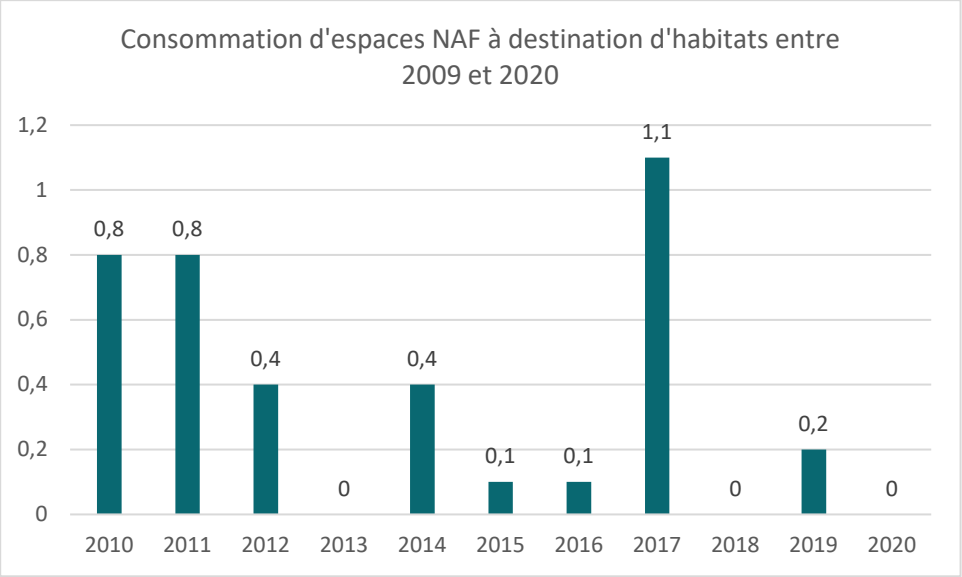


Figure 150 : Evolution de la consommation d'espaces à destination d'habitats entre 2009 et 2020 à Saint Souplet

Cependant, si nous prenons les données foncière entre 2011 et 2021, la commune a consommé près de 2,7 ha en dix ans, soit 0,27 ha par an.

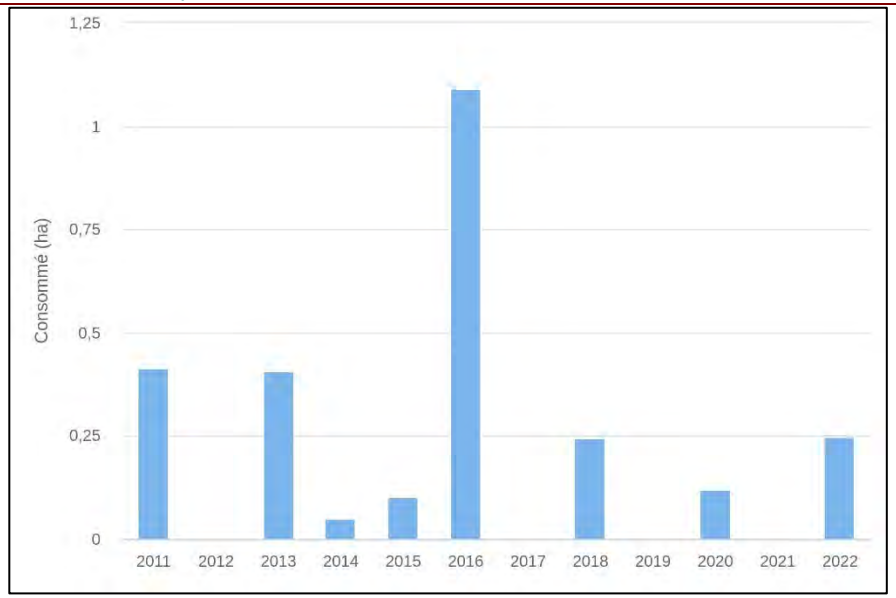


Figure 151 : Consommation d'espace annuelle sur le territoire communal

Source des graphiques : https://mondiagartif.beta.gouv.fr/project/52883/tableau-de-bord/consommation

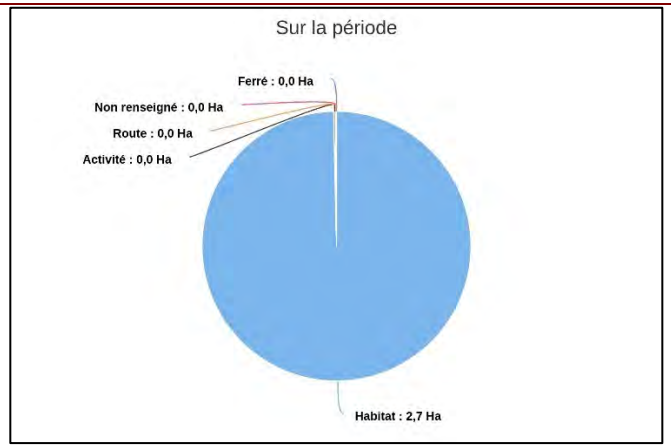


Figure 152 : Type de consommation d'espace

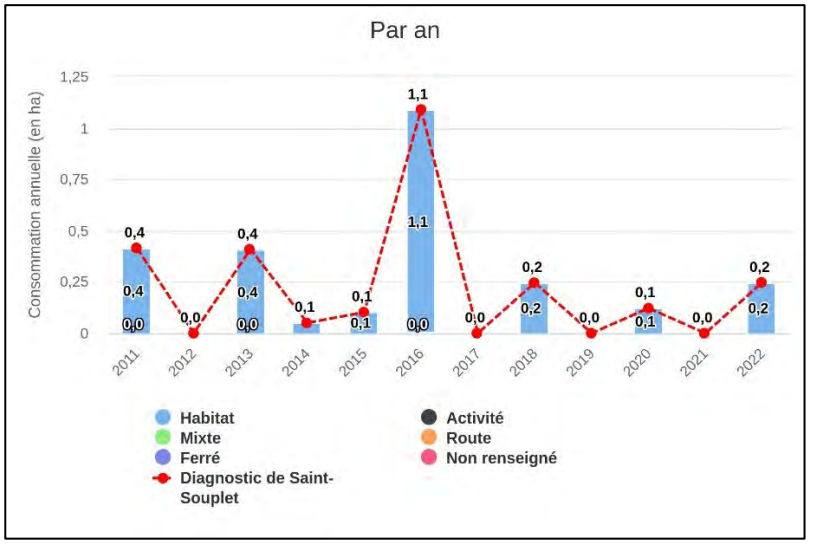


Figure 153 : Type de consommation d'espace 2

Si on croise les deux jeux de données, on peut considérer que la commune a consommé près de 3,3 ha sur dix ans. De ce fait, Saint-Souplet est autorisé à consommer sur la période 202-2035, 1,65 ha en artificialisation nette, pour réduire son extension urbaine de 50%.

Tableau de l'observation de la consommation des sols de 2011 à 2021 :

1227 habitants en 2024
-65 habitants par rapport à 2011

499 ménages en 2024
+5 ménages par rapport à 2011

84 emplois en 2024
-36 emplois par rapport à 2011



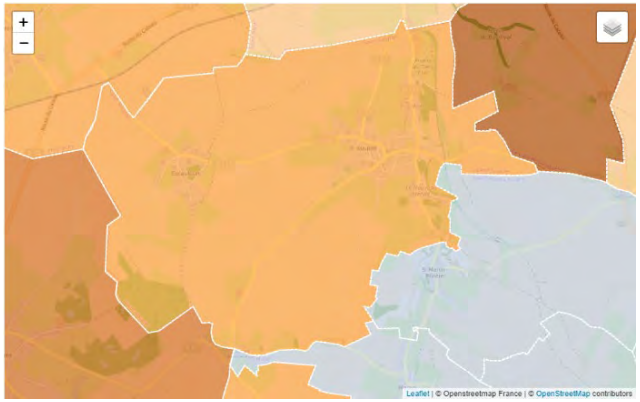


Figure 154 Consommation des sols à Saint Souplet selon le CEREMA entre 2009 et 2020

7- Disponibilités foncières

L'analyse de la disponibilité foncière consiste en l'étude du potentiel de densification du tissu urbain existant (potentiel foncier identifié au sein de l'espace bâti). Cette dernière est réalisée en fonction du croisement de plusieurs critères tels que la densité du bâti, l'organisation urbaine (desserte, réseaux, etc.), l'ancienneté du bâti et la présence de parcelles libres.

Cette analyse sera associée aux besoins communaux et permettra de déterminer les orientations retenues au niveau du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Disponibilités en logements vacants

Selon l'INSEE, *un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :*

- *proposé à la vente ou à la location,*
- *déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,*
- *en attente de règlement de succession,*
- *conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,*
- *gardé vacant et sans affectation par son propriétaire (logement très vétuste, etc.*).

Au regard de l'administration fiscale, un logement vacant est un logement inhabité et vide de meubles, ou pourvu d'un mobilier insuffisant pour en permettre l'occupation.

Au regarde de l'INSEE, la commune comptait 35 logements vacants lors du recensement de 2019, soit 13.2% de vacances sur le parc de logement de la commune.

Selon la donnée Lovac, un jeu de données sur les logements vacants est mis en place par la DHUP (Direction de l'Habitat de l'Urbanisme et des Paysages) en partenariat avec le CEREMA.
La méthodologie se base sur le croisement des fichiers 1767BISCOM et des Fichiers Fonciers retraités par le Cerema, il combine les informations complémentaires de ces deux fichiers, ce qui permet de caractériser très finement chaque logement vacant à l'adresse.

Son usage est à privilégier lorsqu'il s'agit de repérer de caractériser la vacance structurelle du parc privé de logement, cible du plan national de lutte contre les logements vacant. De plus, la mairie de Saint-Souplet a réalisé une étude sur la vacance en collaboration avec le territoire du SCoT du Pays du Cambrésis, afin de recesser les logements vacants présents sur son territoire.

Après une analyse des fichiers LOVAC (données de 2021) et des données fournis par la mairie grâce à son travail réalisé avec le Pays du Cambrésis, la commune compte en 2024, 52 logements vacants soit 9,2% (sur un parc de logement de 567 logements) dont :

- 35 logements vacants depuis moins de 2 ans soit 67,31% de vacance « frictionnelle » ou de « courte durée » nécessaire à la rotation des ménages dans le parc privé pour garantir la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logement ;
- 17 logements vacants depuis plus de 2 ans soit 32,7% de vacance dite « structurelle » ou de « longue durée », soit 3% du parc.

Ces données traduisent le dynamisme du marché immobilier de la commune de Saint-Souplet. La vacance conjoncturelle est élevée, tandis que la vacance structurelle est faible. Cette dernière se situant en dessous des 6%, illustrent le travail du maire dans sa bataille face à la vacance des logements présents dans sa commune.

Cet espace disponible au sein du tissu urbain devra faire l'objet d'une réflexion quant à sa probable reconversion.

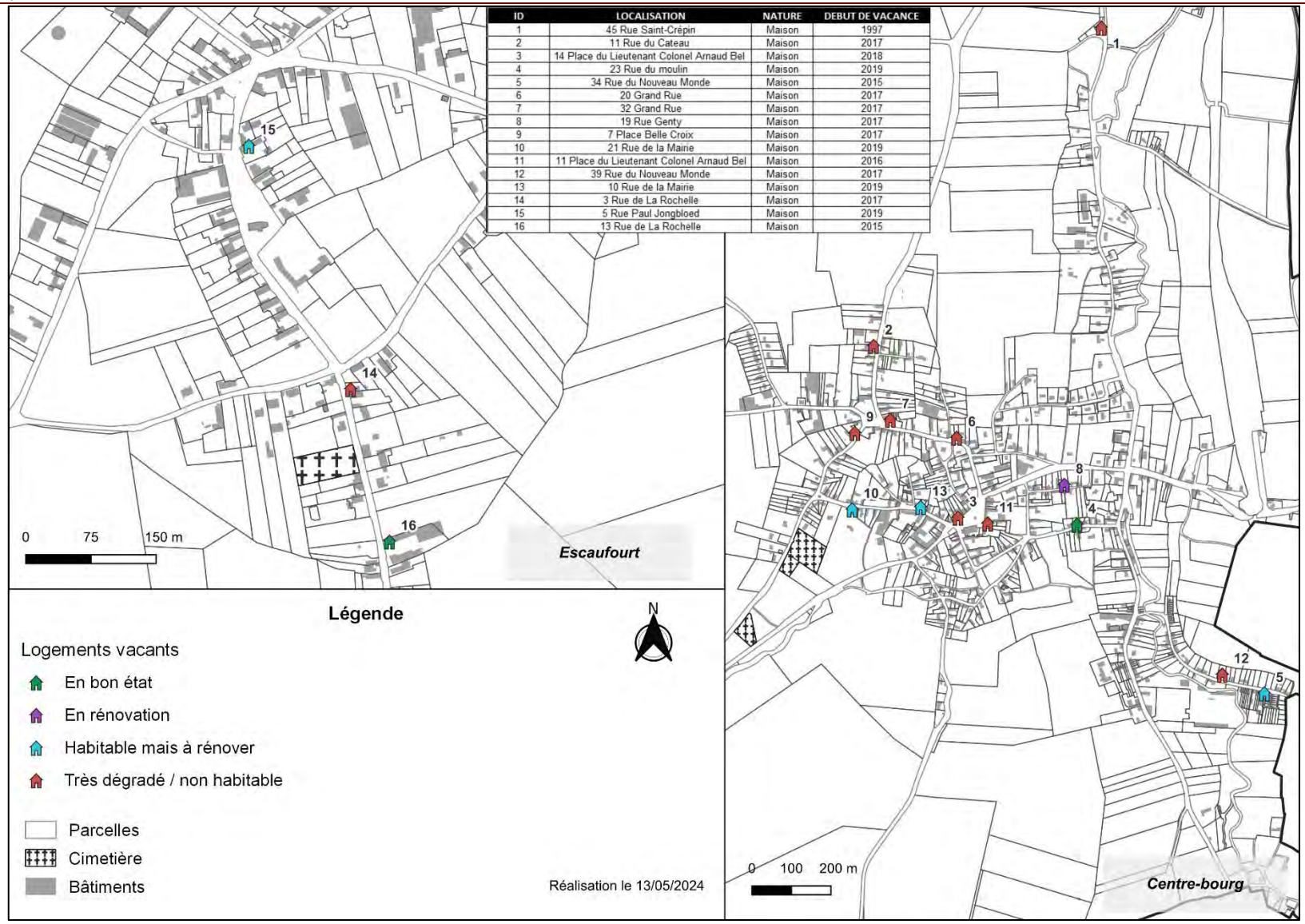


Figure 155 : Logements vacants

Les dents creuses

Nous avons relevé 41 dents creuses potentielles permettant la construction d'environ 14 logements. Certains de ces espaces n'ont pas, selon les éléments du diagnostic, vocation à être urbanisés (éléments paysagers notamment).

Numéro	Adresse	Parcelles	Surface (m²)	Infos	Retenue	Déjà artificialisée*	Logement potentiel
1	Rue de Saint Crépin	ZC 74	2340	Praire	Non		0
2	Sentier de la Saule Hotte	AB 233 - 226	623	Propriété Mairie - espace vert	Non		0
3	Sentier de la Saule Hotte	AB 234	432	Propriété Mairie - espace vert	Non		0
4	Rue de Marlot	AB 22 - 43 - 92 - 96 - 106	5462	Pâture	Non		0
5	Rue d'Escaufourt	AC 4	1687	CU accordé - jardin	Oui	Oui	1
6	Rue de la Chapelle Saint-Roch	ZK 16 - 55	4687	Espace agricole	Non		0
7	Rue de la Haie Menneresse	AC 126	2705	Pâture ou jardin	Non		0
8	Rue de la Haie Menneresse	AC 127 - 128	1482	Prairie	Non		0
9	Chemin de Vaux	ZE 3	1106	Espace agricole	Non		0
10	Chemin de Vaux	AD 237	984	Prairie	Non		0
11	Rue de Marly	AD 134	448	Jardin	Non		0
12	Rue de Marly	AD 23 - 144	448	Pâture ou jardin	Non		0
13	Rue de Marly	AD 67	1042	ER à mettre en place: espace vert	Non		0
14	Rue du Moulin	AD 112	1428	Pâture ou jardin	Non		0
15	Rue du Moulin	AD 66 - 67	1 435	Jardin en friche et dénivelé important	Oui	Oui	1
16	Sentier de la Saule Hotte	AB 281	1988	Construit	Oui	Oui	-1
17	Rue de la Fabrique	AD 151 - 152 - 153 - 154 et ZE 24	5881	Pâture ou jardin	Non		0
18	Rue du Nouveau Monde	AE 43	250	Jardin	Oui	Oui	1
19	Rue de Saint-Souplet	ZI 76 - 119	549	PC accordé	Oui	Oui	1
20	Rue de l'arbre de Guise	AD 234 - 178	2515	Zone naturelle	Non		0
21	Rue de l'arbre de Guise	AD 172 - 173	708	Zone naturelle	Non		0
22	Rue de l'arbre de Guise	ZC 101	1026	En partie naturelle (Nord)	Non		0
23	Rue de l'arbre de Guise	ZC 91	754	CU accordé	Oui	Oui	1
24	Rue du Moulin	AD 59 - 60 - 296	2498	Propriété mairie - prairie	Oui	Non	3
25	Rue Edmond Viéville	A 216 - 218 - 252	3117	Pâture	Non		0
26	Rue du Nouveau Monde	AE 16 - 57 - 58	457	Jardin et topographie accidentée	Non		0
27	Rue Edmond Viéville	A 211 - 215 - 216 - 555 - 556	3106	Prairie	Non		0
28	Rue Paul Jongbloed	A 230	952	Jardin	Oui	Oui	1
29	Rue Paul Jongbloed	A 240 - 241 - 242	1522	Pâture	Non		0
30	Ruelle Notre-Dame de Liesse	A 367	963	Zone agricole	Non		0
31	Rue Paul Jongbloed	A 327	3043	Pâture	Non		0
32	Rue Tauffin	A 325 - 326 - 560 - 561	1112	Jardin	Oui	Oui	1
33	Rue de la Haie Menneresse	ZI 119	629	CU accordé	Oui	Oui	1
34	Rue du Nouveau Monde	AE 49 - 50	671	Jardin	Non		0
35	Rue du Nouveau Monde	AE 27 - 229	766	Jardin	Non		0
36	Rue du Nouveau Monde	AE 37 - 38 - 39 - 40 - 230	1352	Jardin	Non		0
37	Rue de Reumont	ZB 77	1514	Friche et CU accordé	Oui	Oui	1
38	Rue Gallet	A 259 - 260 - 261 - 547	1147	Pâture	Non		0
39	Rue Gallet	A 261 - 263	1940	Pâture	Non		0
40	Rue de la Chapelle Saint-Roch	AC 49 - 50	2460	Jardin - division à venir	Oui	Oui	3
41	Rue Vent de Bise	ZA 66 - 70	649	Zone agricole	Non		0
Total superficie :			**67878**	**Nombre de logements**			**14**

Tableau 27 : Liste des dents creuses présentes sur la commune

*Le SRADDET précise qu'une dent creuse est une parcelle non bâtie et non artificialisée inférieure à 1000 m². Si celle-ci est supérieure à cette surface et qu'elle est cultivée ou boisée, elle est considérée comme de l'extension urbaine car elle consomme un espace non artificialisé.

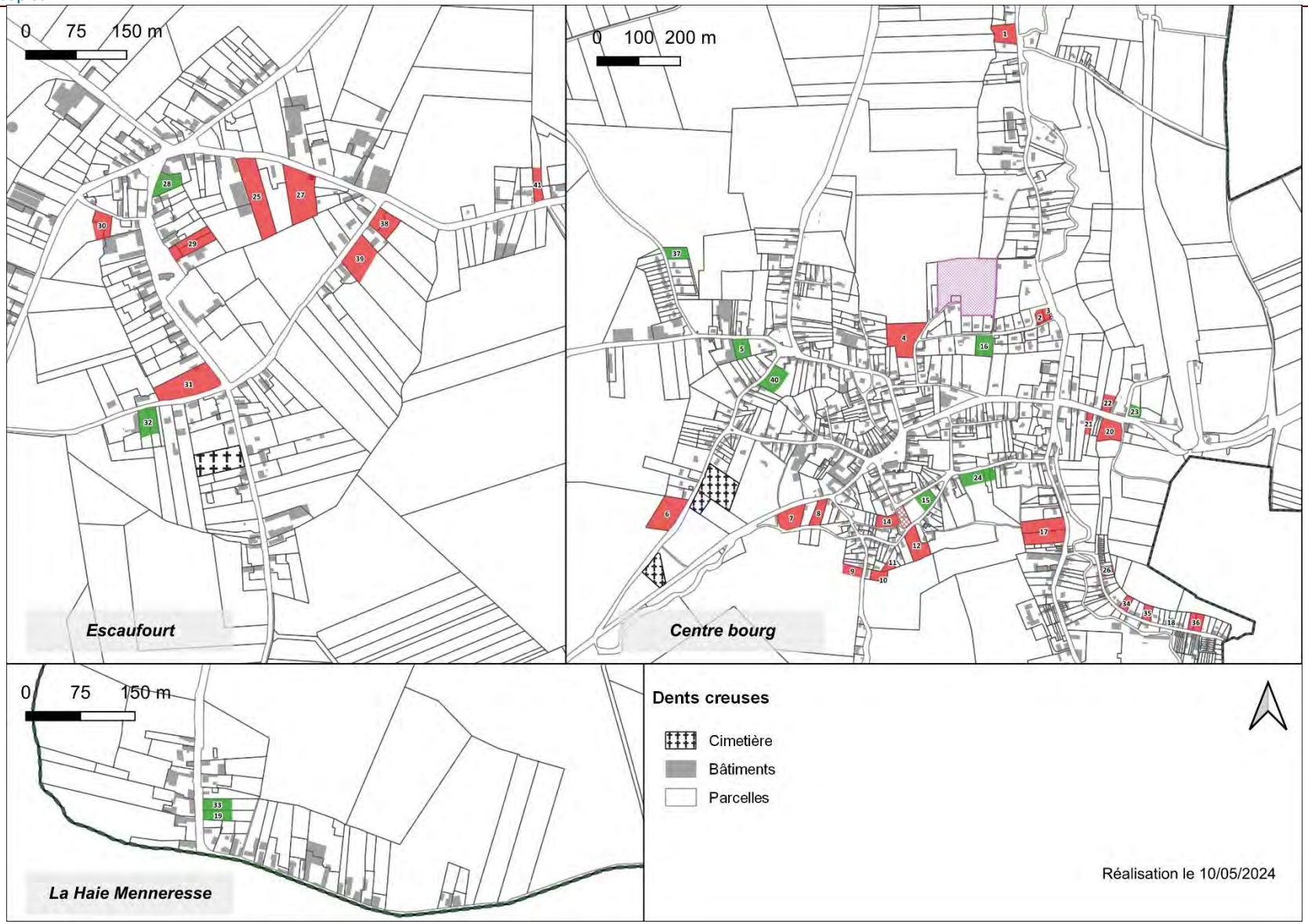


Figure 156 Localisation des dents creuses sur le périmètre communal de Saint Souplet

8- Evolution des besoins en logement

Sources : INSEE et données communales

Evolution des besoins

Si l'objectif d'augmentation de la population prévu au SCoT est pris en compte (+2,5% tous les 8 ans), Saint-Souplet compterait 1 268 habitants en 2035, soit 41 habitants supplémentaires.
Pour accueillir cette nouvelle population en tenant compte du desserrement des ménages, la commune doit disposer de 39 logements supplémentaire, soit environ 3 logements par an.

La part des logements vacants pour la commune représente environ 9.2% du parc dont 33% est vacant depuis plus de 2 ans. Ce chiffre a diminué entre 2008 et 2023. Il faut réintégrer une part de résorption de logements vacants dans le projet communal.

Estimation des besoins en logements

Scénarii d'évolution démographique

Additionnés aux logements nécessaires pour contrer l'impact du desserrement, ce sont ainsi 39 logements entre 2022 et 2035, ou 3 logements par an, qu'il serait nécessaire de produire sur la commune pour qu'elle puisse faire aboutir son objectif démographique de 1 268 habitants en 2035.

Il convient de noter qu'il s'agit là du nombre de logements qu'il serait nécessaire de voir apparaître sur la commune chaque année : constructions neuves, mais aussi divisions de grands logements en appartements, rénovation, changements d'affection doivent permettre d'atteindre cet objectif.

PLU SAINT SOUPLET - Proposition d'application du compte foncier à l'horizon 2035									
	Résidences principales	Résidences secondaires	LV 2 ans	LV +2 ans	% LV	Total Logements	Population	Taille moyenne des ménages	Évolution taille des ménages/ période
Objectifs 2035	**541**	**17**	**35**	**12**	**7,8%**	**605**	**1 268**	**2,36**	**0,10**
2024 (mairie)	**498**	**17**	**35**	**17**	**9,2%**	**567**	**1 227**	**2,46**	**0,05**
2020 (INSEE + LOVAC)	475	17	27	48	13,2%	567	1203	2,51	0,1
2008 (INSEE)	485	9	72		12,7%	566	1286	2,65	-0,1
1999 (INSEE)	485	28	53		9,4%	566	1311	2,70	-0,1

Tableau 28 : Compte foncier de St-Souplet

Estimation des besoins en logements	Besoins en logements 2024 - 2035	Besoins annuels projetés
1. Besoins liés au desserrement des ménages	22	1,7
2. Besoins liés au renouvellement du parc	5	
3. Résidences secondaires réintroduites dans le parc de résidences principales	0	
4. Réduction du nombre de logements vacants (maximum 6%)	-5	-0,4
5. Total des besoins en construction neuve à population identique (= point mort)	22	1,7
6. Besoins en logements liés aux nouveaux habitants	17	1,3
7. Total de l'estimation des besoins en logements	39	3
8. Production effective en logements sur la période (logements commencés)	-2	
9. Possibilité de logements en réhabilitation de friches ou d'anciens bâtiments	0	
10. Logements possibles en espaces valorisables	-14	
11. Total résiduel net des besoins en logements	23	

Tableau 29 : Besoin en logements sur la commune

16.1 % de la population en 2019 détiens un diplôme de l'enseignement

E- Équipements publics

9- Equipement communaux

La commune dispose de nombreux commerces, services, et équipements. Répartis sur l'ensemble du territoire :

- Services postaux, maison médicale,
- Mairie,
- Salle des fêtes et salles pour association
- Équipements sportifs : Stade, plateau sportif
- École maternelle et garderie et école primaire,



Image 59 : Equipements communaux



Figure 157 Localisation des équipements de la commune de Saint Souplet

La scolarisation

En 2019, le taux de scolarisation de la commune est de 23 %.

supérieur, pourcentage en hausse (11.6 % en 2008).

La tendance de reprise des études est encore nulle.

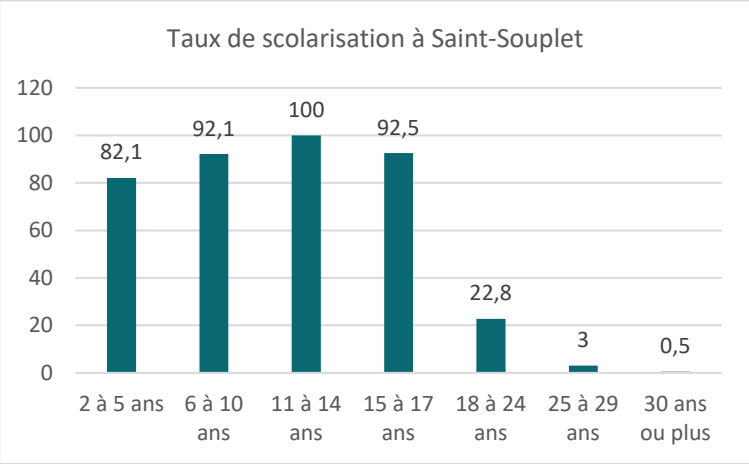


Figure 158 : Taux de scolarisation

La commune comprend un équipement scolaire élémentaire (Groupe scolaire Aimé Césaire), de 117 élèves (2021-2022) composé de :

- 2 classes maternelle, pour 47 élèves (2019-2020) ;
- 5 classes élémentaire pour 76 élèves (2019-2020).

Tissu associatif :

La commune dispose d'un tissu associatif riche, soit 46 associations

- 7 associations de pratiques d'activités artistiques ou culturelles,
- 4 clubs de loisirs ;
- 7 associations d'action socioculturelle ;
- 1 association pour le patrimoine ;
- 10 associations sportifs et d'activités de plein air ;
- 5 associations de chasses et de pêche ;
- 2 associations d'éducation ;
- 1 association liée à la sécurité et la protection civile ;
- 4 associations amicales ;
- 1 association de santé ;

10- Equipements publics de l'EPCI

Équipements éducatifs

La commune ne dispose pas d'équipements éducatif public de type petite enfance, collège ou lycée. Les équipements les plus proches sont :

Equipement de la petite enfance :

Les équipements éducatifs de type crèche en proximité de Saint-Souplet :

- RAM du Pays de Matisse (Le Cateau-Cambrésis – 7.8 km)

Collège :

Les équipements éducatifs de type Collège en proximité de Saint-Souplet :

- Collège à Le Cateau Cambrésis (5 km)

Lycées :

Les équipements éducatifs de type Lycée en proximité de Saint-Souplet :

- Lycées professionnel (Cambrai – 8.2 km) ;
- Lycées général (Cambrai – 8.2 km) ;

Équipements sportifs

Les principaux équipements sportifs intercommunaux situés dans les communes limitrophes sont :

- Espace aquatique, (Le Cateau Cambrésis– 7.8 km) ;

Équipements sanitaires et sociaux

La commune de dispose d'aucun équipement de santé.

Les équipements sanitaires et sociaux complémentaires le plus proches, sont :

- Médecins, dentiste, maternité, laboratoire - Le Cateau-Cambrésis (6.6km) ;

Centre Hospitaliers

- Urgence (Le Cateau-Cambrésis – 6.6km) ;

- Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis (Le Cateau-Cambrésis – 6 km)
- Centre Hospitalier Cambrai (Cambrai – 30 km) ;

Cliniques

- Clinique Sainte-Marie (Cambrai – 29.4 km) ;
- Clinique Saint-Roch (Cambrai – 29.1 km) ;
- Clinique du Cambrésis (Cambrai – 29.2 km) ;

F- Activités économiques – emploi

L'activité économique de la commune est partagée entre l'activité agricole, les activités de services et administration et l'activité artisanale.

Définition de la population active : la population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Définition du taux d'activité : Le taux d'activité correspond au rapport de la population active d'une commune sur sa population de plus de 15 ans.

En 2019, la population de Saint Souplet se répartissait tel que suit :

Population des 15-64 ans par type d'activité	
Indicateurs	2019
Ensemble	748
Actifs : (%)	71,2
- actifs en emploi (%)	57,0
- chômeurs (%)	14,2
Inactifs : (%)	28,8
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (%)	6,9
- retraités ou préretraités (%)	7,3
- autres inactifs (%)	14,6

Tableau 30 Population des 15-64 ans par type d'activité à Saint Souplet

En observant la répartition ci-dessus, on peut en déduire les éléments suivants :

- *28.8 % de la population est non active, 14.8 %de la population étant « hors âge de travail » (<15 ans et >65 ans)*
- *La population active est de 538 individus, dont 431 ont un emploi.*

11- Caractéristiques des entreprises

Les commerces, services et équipements forment un centre-bourg actif.

On note la présence de quelques commerces et services essentiel : pharmacie, boulangerie, cabinet médical…

Le tissu économique de la commune est également dynamisé par la présence de nombreux artisans.

Nombre d'établissements au 31 décembre 2019 par secteur d'activité		
	Nombre	%
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	*7*	*14,9*
Construction	*10*	*21,3*
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	*12*	*25,5*
Information et communication	*1*	*2,1*
Activités financières et d'assurance	*1*	*2,1*
Activités immobilières	*0*	*0*
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	*5*	*10,6*
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	*10*	*21,3*
Autres activités de services	*1*	*2,1*
Total	47	100

Tableau 31 Nombre d'établissements par secteur d'activité à Saint Souplet au 31 décembre 2019

Globalement chaque secteur d'activité est représenté sur le territoire communale. On note l'importance des « commerces de gros et de détail, transport, hébergement et restauration », ces établissements, qui couplés avec le secteur de la construction et l'administration et les services publics comptent pour plus de 50% des établissements.

Seuls 13 établissements sur 47 établissements génèrent des emplois salariés, la commune dispose de 2 établissement actif dans le secteur de l'agriculture.

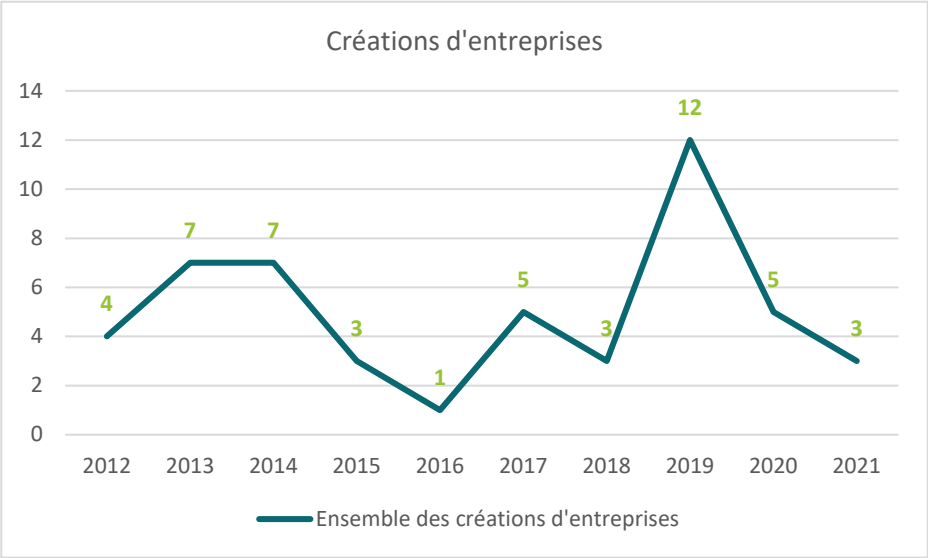


Figure 159 : Evolution des créations d'entreprises depuis 2012 à Saint Souplet

Le nombre de création d'entreprise sur la commune régresse, signe d'une faiblesse de l'attractivité économique sur la commune.
Les établissements économiques de la commune hébergent seulement 86 emplois en 2019 soit une perte d'emplois de -31 emplois entre 2008-2019.

Le nombre d'emplois sur la commune est relativement faible au regard de la population active. Il semble par ailleurs en baisse sur le long terme. Entre 2008-2019, seule la part des emplois dans le tertiaire a évolué en termes de nombre d'emploi sur la commune.

Emploi et activité		
Indicateurs	*2019*	*2008*
Nombre d'emplois dans la zone	*86*	*118*
Actifs en emploi résidant dans la zone	*433*	*430*
Indicateur de concentration d'emploi	*20*	*27,4*
Taux d'activité des 15 ans ou plus (%)	*56*	*54,9*

Tableau 32 : Emplois et activités sur la commune de Saint Souplet en 2008 et 2019

Lieu de travail des actifs en 2019 :

Pour 13 établissements actifs employeurs sur la commune, 61 des actifs de 15 ans ou plus occupent un emploi et réside à Saint Souplet.

La proximité de l'emploi et du lieu de travail est une nécessité à préserver, aujourd'hui 14 % des actifs de Saint-Souplet travaillent dans la commune, contre 19.6% en 2008).

La commune dispose d'un faible nombre d'emplois par rapport au nombre d'actifs résidants (437 actifs en emploi résidant sur la commune) : l'indicateur de concentration d'emploi est faible (nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi, résidant dans la zone). Cet indicateur a diminué entre les deux recensements passant de 27.4 % à 19.8 %.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone		
	2019	*2008*
Actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone et travaillent dans la commune de résidence	*14% soit 61 actifs*	*19,6%*
Actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone et travaillent dans une autre commune	*86%*	*80,4%*

Tableau 33 : Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus résidant sur la commune de Saint Souplet

12- Diagnostic du tissu économique :

Source : Insee, Base permanente des équipements – 2019

Répartition des commerces et entreprises de services à Saint-Souplet	
Commerces	6
Services aux particuliers	14
Equipements de santé	7

Tableau 34 : Types de commerces et d'entreprises

Soit un taux d'équipement de services aux particulier de11.4 pour 1000 habitants (légèrement inférieur au taux départemental, 13.8).
Soit un taux d'équipements de services de santé de 5.69 pour 1000 habitants (supérieur au taux départemental, 0.13).

Répartitions des commerces		
Grandes surfaces		0
Commerces spécialisés alimentaires		2
Commerces spécialisés non alimentaire		4
Pharmacie	1	
Magasin de meuble	2	
Magasin spécialisé matériel	1	

Tableau 35 : Taille des commerces

La commune dispose de deux commerces minimums de produits alimentaires (boulangerie – épicerie), les grands commerces de types supermarché et hypermarché sont situés sur la commune voisine de Le Cateau-Cambrésis (5.7 km).

Entreprises de services à Saint-Souplet		
Service généraux		1
Bureau de poste		
Service automobiles		1
Service du bâtiment		10
Maçon	2	
Menuisier, charpentier	3	
Plombier, couvreur	5	
Service de santé		7
Médecin	2	
Infirmiers	3	
Autres services		1
Restauration		

Tableau 36 : Liste des services disponibles à St-Souplet

Le tissu économique de la commune est également dynamisé par la présence d'artisans.

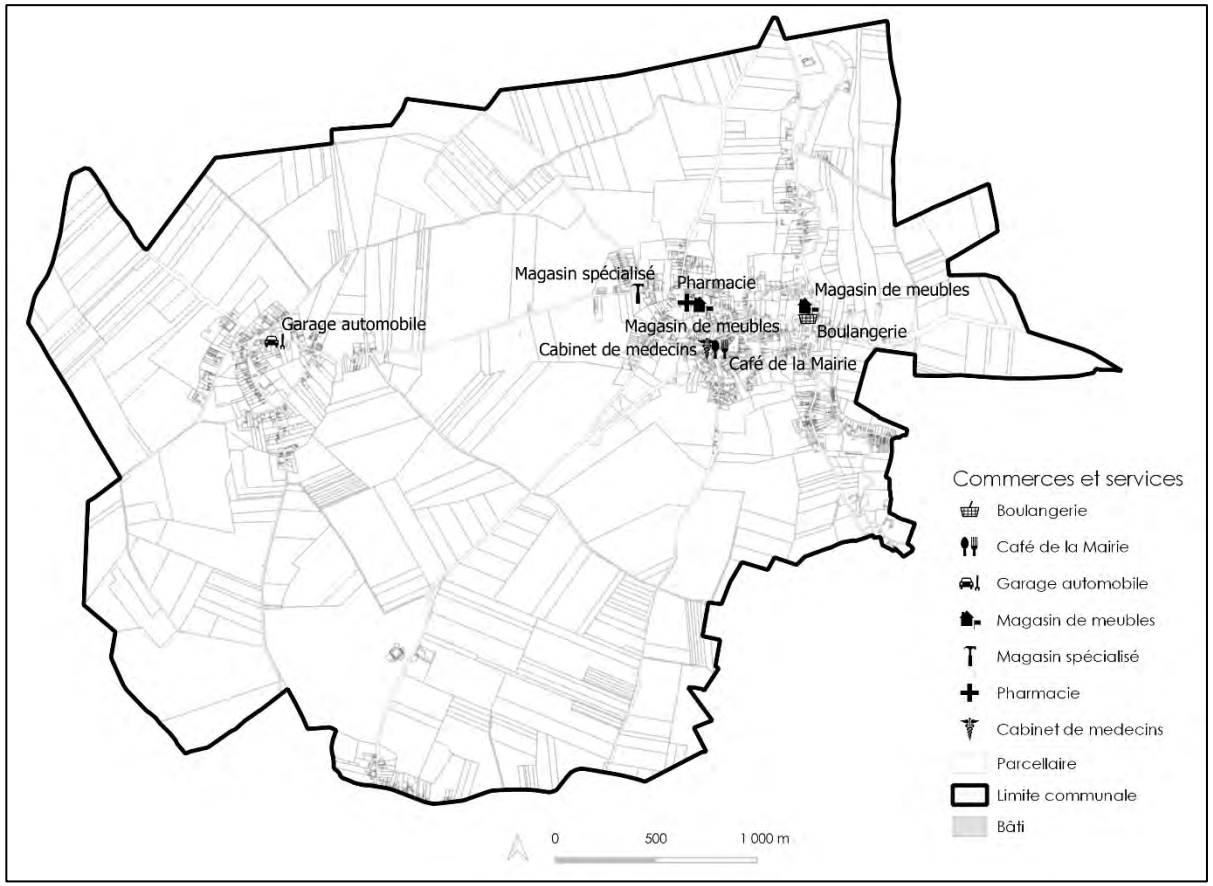


Figure 160 : Localisation des commerces et des services communaux

13- Caractéristiques de l'emploi

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019 :

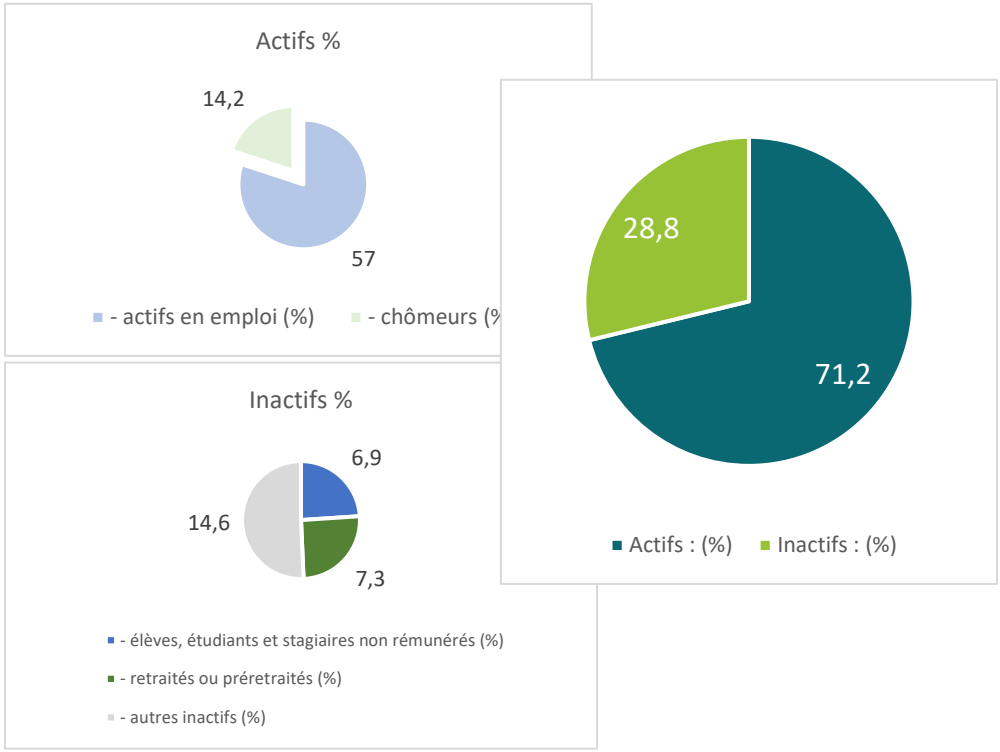


Figure 161 : Profil de l'emploi

Depuis 2007, le taux de chômage a légèrement diminué depuis 2008 passant de 21.8 % à 19.9 %.

Les actifs travaillent essentiellement dans les pôles d'emplois voisins, comme Le Cateau, Avesnes sur Helpe ou Maubeuge et se rendent en voiture ou autre VL sur leur lieu de travail.

Environ 72% des actifs occupent un emploi salarié dont 80 % occupent un poste salarié en CDI ou titulaires de la fonction publique.

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans		
Indicateurs	*2019*	*2008*
Nombre de chômeurs	*106*	*119*
Taux de chômage (%)	*19,9*	*21,8*
Taux de chômage des femmes (%)	*23,3*	*22,1*
Taux de chômage des hommes (%)	*17,3*	*21,6*
Part de femmes parmi les chômeurs (%)	*51,4*	*41,2*

Tableau 37 : Evolution du chômage à Saint Souplet entre 2008 et 2019

Statut et condition d'emploi en 2019 :

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus				
Indicateurs	Femme	%	Homme	%
Salariées	169	43,6	217	56,4
- Titulaires de la fonction publique et CDI	123	73,5	185	85,0
- Contrat à durée déterminée	31	18,2	17	7,7
- Intérim	6	3,5	10	4,5
- Emplois aidés	5	2,9	0	0,0
- Apprentissage - Stage	4	2,4	5	2,3
Non salariées	12	26,1	33	73,9
- Indépendants	10	83,3	17	50
- Employeurs	1	8,3	16	47,1
- Aides familiaux	1	8,3	0	0

Tableau 38 : Statut et conditions d'emploi de la population de Saint Souplet en 2019

Moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2019 :

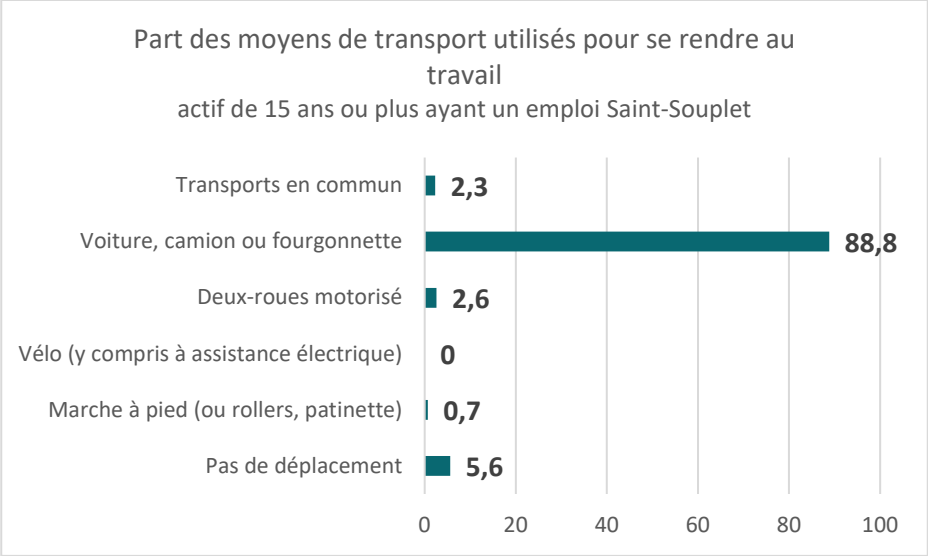


Tableau 39 : Moyens de transport utilisé par la population de Saint Souplet

Dans la commune, 88.8 % des déplacements domicile-travail s'effectuaient en voiture, camion ou fourgonnette et 2.3 % en transport-en-commun. Les modes doux de déplacement (marche et vélo) étaient utilisés par environ 0.7 % des actifs, tandis que 5.6 % de la population active n'a pas de déplacement, travaillant à proximité immédiate de leur domicile. Pour autant, ces données sont issues des réponses au recensement. Il est probable que les personnes recensées évoquent le principal mode de transport qui peut être collectif (report modal vers le bus ou le train par exemple).

Ainsi, la majorité des actifs de Saint-Souplet travaillent sur d'autres communes, ce qui entraîne une forte dépendance vis-à-vis de l'automobile. De plus, l'offre réduite de transports en commun n'incite pas la population à utiliser des moyens collectifs.

14- Les activités agricoles

Les bassins versants sont principalement occupés par des cultures d'openfield (céréales, maïs, pomme de terre, colza, …). Les prairies sont principalement localisées à proximité du bourg (secteurs rouges) et dans la vallée de la Selle. Une zone boisée importante est présente au sud-ouest du territoire.

Structure des exploitations			
	2000	2010	2020
Nombre d'exploitants	19	14	8
SAU	1222	1051	880

Tableau 40 : Agreste - Recensement agricole de 2000 à 2020

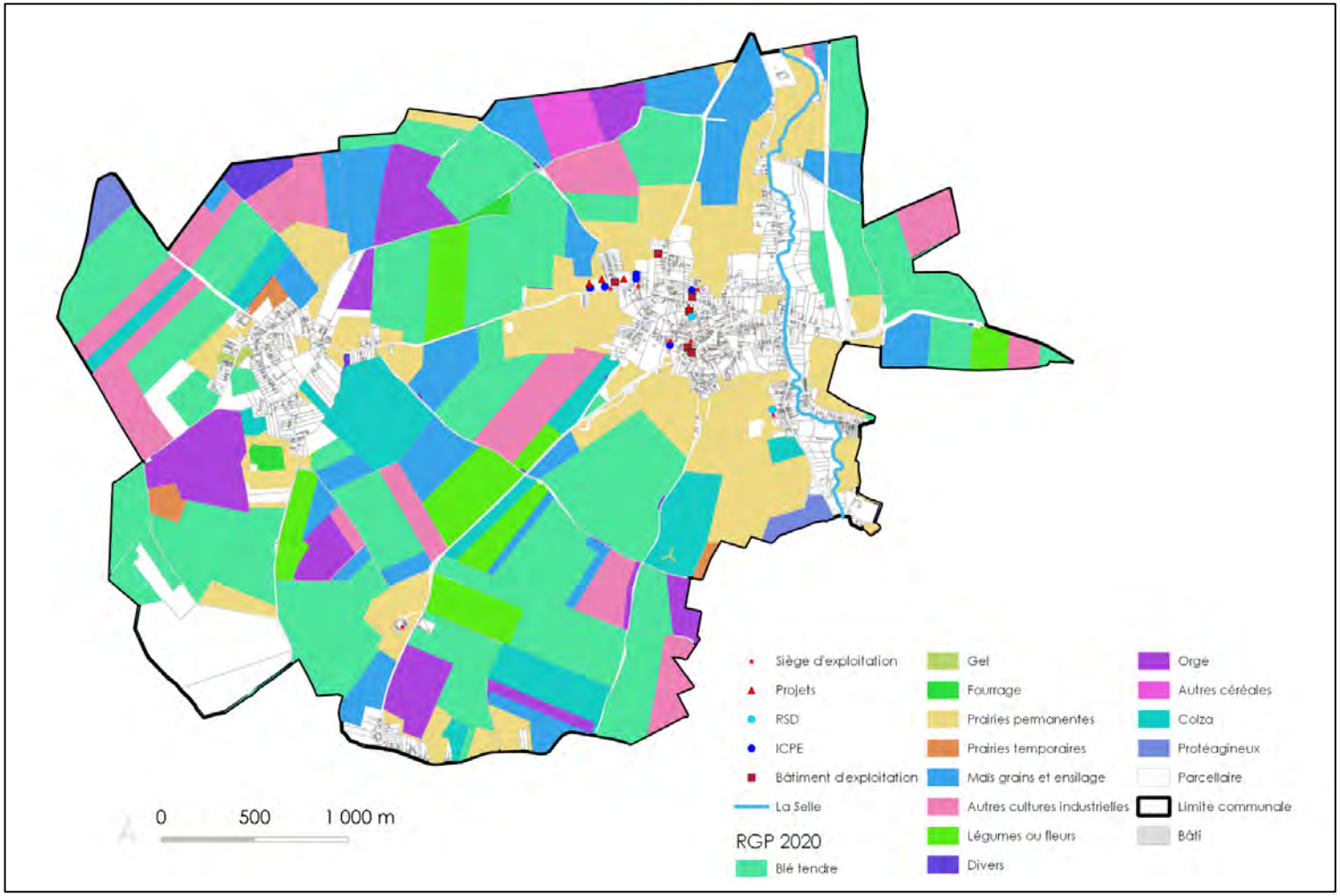


Figure 162 : Parcellaire agricole du RPG 2020 de la commune de Saint Souplet

Aujourd'hui la commune compte 8 sièges d'exploitation agricole. Une enquête agricole conjointe Chambre d'Agriculture / bureau d'étude s'est tenu en mairie en novembre 2019. Ce temps d'échange avec les agriculteurs a permis de faire le point de leurs activités, de leurs projets et attentes, dans le cadre du

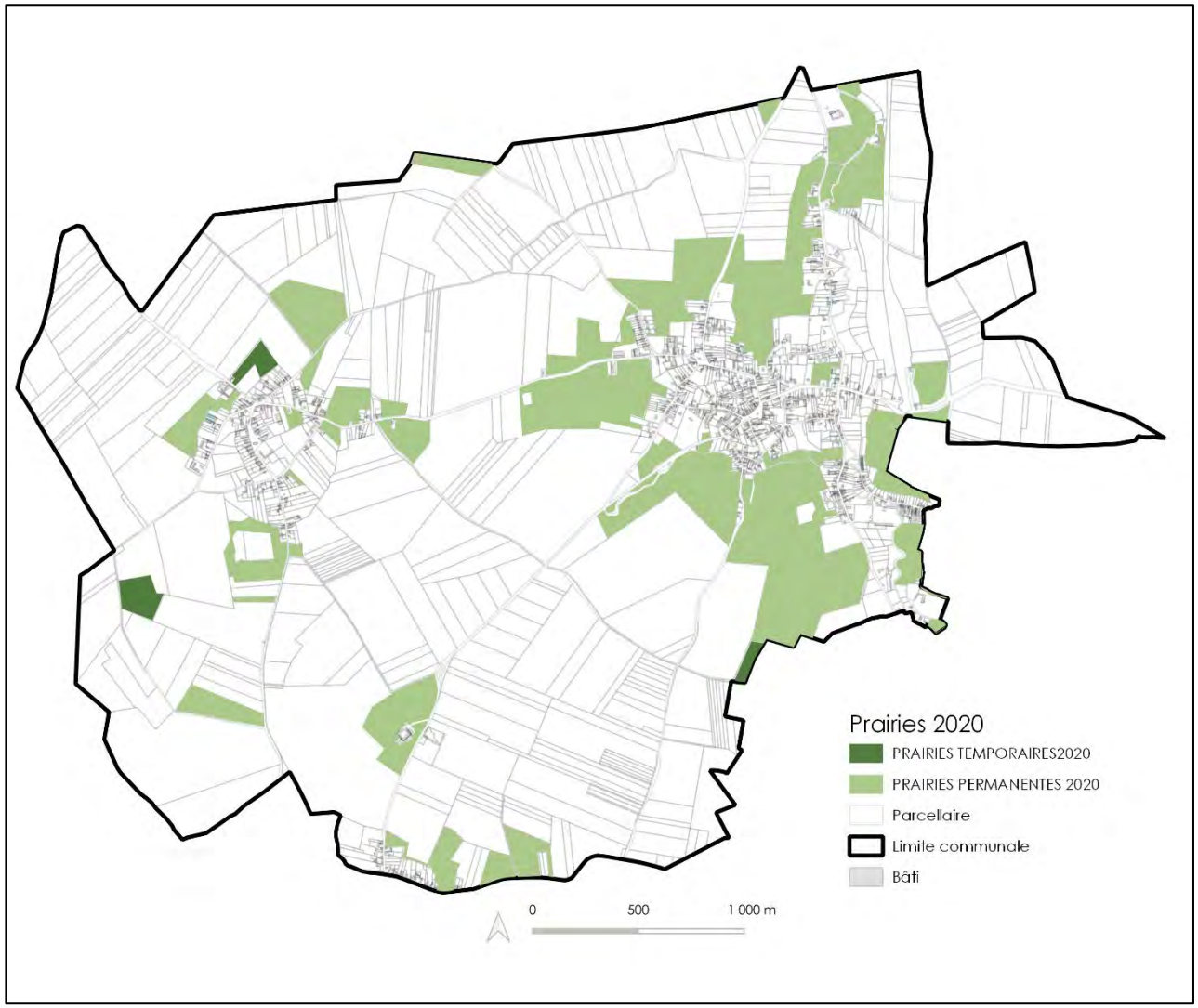


Figure 163 : Prairies recensées au RPG 2020 à Saint Souplet

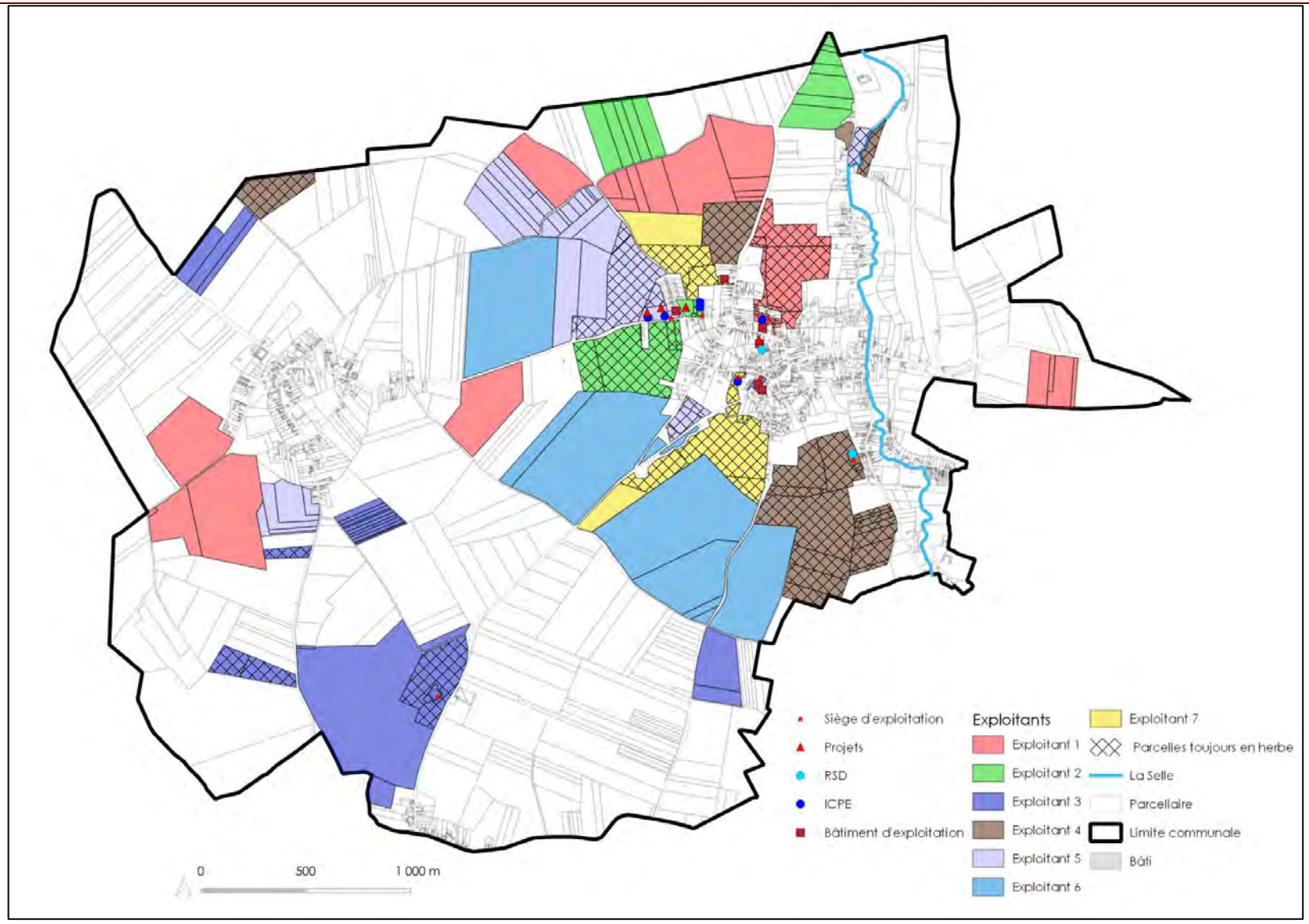


Figure 164 : Diagnostic agricole

SYNTHÈSE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN, SOCIAL, ECONOMIQUE

Saint Souplet a connu une décroissance importante sur le long terme depuis 1968.
La commune sera prochainement concernée par le vieillissement de sa population (part des 45-59 ans et 60-74 ans en augmentation entre 2008 et 2019).

CONSTAT :

Analyse démographique et habitat

- *L'importance des jeunes classes d'âge (0-14 ans) soit 21 % de la population en 2019 ne doit néanmoins pas masquer la croissance du nombre des anciens (+5.6 % de plus de 45 à 74 ans en 10 ans) et les nouveaux besoins qui en découlent.*

- *Concernée par le vieillissement de sa population, la commune est par ailleurs victime du phénomène de desserrement des ménages : en l'absence d'adaptation des logements, sa population pourrait décroître. Ce sont ainsi à minima 2 logements par an, sur 2018 – 2032, qu'il serait nécessaire de mettre sur le marché chaque année pour stabiliser la population à son niveau actuel.*

- D'après les éléments étudiés ci-avant, il est constaté une part conséquente de logements vacants. En 2019, les logements vacants représentaient 11.9% du parc. Un taux élevé (équivalent à celle de l'échelle intercommunale (8,9%)) et compris dans un seuil « non adapté » de fluidité du parc et donc à proscrire par un renouvellement du parc. Les possibilités de réaffectation/réhabilitation restantes en la matière sont donc essentielles au renouvellement du parc.

Analyse socio-économique

- *Offre d'emploi relativement faible puisqu'on n'y compte 87 emplois en 2019 pour 437 actifs y résidants ;*
- *Le commerce de bourg est relativement faible néanmoins ce dernier tend peu à peu à se structurer.*
- *Les classes cadres et professions intellectuelles supérieures, artisans commerçants y sont légèrement sous-représentés au profit des classes d'employés et d'ouvriers.*
- *Un nombre d'exploitant et une SAU en forte diminution entre 2010 et 2020 (-6 exploitants et -31.6 % de la SAU) ;*
- *Un faible nombre d'emplois dans la commune qui engendre de nombreux déplacements domicile / travail au quotidien. Mais, la présence d'entreprises dynamiques dont le développement est à accompagner ;*
- *Une économie agricole dynamique et propre à la région naturelle, à préserver et accompagner dans son développement.*

Analyse des équipements

- *La commune de Saint-Souplet dispose d'équipements publics sportifs, éducatifs, culturels en nombre et capacité en corrélation avec la taille de la commune. Cependant la population est dépendant des équipements culturels et hospitaliers sur la commune de Le Cateau-Cambrésis et Cambrai.*

Figure 165 Diagnostic agricole sur la commune de Saint Souplet

ENJEUX :

- *La hausse démographique demanderait à elle seule un besoin d'environ 2 logements par an ;*
- *Ce sont ainsi environ 3 logements par an que la commune devrait produire entre 2022 et 2035 pour atteindre cet objectif, soit 50 personnes supplémentaires d'ici 2035 ;*
- *Renforcer l'armature des services et des équipements en renforçant le pôle du centre-bourg et en consolidant les pôles scolaires, les activités sportives, culturelles et de loisirs ;*
- Permettre l'implantation de nouveaux équipements communaux, notamment touristiques, afin de compléter l'offre existante ;
- *Orienter vers une nouvelle offre diversifiée de logement ;*
- *Encourager la pérennité le développement d'un potentiel économique ;*
- *Préserver et encourager le développement des exploitations agricoles existantes, veiller à leur pérennité*
- *Préserver la vocation agricole des terres en outil de lutte contre les phénomènes de ruissellement ;*

CONTRAINTES A L'URBANISATION

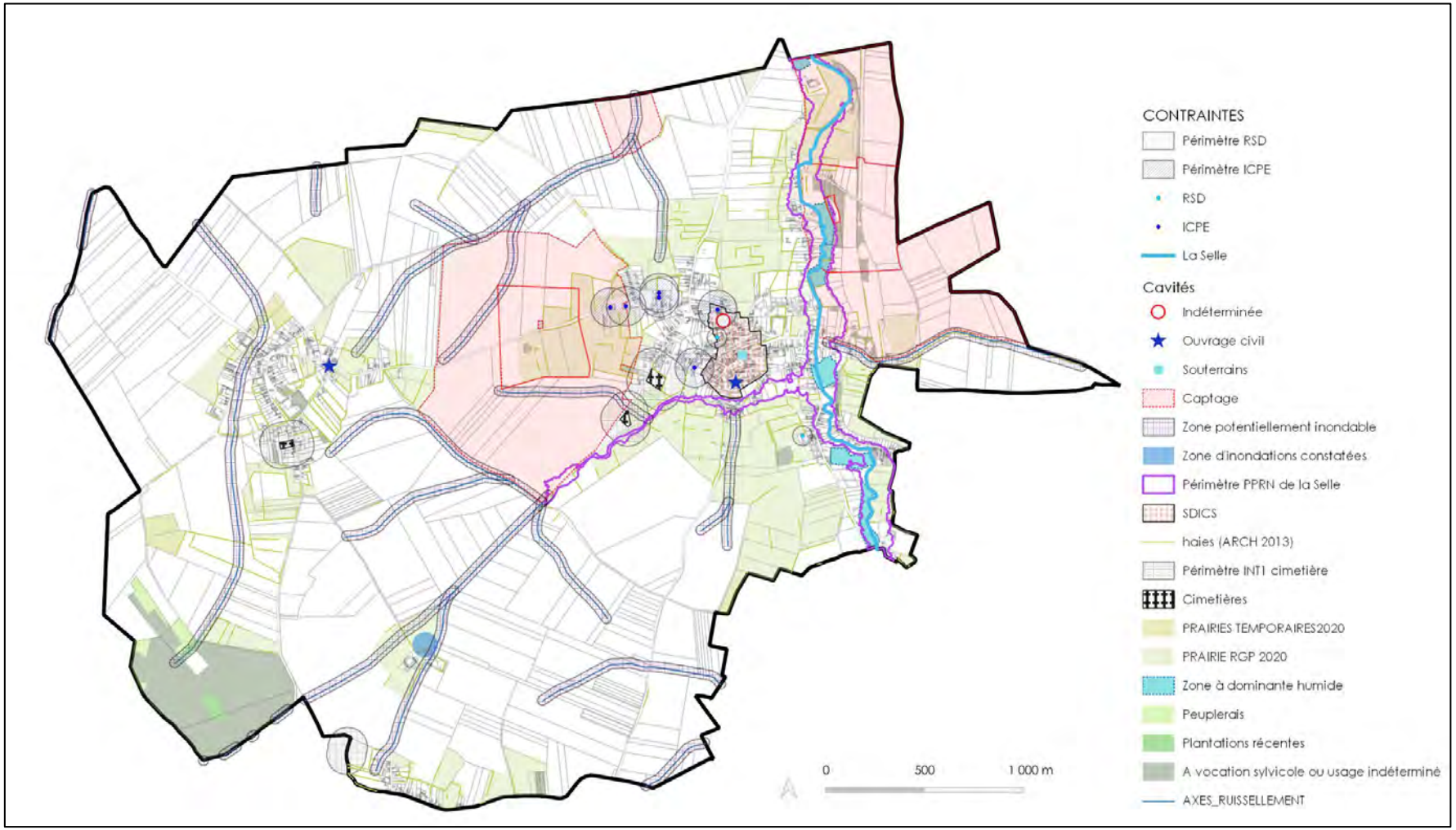


Figure 166 : Carte de synthèse des contraintes à l'urbanisation

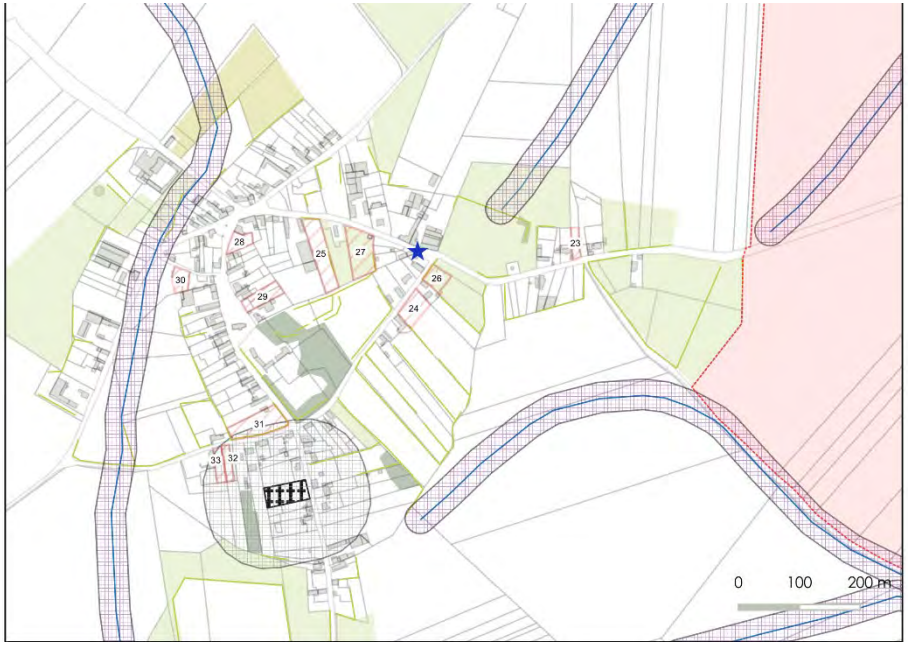


Figure 167 : Contraintes à l'urbanisation - Zoom sur Escaufourt

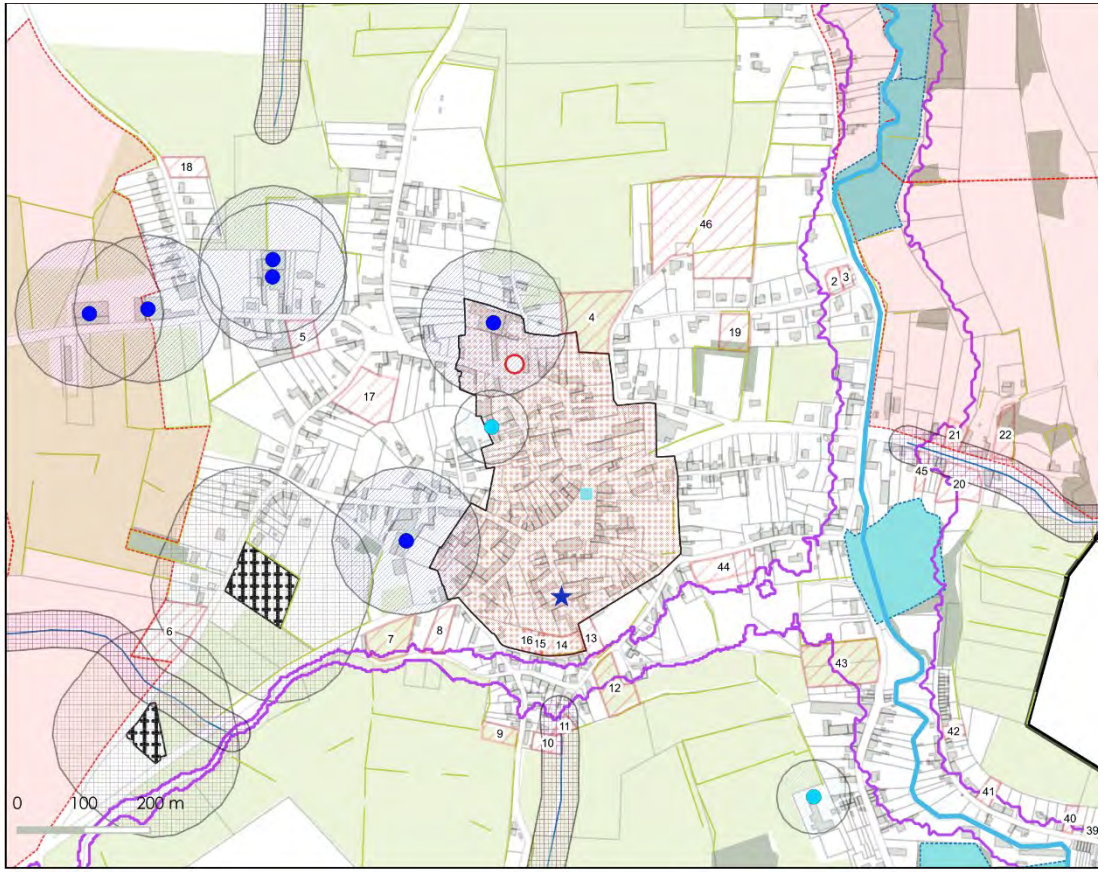


Figure 168 : Contraintes à l'urbanisation - Zoom sur le centre-bourg

TABLE DES FIGURES

Figure 1 Périmètre communal de Saint-Souplet 4
Figure 2 Localisation de Saint-Souplet 5
Figure 3 Extrait de la carte IGN 6
Figure 4 Réseau viaire de Saint-Souplet 11
Figure 5 : Localisation et fréquentation de la RD115 12
Figure 6 : Localisation et fréquentations de la RD67 12
Figure 7 : Localisation et fréquentations de la RD267 13
Figure 8 : Part des moyens de transport utilisés 14
Figure 9 Desserte de Saint-Souplet par le réseau de bus 15
Figure 10 Chemin inscrit au PDIPR "autour de Saint-Souplet" 16
Figure 11 Saint-Souplet dans le paysage d'Hennuyers 22
Figure 12 : Altimétrie d'Ouest en Est du périmètre communal 23
Figure 13 : Altimétrie du Nord au Sud du périmètre communal 23
Figure 14 Relief du périmètre communal de Saint-Souplet 23
Figure 15 Géologie de Saint-Souplet 24
Figure 16 Masses d'eau souterraines sur Saint Souplet 26
Figure 17 : Masses d'eau de surfaces continentales sur Saint Souplet 26
Figure 18 Ligne de partage des eaux du bassin versant 27
Figure 19 Réseau hydrographique de Saint-Souplet 27
Figure 20 Périmètres des captages d'eau potable sur le périmètre communal 28
Figure 21 Zonage enjeu eau potable (11ème programme) 29
Figure 22 Les zones humides identifiées au SAGE de l'Escaut 30
Figure 23 ZNIEFF au sein du périmètre communal de Saint Souplet 31
Figure 24 ZNIEFF de type 1 Haute Vallée de la Selle 32
Figure 25 ZNIEFF de type 1 Plateau de Busigny et Bois de Maretz 32
Figure 26 ZNIEFF et site Natura 2000 à proximité de Saint Souplet 33
Figure 27 Composantes régionales de la TVB à Saint Souplet 34
Figure 28 Saint Souplet au sein de la TVB du SCoT du Cambrésis 36
Figure 29 Fonctionnalité de la Trame bleue à Saint Souplet 37
Figure 30 Fonctionnalité de la trame verte à Saint Souplet 37
Figure 31 Espaces de la TVB à restaurer sur Saint Souplet 38
Figure 32 Espaces à enjeux de la TVB sur Saint Souplet 38
Figure 33 Habitats naturels et linéaire de haies à Saint Souplet selon ARCH 39
Figure 34 Réseau de haies à Saint Souplet (Source : ARCH 2013)Tableau 6 Détails des habitats naturels de Saint Souplet 40
Figure 35 Réseau de haies à Saint Souplet (Source : ARCH 2013) Source : services.eaufrance.fr 41
Figure 36 : Réseau d'assainissement des eaux 45
Figure 37 : Assainissement Escaufourt 46
Figure 38 : Assainissement Centre-Bourg 46
Figure 39 : Localisation des STEU 47
Figure 40 : Carte des réseaux d'assainissement 49
Figure 41 : Réseau d'assainissement - Zoom sur Escaufourt 50
Figure 42 : Réseau d'assainissement - Zoom sur le centre-bourg 50
Figure 43 : Carte synthétique de la sécurité en cas d'incendie 53
Figure 44 Débits de connexion internet sur le périmètre communal de Saint Souplet 54
Figure 45 : Qualité de l'air – Source : ATMO 55
*Figure 46 Localisation de Saint Souplet au sein du périmètre PPR*PM 2.5 55
Figure 47 : Inventaires des émissions 2012 et 2015 à l'échelle de la CA2C 56
Figure 48 Localisation de Saint Souplet au sein du périmètre PPR 57
Figure 49 : Zone d'aléa du PPRI 58
Figure 50 Risque d'inondation sur le périmètre communal de Saint-Souplet 59
Figure 51 : Carte des risques 60
Figure 52 Périmètre PPR de la vallée de la Selle à Saint Souplet 61
Figure 53 : Graphique du profil topographique 62
Figure 54 Risque de cavités sur le périmètre communal de Saint Souplet 66
Figure 55 Risque de remontées de nappes à Saint Souplet 67
Figure 56 Risque de gonflement des argiles sur le périmètre communal de Saint Souplet 68
Figure 57 Risque de sismicité à Saint Souplet 69

Figure 58 Localisation des sites BASIAS recensés par le BRGMTableau 18 Liste des sites Basias recensé sur Saint Souplet 70
Figure 59 Localisation des sites BASIAS recensés par le BRGM.....70
Figure 60 PEB sur le périmètre communal de Saint-Souplet.....71
Figure 61 : Energie solaire Hauts-de-France.....72
Figure 62 Gisement solaire photovoltaïque de la commune selon le PCAET du Cambrésis.....73
Figure 63 : Cadastre solaire Centre-bourg 73
Figure 64 : Cadastre solaire Escaufourt 74
Figure 65 : Cadastre solaire la Haie Menneresse.....74
Figure 66 : Extrait du cadastre solaire du Cambrésis 74
Figure 67 Caractéristiques géothermiques sur aquifère sur le périmètre communal de Saint Souplet 75
Figure 68 Gisement solaire thermique selon le PCAET du Cambrésis 76
Figure 69 Potentiel de gisement géothermique sur aquifère selon le PCAET du Cambrésis.....76
Figure 70 Projets éolien recensés par le PCAET du Cambrésis.....77
Figure 71 Secteurs propices au développement éolien du SCoT du Cambrésis.....78
Figure 72 Détails du projet de compensation du projet éolienImage 5 Vue de la Haie Méneresse depuis la D 67 vers Escaufourt – Etude d'impact environnementale, volet paysager, Avril 2019 – Projet éolien Mont Bagny II.....78
*Figure 74 : Projets éoliens accordés ou en construction et projets refusés - Carte de l'observatoire régional de l'éolien***Erreur ! Signet non défini.**
Figure 73 Schéma du projet d'implantation éolienne sur Saint Souplet et aux alentours 79
Figure 75 Détails du projet de compensation du projet éolien 80
Figure 76 : Ensoleillement d'une maison en fonction du temps.....81
*Figure 77 : Schéma des déperditions de chaleur d'un habitat*Source : ADEME.....81
Figure 78 : Ensoleillement d'une maison en fonction du temps.....81
Figure 79 : Exemples de protections au vent 81
Figure 80 : Schéma d'un puit climatique (Source ADEME) 82
Figure 81 : Schéma des déperditions de chaleur d'un habitat.....82
Figure 82 : Répartition de la production primaire d'énergies renouvelables en France en 2012 83
Figure 83 Cartographie des entités paysagères autour de la commune de Saint Souplet 86
Figure 84 : Extrait de la carte topographique IGN.....87
Figure 85 Relief au sein du périmètre communal de Saint Souplet.....88
Figure 86 : Cours d'eau de la commune 90
Figure 87 Localisation des zones humides sur le périmètre communal de Saint Souplet 92
Figure 88 L'identité végétale à Saint Souplet.....94
Figure 89 Les surfaces agricole du paysage de Saint Souplet.....95
Figure 90 Composantes de prairies sur le périmètre communal de Saint Souplet 96
Figure 91 : Différents types de haies 97
Figure 92 Les espaces boisées sur le périmètre communal de Saint Souplet 99
Figure 93 Perspectives paysagères de Saint Souplet.....105
Figure 94 Les entrées de ville de la commune de Saint Souplet7 – La rue Le Vent de Bise en direction de Saint-Souplet : un large bâtiment agricole se dévoile, face à des prairies et des haies bocagères 107
Figure 95 Les entrées de ville de la commune de Saint Souplet.....108
Figure 96 : Typologies des espaces boisés 110
Figure 97 : Zone boisée à débroussailler.....112
Figure 98 : Densité autour des constructions.....112
Figure 99 : Débroussaillement des voies d'accès 112
Figure 100 Synthèse paysagère de Saint Souplet 113
Figure 101 Saint Souplet sur la carte de Cassini - XVIIIème.....115
Figure 102 Saint Souplet sur la carte d'État-Major (1820-1866).....115
Figure 103 Les évolutions de l'armature urbaine de Saint Souplet ..116
Figure 104 : Périmètre de protection des Monuments historiques ...117
Figure 105 Zonage archéologique du périmètre communal de Saint Souplet 117
Figure 106 : Eléments de patrimoine 118
Figure 107 : Patrimoine naturel 122
Figure 108 : Vues aériennes de St-Souplet sur différentes années .124

Figure 109 : Différentes densités urbaines relevées.....125
Figure 110 : Lieux de centralité.....126
Figure 111 : Parcellaire de St-Souplet.....131
Figure 112 : Parcellaire des hameaux.....131
Figure 113 : Pour un urbanisme attentif au patrimoine de la commune, 2005.....133
Figure 114 Typologies du bâti à Saint Souplet.....135
Figure 115 : Les espaces valorisables sur le périmètre de St-Souplet.....140
Figure 116 : Les espaces à recomposer au centre de la commune .141
Figure 117 : Projet compensatoire du parc éolien.....142
Figure 118 Le mode d'occupation des sols selon le CLC 2018 à Saint Souplet.....143
Figure 119 : Zones d'occupations de la commune.....143
Figure 120 L'observation de l'usage des sols à Saint Souplet selon OCS2D 2015.....144
Figure 121 L'évolution d'usages des sols de prairies et cultures entre 2005 et 2015 selon OCS2D à Saint Souplet.....145
Figure 122 Localisation de Saint Souplet à l'échelle régionale.....148
Figure 123 Saint Souplet au sein de l'ossature urbaine régionale....149
Figure 124 Saint Souplet au sein de l'armature urbaine du Cambrésis.....151
Figure 125 Densité minimale des opérations d'aménagement sur les communes du SCoT du Cambrésis.....152
Figure 126 Saint Souplet au sein de la TVB du SCoT.....153
Figure 127 : Extraits du SDAGE.....158
Figure 128 : Cartes du SDAGE.....159
Figure 129 : Zones humides répertoriées dans le SDAGE.....160
Figure 130 Saint Souplet dans le périmètre du SAGE de l'Escaut....161
Figure 131 : Enjeux du SAGE.....162
Figure 132 : Schéma du rôle du PGRI.....163
Figure 133 Saint Souplet au sein du périmètre PPRN de la Selle....164
Figure 134 : Carte extraite du PPRI.....165
Figure 135 Les servitudes sur le périmètre communal de Saint Souplet.....169
Figure 136 : Evolution de la population communale.....171
Figure 137 : Evolutions annuelles moyennes de la population.....172
Figure 138 : Evolution de la densité de population.....172
Figure 139 : Evolution de la population par tranche d'âge.....173
Figure 140 : Evolution de la taille des ménages.....174
Figure 141 : Composition des ménages à Saint Souplet en 2008 et 2019.....174
Figure 142 : Tableau 27 Personnes vivant seules selon l'âge en 2019 à Saint Souplet.....175
Figure 143 : Evolution de l'indice de jeunesse à saint Souplet depuis 1982.....175
Figure 144 : Taux d'évolution de la population.....176
Figure 145: Evolution du type de logement.....177
Figure 146 : Logements selon leur types sur le parc de Saint Souplet.....178
Figure 147 : Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces à saint Souplet en 2008 et 2019.....178
Figure 148 : Répartition des résidences selon leur période d'achèvement à Saint Souplet.....179
Figure 149 : Répartition des ménages selon leur ancienneté d'emménagement sur la commune de Saint Souplet.....180
Figure 150 : Evolution de la consommation d'espaces à destination d'habitats entre 2009 et 2020 à Saint Souplet.....182
Figure 151 : Consommation d'espace annuelle sur le territoire communal.....183
Figure 152 : Type de consommation d'espace.....183
Figure 153 : Type de consommation d'espace 2.....183
Figure 154 Consommation des sols à Saint Souplet selon le CEREMA entre 2009 et 2020.....184
Figure 155 : Logements vacants.....186
Figure 156 Localisation des dents creuses sur le périmètre communal de Saint Souplet.....188
Figure 157 Localisation des équipements de la commune de Saint Souplet.....191
Figure 158 : Taux de scolarisation.....192
Figure 159 : Evolution des créations d'entreprises depuis 2012 à Saint Souplet.....195

Figure 160 : Localisation des commerces et des services communaux 196
Figure 161 : Profil de l'emploi.....197
Figure 162 : Parcellaire agricole du RPG 2020 de la commune de Saint Souplet 199
Figure 163 : Prairies recensées au RPG 2020 à Saint Souplet.....200
Figure 164 : Diagnostic agricole.....201
Figure 165 Diagnostic agricole sur la commune de Saint Souplet....202
Figure 166 : Carte de synthèse des contraintes à l'urbanisation 204
Figure 167 : Contraintes à l'urbanisation - Zoom sur Escaufourt.....205
Figure 168 : Contraintes à l'urbanisation - Zoom sur le centre-bourg 205

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 Parkings et stationnements à Saint-Souplet 17
Tableau 2 Relevé de la station météo d'Epinoy.....20
Tableau 3 Précipitations relevées 21
Tableau 4 Relevé des vents.....21
Tableau 5 Détails des habitats naturels de Saint Souplet.....40
Figure 34 Réseau de haies à Saint Souplet (Source : ARCH 2013)Tableau 6 Détails des habitats naturels de Saint Souplet.....40
Tableau 7 : Captages de l'Unité de distribution d'eau potable UDI Source : service eau France 42
Tableau 8 : Caractéristiques du réseau d'adduction en.....43
Tableau 9 : Analyses du contrôle sanitaire de l'eau potable sur la commune de Saint-Souplet.....43
Source : ARSTableau 10 : Caractéristiques du réseau d'adduction en 43
Tableau 11 : Analyses du contrôle sanitaire de l'eau potable sur la commune de Saint-Souplet.....43
Tableau 12 : Paramètre de l'analyse de l'eau potable sur la commune de Saint Souplet Source : ARS 44
Tableau 13 : Caractéristiques de la STEP Source : Service eauFrance.fr 48
Tableau 14 : Caractéristiques de la STEP Source : Service eauFrance.fr 48
Tableau 15 Les ouvrages de défense incendie de la commune (au 12/09/2018).....51
Tableau 16 : Liste des bornes incendie.....52
Tableau 17 Liste des sites Basias recensé sur Saint Souplet.....70
Figure 58 Localisation des sites BASIAS recensés par le BRGMTableau 18 Liste des sites Basias recensé sur Saint Souplet 70
Tableau 19 : Résumé du PLH.....167
Tableau 20 : Orientations du PLH.....168
Tableau 21 Part des personnes âgées vivant seules sur Saint Souplet 175
Tableau 22 : Evolution du vieillissement de la population à Saint Souplet 176
Tableau 23 : Répartition des logements par catégorie à Saint Souplet 178
Tableau 24 : Les statuts d'occupation des logements du parc de Saint de Souplet 180
Tableau 25 : Confort des résidences principales à Saint Souplet 181
Tableau 26 : Logements commencés selon Sytadel entre 2010 et 2021 182
Tableau 27 : Liste des dents creuses présentes sur la commune.... 187
Tableau 28 : Compte foncier de St-Souplet 189
*Tableau 29 : Besoin en logements sur la commune***Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 30 Population des 15-64 ans par type d'activité à Saint Souplet 194
Tableau 31 Nombre d'établissements par secteur d'activité à Saint Souplet au 31 décembre 2019.....194
Tableau 32 : Emplois et activités sur la commune de Saint Souplet en 2008 et 2019 195
Tableau 33 : Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus résidant sur la commune de Saint Souplet 195
Tableau 34 : Types de commerces et d'entreprises.....196
Tableau 35 : Taille des commerces 196
Tableau 36 : Liste des services disponibles à St-Souplet 196
Tableau 37 : Evolution du chômage à Saint Souplet entre 2008 et 2019 197
Tableau 38 : Statut et conditions d'emploi de la population de Saint Souplet en 2019 197
Tableau 39 : Moyens de transport utilisé par la population de Saint Souplet.....198
Tableau 40 : Agreste - Recensement agricole de 2000 à 2020 199

TABLE DES IMAGES

Image 1 : Parking des équipements communaux.....17
Image 2 : Stationnement en espace résiduel (rue du Moulin).....17
Image 3 : Parkings non matérialisés 18
Image 4 Vue de la Haie Méneresse depuis la D 67 vers Escaufourt – Etude d'impact environnementale, volet paysager, Avril 2019 – Projet éolien Mont Bagny II 78
Figure 72 Détails du projet de compensation du projet éolienImage 5 Vue de la Haie Méneresse depuis la D 67 vers Escaufourt – Etude d'impact environnementale, volet paysager, Avril 2019 – Projet éolien Mont Bagny II.....78
Image 6 : Paysages de Saint-Souplet 85
Image 7 : Vue aérienne de Saint-Souplet.....85
Image 8 Vue des vallons et coteau de la Selle à Saint Souplet.....90
Image 9 Les perceptions de la présence de l'eau dans le paysage communal de Saint Souplet 91
Image 10 Paysages le long de la rivière de la Selle à Saint Souplet ..93
Image 11 : Entités paysagère de Saint-Souplet (prairies, haie et cultures).....94
Image 12 Paysages et vues sur les espaces agricoles à Saint Souplet 95
Image 13 : Vues et perspectives sur les prairies à Saint Souplet 96
Image 14 Paysages du réseau de haies bocagères à Saint Souplet..98
Image 15 : Les différents espaces boisés 99
Image 16 Paysages urbain végétalisés de la commune de Saint Souplet 100
Image 17 : Arbres isolés 101
Image 18 Eléments remarquables du paysages à Saint Souplet.....101
Image 19 Extrait de cartographies du périmètre communal selon différentes époques 102
Image 20 Cartes postales anciennes de Saint Souplet 103
Image 21 Vues aériennes des évolutions du paysage à Saint Souplet 104
Image 22 : Panorama des paysages de St-Souplet 105
Image 23 : Panorama des paysages St-Souplet 2 106
Image 24 : Entrées de ville St-Souplet.....108
Image 25 Les entrées de ville (2) de Saint Souplet.....109
Image 26 : Chapelle St-Roch.....119
Image 27 : Chapelle rue Dolez 119
Image 28 : Chapelle Notre-Dame de Lourdes 119
Image 29 : Chapelle Notre-Dame de la Paix.....119
Image 30 : Calvaires d'Escaufourt et de Saint-Souplet 119
Image 31 : Eglise de St-Souplet 120
Image 32 : Monument aux morts de St-Souplet.....120
Image 33 : Eglise d'Escaufourt 120
Image 34 : Monument aux morts d'Escaufourt.....120
Image 35 : Kiosque de St-Souplet 120
Image 36 : Moulin au bord de la Selle 121
Image 37 : Différentes types de densités.....125
Image 38 : Place du Lieutenant-Colonel Arnaud Bel 126
Image 39 : Espaces publics autour de la mairie.....126
Image 40 : Ecoles communales.....127
Image 41 : Salle polyvalente.....128
Image 42 : Les rues de St-Souplet 129
Image 43 : Espaces publics.....130
Image 44 : Vue aérienne du tissu urbain ancien 132
Image 45 : Vues aériennes du tissu urbain récent 132
Image 46 : Les clôture du centre ancien.....134
Image 47 : Les clôtures des extensions urbaines 134
Image 48 : Les clôtures des hameaux 134
Image 49 : Maisons basses.....136
Image 50 : Pignons sur rue 136
Image 51 : Pavillons isolés de la Saule Hotte et de la rue de Reumont 136
Image 52 : Habitat linéaire ouvrier sur la rue du Nouveau Monde ...137
Image 53 : Corps de ferme.....137
Image 54 : Pignons sur rue dans le hameau de la Haie Menneresse 137
Image 55 : Corps de ferme du hameau d'Escaufourt.....137
Image 56 : Ancien moulin au bord de la Selle, actuellement inoccupé 138

Image 57 : Ancien bâtiment industriel situé rue de la Fabrique 138
Image 58 : Ancien corps de ferme en friche.....139
Image 59 : Equipements communaux.....191